

**DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES**

**COMMUNE DE COLLIOURE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022 à 18 H 30**

**COMPTE – RENDU DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de COLLIOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sise au CENTRE CULTUREL, sous la présidence de Monsieur Guy LLOBET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2022.**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Ayant pris part aux délibérations : 19

**PRESENTS** : M. Didier BERTAUD, Mme Claire BIRON, M. Joël BOUSCARRA, Mme Laure CASSAGNERES, M. Rémy DESCLAUX, M. Serge FAJAL, M. Jean – Pierre GILLERY, Mme Annie LAMARQUE – GARIDOU, M. Guy LLOBET, Mme Dominique PROUILLE, Mme Françoise PY – SOUGNE, M. Alexandre THERIOT, Mme Elodie LAPICZAK, M. Luc VITOU.

**ABSENT EXCUSE** : Mme Fabienne CASSAGNERES (pouvoir à M. le Maire) ; Jérôme DAIDER (pouvoir à M. BOUSCARRA).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. DESCLAUX a été désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le procès – verbal de la séance du 7 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est adopté.

**Préambule : Information sur les décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.**

DECISION N°2022 – 16 du 31 mai 2022 demande de subvention à la CCACVI pour le projet : QUARTIER SAUVEGARDE DU « MOURE » - AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER INTEGRE AVEC MISE EN SECURITE.

DECISION N°2022 – 17 du 31 mai 2022 demande de subvention au Conseil Régional Occitanie pour le projet : QUARTIER SAUVEGARDE DU « MOURE » - AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER INTEGRE AVEC MISE EN SECURITE.

DECISION N°2022 – 18 du 31 mai 2022 demande de subvention au Conseil Départemental des Pyrénées – Orientales pour le projet : QUARTIER SAUVEGARDE DU « MOURE » - AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER INTEGRE AVEC MISE EN SECURITE.

DECISION N°2022 – 19 du 1<sup>er</sup> juin 2022 demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour le projet : QUARTIER SAUVEGARDE DU « MOURE » - AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER INTEGRE AVEC MISE EN SECURITE.

DECISION N°2022 – 20 du 1<sup>er</sup> juin 2022 demande de subvention à la Communauté de Communes des ALBERES, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès au titre de la manifestation « VIGNES EN FLEUR », action économique.

DECISION N°2022 – 21 du 2 juin 2022 portant attribution des marchés de travaux sur procédure adaptée pour la restauration du Phare Saint-Vincent de Collioure.

DECISION N°2022 – 22 du 3 juin 2022 portant attribution d'un marché de fourniture d'une laveuse de voirie compacte en location longue durée (60 mois) avec contrat de maintenance.

DECISION N°2022 – 23 du 21 juin 2022 portant demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet de « CREATION D'UN TROTTOIR LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 114 ».

DECISION N°2022 – 24 du 21 juin 2022 portant demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet de « MISE EN SECURITE AVEC INTEGRATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DES VOIES DE DESSERTE DU FAUBOURG (Chemins de Consolation et Sant – Jaume – 3<sup>ème</sup> Tranche)».

DECISION N°2022 – 25 du 21 juin 2022 portant demande de subvention au Conseil Régional pour le projet de « MISE EN SECURITE AVEC INTEGRATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DES VOIES DE DESSERTE DU FAUBOURG (Chemins de Consolation et Sant – Jaume – 3<sup>ème</sup> Tranche)».

DECISION N°2022 – 26 du 23 juin 2022 portant demande de subvention à la CCACVI pour le projet : QUARTIER SAUVEGARDE DU « MOURE » - AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER INTEGRE AVEC MISE EN SECURITE.

DECISION N°2022 – 27 du 23 juin 2022 portant fixation des tarifs des droits d'entrées aux représentations du festival de l'Humour du 29-30 et 31 juillet 2022.

service pour la prestation « Congo Massa » de la compagnie Archibald Caramantran le 14 août 2022.

DECISION N° 2022 – 29 du 30 juin 2022 portant souscription d'un marché public de service pour la mise en œuvre de la navette saisonnière périurbaine avec la SARL CENTRAL GARAGE.

DECISION N°2022 – 30 du 17 mai 2022 portant modification de la tarification du droit de port applicable aux navires de transport de passagers.

DECISION N° 2022 – 31 du 4 juillet 2022 portant souscription d'un marché public de service pour la mise en œuvre et la réalisation de spectacles pyrotechniques.

DECISION N°2022 – 32 du 4 juillet 2022 portant demande de subvention à l'Etat au titre du PITE pour le projet de restauration et d'aménagement du Phare Saint – Vincent.

DECISION N°2022 – 33 du 6 juillet 2022 fixant le tarif des droits d'entrées aux représentations du festival de l'Humour du 29-30 et 31 juillet 2022.

DECISION N°2022 – 34 du 11 juillet 2022 portant signature d'un contrat de prestation de service pour la prestation « Technobrass » le 15 août 2022.

DECISION N°2022 – 35 du 11 juillet 2022 portant signature d'un contrat de prestation de service pour la représentation « Mathieu MADENIAN – Un spectacle familial » le 30 juillet 2022.

DECISION N°2022 – 36 du 11 juillet 2022 portant signature d'un contrat de prestation de service pour la représentation « That's Life d'Arnaud DUCRET » le 29 juillet 2022.

DECISION N° 2022 – 37 du 22 juillet 2022 portant modification du mode d'encaissement pour le recouvrement de la régie de recettes ANIMATION des produits tarifaires par billetterie, ventes des produits dérivés et de repas.

DECISION N° 2022 - 38 du 25 juillet 2022 portant souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud – Méditerranée pour le financement des travaux de restauration de l'Eglise Notre – Dame – Des – Anges d'une part et d'aménagement des voies périphériques du Faubourg (chemins de consolation et Sant - Jaume).

DECISION N°2022 – 39 du 25 juillet 2022 portant demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'organisation du Festival de COLLIOURE.

DECISION N°2022 – 40 du 25 juillet 2022 portant acceptation d'un don d'une œuvre d'art au Musée d'Art Moderne de Collioure.

DECISION N°2022 – 41 du 4 août 2022 portant fixation du prix de vente des produits dérivés créés et sérigraphiés aux couleurs des Fêtes de Saint - Vincent de Collioure.

DECISION N°2022 – 42 du 4 août 2022 portant fixation du prix de vente du droit d'entrée pour le concert du 11 août 2022 à l'Eglise Notre – Dame – des – Anges de Collioure.

DECISION N°2022 - 43 portant attribution sur procédure adaptée d'un marché de travaux pour la réfection du lit du Douy après passage de la tempête Gloria.

DECISION N°2022 – 44 du 5 août 2022 portant attribution d'un marché public de prestations de services pour le transport des œuvres d'art qui seront mises à la disposition au Musée d'Art Moderne de Collioure pour l'exposition Babel des Arts du 11 juin au 3 octobre 2022.

DECISION N°2022 – 45 du 11 août 2022 portant signature d'un accord-cadre mono-attributaire pour les « MISSIONS DE CONSEILS, D'ÉTUDES, D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DE PROJETS D'AMÉNAGEMENTS URBAINS ».

DECISION N°2022 – 46 du 11 août 2022 portant fixation du prix du droit d'occupation du Domaine Public Communal pour les fêtes de la Saint Vincent 2022.

DECISION N°2022 – 47 du 25 août 2022 portant fixation du prix de vente du droit de participation au repas du 4 septembre 2022 au RIMBAU.

---

**2022 – 061 – Recensement de la population 2023 – Désignation du coordonnateur communal.**

**2022 – 062 – Recensement de la population 2023 - Création des emplois d'agents recenseurs et fixation de la rémunération.**

**2022 – 063 – Décision modificative N° 2 au budget général de la Commune pour 2022.**

**2022 – 064 – Adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

**2022 – 065 – Communication du rapport annuel 2021 du sous - concessionnaire pour la plage Saint – Vincent sud.**

**2022 – 066 – Communication du rapport annuel 2020 - 2021 du concessionnaire pour le Casino Municipal.**

**2022 – 067 – Communication du rapport annuel 2021 du concessionnaire pour la fourrière automobile.**

**2022 – 068 – Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des sapeurs Pompiers.**

**2022 – 069 – Attribution d'une subvention pour l'organisation du SWIMRUN 2022.**

**2022 – 070 – Mise en œuvre d'un service de navettes de transport public de personnes urbain et péri – urbain, d'un service de transport scolaire et d'un service de navettes**

saisonnères – Autorisation de signature du marché public avec le groupement conjoint  
CENTRAL GARAGE à COLLIOURE et ATV à ARGELES – SUR – MER.

2022 – 071 – Extinction partielle ou totale de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

2022 – 072 – Demande de remboursement d'une facture d'eau potable à l'ancienne Directrice de l'Ecole Jules FERRY.

2022 – 073 – Modification des statuts de la SPL PERPIGNAN MEDITERRANEE

2022 – 074 – Demande d'une servitude de passage sur une piste DFCI en Forêt Domaniale.

2022 – 075 – Vœu du conseil Municipal pour la réouverture du Col de Banyuls.

---

**2022 – 061 – Recensement de la population 2023 – Désignation du coordonnateur communal.**

M. le Maire expose à l'assemblée que les opérations de recensement prévues par l'INSEE sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023 nécessitent la nomination d'un coordonnateur communal.

M. le Maire indique que cet emploi, spécifique à cette opération, doit être créé par le Conseil Municipal, sa nomination intervenant par arrêté du Maire.

M. le Maire précise que ses missions consistent à mettre en place l'organisation du recensement, sa logistique, organiser la campagne locale de communication, assurer la formation de l'équipe communale et assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. Pour ce faire, il pourra constituer une équipe d'encadrement. Il sera l'interlocuteur unique de l'INSEE durant la campagne de recensement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **Procède** à la création ponctuelle d'un emploi de coordonnateur communal dans le cadre des opérations de recensement prévues par l'INSEE sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023 et de préciser que sa durée de fonction sera limitée à la durée des opérations susvisées plus les jours nécessaires au bouclage et au retour des documents après la collecte.

2 - **Indique** qu'un arrêté municipal désignera nominativement le coordonnateur.

3 - **Indique** que le coordonnateur ne pourra être indemnisé que dans le cadre du RIFSEEP.

**2022 – 062 – Recensement de la population 2023 - Création des emplois d’agents recenseurs et fixation de la rémunération.**

M. le Maire expose à l’assemblée que les opérations de recensement de la population sont prévues sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023.

M. le Maire indique qu’en collaboration avec les services de l’INSEE, onze districts de recensement ont été déterminés, ceux – ci nécessitant la création de l’emploi de onze agents recenseurs.

M. le Maire rappelle que la dotation forfaitaire versée par l’Etat (INSEE) pour les opérations d’enquêtes s’élèvera à environ 9 000 €. Celle – ci est calculée en fonction du nombre d’habitants et du nombre de logements, mais elle ne détermine pas le montant de la rémunération des agents recenseurs. La dotation n’est pas révisable. La Commune a le libre usage de la dotation forfaitaire stipulée ci-dessus.

M. le Maire ajoute que la création des emplois d’agents recenseurs et la fixation des conditions de leur rémunération sont de la seule responsabilité du Conseil Municipal. Ceux – ci seront ensuite désignés par arrêté du Maire.

M. le Maire indique que plusieurs solutions sont possibles pour établir cette rémunération : Sur la base d’un forfait, sur la base de l’indice de la fonction publique territoriale ou encore en fonction du nombre de questionnaires restitués et propose de prévoir à une rémunération brute comprenant trois paramètres :

- ↪ Une partie fixe de 450 €
- ↪ Une partie forfaitaire de 0,50 € par logement
- ↪ Une partie forfaitaire de 1,20 € par habitant

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

1 – **Décide de créer** onze emplois d’agents recenseurs, afin de réaliser les opérations de recensement de la population de la Commune sur la période comprise entre le 19 janvier et le 18 février 2023 inclus. Un arrêté municipal individuel sera pris pour nommer les agents à cet emploi.

2 –**Fixe** la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

- ↪ Une partie fixe de 450 €
- ↪ Une partie forfaitaire de 0,50 € par logement
- ↪ Une partie forfaitaire de 1,20 € par habitant

4 – **Indique** que les crédits nécessaires à ces opérations seront prévus sur le budget de fonctionnement de l’exercice 2023, chapitres 62 et 64.

## **2022 – 063 – Décision modificative N° 2 au budget général de la Commune pour 2022.**

M. GILLERY, rapporteur, expose que la vérification du budget principal de la Commune au 30 septembre 2022 fait ressortir la nécessité d'une mise à jour des prévisions de dépenses et de recettes, sur les sections de fonctionnement et d'investissement, par la voie d'une décision modificative.

Monsieur le Maire indique que dans cette perspective, il serait nécessaire d'adopter la décision modificative n°2 dont il donne lecture et qui modifierait la masse budgétaire comme suit :

### **Section de fonctionnement :**

<b>Comptes</b>	<b>libellés</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>	<b>NOUVEAUX CREDITS</b>
<b>Chap 022</b>	<b>DEPENSES INPREVUES</b>	<b>462 684,00</b>	<b>-34 275,00</b>	<b>428 409,00</b>
<b>chap 011</b>	<b>CHARGES GENERALES</b>	<b>554 500,00</b>	<b>172 005,00</b>	<b>726 505,00</b>
60631	Produits entretien	26 000,00	<b>2 350,00</b>	28 350,00
60632	Petits équipements	46 500,00	<b>3 000,00</b>	49 500,00
6064	Fournitures de bureau	12 000,00	<b>2 000,00</b>	14 000,00
6122	Crédit bail véhicules	40 000,00	<b>20 100,00</b>	60 100,00
6132	Location immobilières	39 000,00	<b>17 350,00</b>	56 350,00
6135	Locations mobilières	90 000,00	<b>14 000,00</b>	104 000,00
615231	Voiries	27 000,00	<b>9 000,00</b>	36 000,00
61551	Matériel roulant	30 000,00	<b>6 000,00</b>	36 000,00
6226	Honoraires	108 500,00	<b>13 520,00</b>	122 020,00
6231	Annonces et insertions	22000	<b>13 435,00</b>	35 435,00
6236	Catalogues et imprimés	59500	<b>30 000,00</b>	89 500,00
6241	Transports œuvres	40 000,00	<b>34 200,00</b>	74 200,00
6251	Frais de déplacements	5 200,00	<b>6 350,00</b>	11 550,00
627	Frais bancaires	8 800,00	<b>700,00</b>	9 500,00
<b>Chap 014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>29 900,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>72 900,00</b>
7396-7398	Reversement taxe de séjour	29 900,00	<b>43 000,00</b>	72 900,00
<b>Chap 65</b>	<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>128 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>151 000,00</b>
6512	Droit utilisation - informatique en nuage	33 000,00	<b>4 200,00</b>	37 200,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	95 000,00	<b>18 800,00</b>	113 800,00
<b>Chap 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>60 000,00</b>	<b>1 320,00</b>	<b>61 320,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	60 000,00	<b>1 320,00</b>	61 320,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 235 084,00</b>	<b>205 050,00</b>	<b>1 440 134,00</b>

Comptes	Libellés	CREDITS OUVERTS	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAUX CREDITS
<b>Chap 70</b>	<b>PRODUITS DU DOMAINE</b>	<b>290 000,00</b>	<b>84 150,00</b>	<b>374 150,00</b>
70323	Redevances ODP	260 000,00	<b>4 650,00</b>	264 650,00
7062	Redevances droits caractère culturel	30 000,00	<b>79 500,00</b>	109 500,00
<b>Chap 73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>872 740,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>962 740,00</b>
7362	Taxe de séjour	320 000,00	<b>50 000,00</b>	370 000,00
7364	Impôts sur cercles et maison de jeux	120 000,00	<b>35 000,00</b>	155 000,00
7381	Droits de mutations et publicitaire	432 740,00	<b>5 000,00</b>	437 740,00
<b>Chap 74</b>	<b>DOTATIONS SUBVENTIONS</b>	<b>91 738,00</b>	<b>24 200,00</b>	<b>115 938,00</b>
74121	Dotation SolidaritéRurale	53 000,00	<b>3 200,00</b>	56 200,00
74718	Subvention Département	15 000,00	<b>3 000,00</b>	18 000,00
7473	Subvention Région	23 738,00	<b>18 000,00</b>	41 738,00
<b>Chap 77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 000,00</b>	<b>6 700,00</b>	<b>11 700,00</b>
7718	Autres produits exceptionnels	5 000,00	<b>6 700,00</b>	11 700,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 259 478,00</b>	<b>205 050,00</b>	<b>1 464 528,00</b>

### Section d'Investissement :

OPERATIONS	Comptes	CREDITS OUVERTS	DECISION MODIFICATIVE	NOUVEAUX CREDITS	OBSERVATIONS
<b>2110 - Chemins de Consolation et Sant - Jaume</b>	2315-238-204114-21568	1 018 500,00	<b>62 000,00</b>	1 080 500,00	<i>Révision des prix</i>
<b>2204 - Parkings Travaux et équipements</b>	2188	10 000,00	<b>4 000,00</b>	14 000,00	<i>Horodateurs</i>
<b>2208 - Frais d'études</b>	2031	15 000,00	<b>51 525,00</b>	66 525,00	<i>Miradou, Consolation T3, Pla de las Fourques et Escalier La Balette</i>
<b>2209 - Travaux de voire- Plateau traversant Av Gal de Gaulle</b>	2152- 2031	15 800,00	<b>400,00</b>	16 200,00	<i>Solde Moe</i>
<b>2210 - Restauration Phare St Vincent</b>	2313-2031	198 570,00	<b>22 630,00</b>	221 200,00	<i>Bureaux de contrôle</i>
<b>2220 - Acquisition œuvre d'art Musée</b>	2110	0,00	<b>27 045,00</b>	27 045,00	<i>Tableau L. SURVAGE</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 257 870,00</b>	<b>167 600,00</b>	<b>1 425 470,00</b>	

OPERATIONS	Comptes	CREDITS OUVERTS	DM	NOUVEAUX CREDITS	OBSERVATIONS
2110 - Chemins de Consolation et Sant - Jaume	1341	0,00	142 600,00	142600	DETR 2021 ET 2022
2220 - Acquisition œuvre d'art Musée	1321 - 1328	0,00	25 000,00	25 000,00	DRAC et participations
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>167 600,00</b>	<b>167 600,00</b>	

Ainsi la section de fonctionnement passerait de 8 352 588 € voté à la suite de la Décision Modificative n° 1 du 7 juin 2022 à la somme de 8 557 638 € et la section d'investissement passerait de 5 685 298 € à 5 852 898 €.

Le montant total du budget serait désormais établi à 14 410 536 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par SEIZE (16) voix POUR et TROIS (3) abstentions (Mme LAPICZAK, M. VITOU) **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget Général de la Commune pour 2022 telle que proposée ci – dessus.

### **2022 – 064 – Adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

M. GILLERY, rapporteur, expose à l'assemblée que Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14.

M. GILLERY indique que ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la Commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. De plus, les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée savoir :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

M. GILLERY précise que pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

1 - **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de COLLIOURE et adopte la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

2 - **ADOpte** le référentiel simplifié compte tenu de la taille de la commune (< 3500 habitants).

3 - **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2022 – 065 –Communication du rapport annuel 2021 du sous - concessionnaire pour la plage Saint – Vincent sud.**

M. le Maire expose à L'ordonnance portant réforme du régime des concessions ainsi que son décret d'application a instauré l'obligation, pour le concessionnaire, de produire annuellement un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (ord. 2016-65 du 29 janvier 2016, art. 52 et décret 2016-86, art. 33). Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Cette obligation concerne les contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 (décret précité, art. 55).

M. le Maire indique que ce rapport, produit avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, est tenu à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle. En ce qui concerne les données comptables devant figurer dans ce rapport, elles se concrétisent par la présentation :

-du compte annuel de résultat d'exploitation de la concession (avec les données de N - 1), avec une imputation par affectation directe pour les charges directes, et à partir de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition exposée dans ledit rapport, pour les charges indirectes ;

-des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel utilisés pour déterminer les produits et les charges (directs/indirects) imputés au compte de résultat d'exploitation, avec une permanence des méthodes, sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;

-d'un état des variations du patrimoine immobilier dans le cadre de l'exécution du contrat ;

-d'un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le rapport comprend également :

-un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, avec leur description et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

-un état du suivi du programme contractuel d'investissements et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

-un inventaire des biens de retour et de reprise du service concédé ;

-les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.

Le tout est complété par une annexe comprenant un compte rendu technique et financier, notamment, les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

M. le Maire indique que concernant la Plage Saint - Vincent, un exemplaire du Rapport Annuel est joint aux convocations adressées à chacun des conseillers municipaux et qu'il convient de noter que ce rapport concerne l'année 2021 couverte par le nouveau traité de concession qui court jusqu'au 31 juillet 2024.

M. le Maire ajoute que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent sa communication à l'assemblée délibérante. Le public est avisé par voie d'affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport annuel de la Société EMIJER pour la plage Saint – Vincent Sud pour 2021 tel que celui – ci est annexé à la présente.

**2022 – 066 – Communication du rapport annuel 2020 - 2021 du concessionnaire pour le Casino Municipal.**

M. le Maire expose à l'assemblée que l'ordonnance portant réforme du régime des concessions ainsi que son décret d'application a instauré l'obligation, pour le concessionnaire, de produire annuellement un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (ord. 2016-65 du 29 janvier 2016, art. 52 et décret 2016-86, art. 33). Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Cette obligation concerne les contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 (décret précité, art. 55).

M. le Maire précise que ce rapport, produit avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, est tenu à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle. En ce qui concerne les données comptables devant figurer dans ce rapport, elles se concrétisent par la présentation :

-du compte annuel de résultat d'exploitation de la concession (avec les données de N - 1), avec une imputation par affectation directe pour les charges directes, et à partir de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition exposée dans ledit rapport, pour les charges indirectes ;

-des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel utilisés pour déterminer les produits et les charges (directs/indirects) imputés au compte de résultat d'exploitation, avec une permanence des méthodes, sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;

-d'un état des variations du patrimoine immobilier dans le cadre de l'exécution du contrat ;

-d'un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le rapport comprend également :

-un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, avec leur description et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

-un état du suivi du programme contractuel d'investissements et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

-un inventaire des biens de retour et de reprise du service concédé ;

-les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.

Le tout est complété par une annexe comprenant un compte rendu technique et financier, notamment, les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

M. le Maire ajoute que concernant le Casino Municipal, un exemplaire du Rapport Annuel est joint aux convocations adressées à chacun des conseillers municipaux et qu'il convient de noter que ce rapport concerne la période 2020 – 2021 couverte par le nouveau traité de concession qui court désormais sur 5 ans du 6 mai 2018 au 5 mai 2023.

M. le Maire ajoute que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent sa communication à l'assemblée délibérante. Le public est avisé par voie d'affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport annuel du Casino Municipal pour la période 2020 / 2021 tel que celui – ci est annexé à la présente.

### **2022 – 067 – Communication du rapport annuel 2021 du concessionnaire pour la fourrière automobile.**

M. le Maire expose à l'assemblée que l'ordonnance portant réforme du régime des concessions ainsi que son décret d'application a instauré l'obligation, pour le concessionnaire, de produire annuellement un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (ord. 2016-65 du 29 janvier 2016, art. 52 et décret 2016-86, art. 33). Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Cette obligation concerne les contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 (décret précité, art. 55).

M. le Maire précise que ce rapport, produit avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, est tenu à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle. En ce qui concerne les données comptables devant figurer dans ce rapport, elles se concrétisent par la présentation :

-du compte annuel de résultat d'exploitation de la concession (avec les données de N - 1), avec une imputation par affectation directe pour les charges directes, et à partir de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition exposée dans ledit rapport, pour les charges indirectes ;

-des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel utilisés pour déterminer les produits et les charges (directs/indirects) imputés au compte de résultat d'exploitation, avec une permanence des méthodes, sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;

-d'un état des variations du patrimoine immobilier dans le cadre de l'exécution du contrat ;

-d'un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le rapport comprend également :

-un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, avec leur description et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

-un état du suivi du programme contractuel d'investissements et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

-un inventaire des biens de retour et de reprise du service concédé ;

-les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.

Le tout est complété par une annexe comprenant un compte rendu technique et financier, notamment, les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

M. le Maire ajoute que concernant la fourrière automobile, un exemplaire du Rapport Annuel est joint aux convocations adressées à chacun des conseillers municipaux.

Il convient de noter que ce rapport concerne la période 2021 partiellement couverte par le traité de concession qui courrait sur 3 ans du 30 juillet 2018 au 29 juillet 2021.

M. le Maire ajoute que ce rapport sera tenu à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent sa communication à l'assemblée délibérante. Le public est avisé par voie d'affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport annuel de la Société AC DEPANN à ARGELES-SUR-MER pour 2021 tel que celui – ci est annexé à la présente.

**2022 – 068 – Demande de subvention exceptionnelle de l’Amicale des sapeurs Pompiers.**

M. BERTAUD, rapporteur, expose que par courrier en date du 21 juillet 2022, l’association « Amicale des sapeurs-pompiers » sollicite l’octroi d’une subvention d’un montant de 2000 €.

M. BERTAUD rappelle que cette association a été enregistrée le 17 septembre 2015 à la Sous – préfecture de CERET, qu’elle a pour objet de resserrer les liens d’amitié et de confraternité qui unissent les sapeurs-pompiers afin d’organiser rencontres, voyages collectifs, manifestations sportives et d’assurer la transmission des vœux des sapeurs – pompiers et indique que l’octroi du montant demandé permettrait à l’association de s’acquitter des frais liés à la souscription des contrats d’assurance pour les pompiers mais aussi de couvrir une partie des dépenses liées au fonctionnement du Centre de Secours.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **DECIDE** d’allouer à l’amicale des Sapeurs Pompiers une subvention d’un montant de 2 000 €

**2022 – 069 – Attribution d’une subvention pour l’organisation du SWIMRUN 2022.**

M. BERTAUD, rapporteur, expose à l’assemblée que l’association Challenge O2, dont le siège social est 7, rue Louis Pergaud à Saint-Cyprien, a organisé en juin dernier sur la Côte Vermeille la 6<sup>ème</sup> édition d’une manifestation sportive dénommée « SWIMRUN Côte Vermeille », discipline alliant la natation et la course à pied par équipes.

M. BERTAUD indique que dans ce cadre, la Commune est engagée au versement d’une subvention à l’association organisatrice dont il convient de régulariser le versement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **DECIDE** d’allouer à l’association O2 une subvention d’un montant de 4 000 €

**2022 – 070 – Mise en œuvre d’un service de navettes de transport public de personnes urbain et péri – urbain, d’un service de transport scolaire et d’un service de navettes saisonnières – Autorisation de signature du marché public avec le groupement conjoint CENTRAL GARAGE à COLLIOURE et ATV à ARGELES – SUR-MER.**

M. le Maire expose à l’assemblée que la Commune a engagé une procédure formalisée destinée à désigner le titulaire d’un marché de service de navettes de transport public de personnes urbain et péri – urbain, d’un service de transport scolaire et d’un service de navettes saisonnières.

M. le Maire indique que la consultation conduite par la Commune a donc consisté en un appel d’offres ouvert ayant pour objet l’attribution d’un marché public de service à lot unique, le prestataire devant obligatoirement répondre à l’ensemble du marché.

M. le Maire précise que le marché serait conclu pour une durée d’un an reconductible 4 fois, chaque reconduction faisant courir une période de 12 mois, chaque reconduction faisant

l'objet d'une décision expresse du pouvoir adjudicateur adressée au plus tard deux mois avant la fin de la période en cours.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2122-21-1,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2022,

Considérant que la CAO a décidé d'attribuer le marché au groupement conjoint solidaire CENTRAL GARAGE à COLLIOURE et ATV à ARGELES – SUR – MER qui présente toutes les garanties requises au cahier des charges,

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

1 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord cadre avec le groupement conjoint solidaire CENTRAL GARAGE à COLLIOURE et ATV à ARGELES – SUR – MER.

**Montant du marché :**

- Service de transport scolaire : 63 791, 46 € HT
- Service de navette urbaine et péri urbaine : 58 311, 74 € HT
- Service de navettes parkings : 59 208, 96 € HT

2 – **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget général de la Commune pour 2022.

**2022 – 071 – Adoption d'un plan d'urgence de sobriété dans le cadre du contexte de crise énergétique pour l'hiver 2022 -2023.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans un contexte post – COVID déjà perturbé, l'explosion du coût de l'énergie impacte et impactera significativement les budgets locaux.

Nos services ont, en ce sens, travaillé sur une proposition de plan dit « de sobriété » de nature, tout en maintenant un certain équilibre social et économique, à permettre de réduire les consommations d'énergies (électricité et gaz) de manière significative.

**La Commune, dans ce contexte et à l'unanimité de ses représentants, exprime aussi le souhait que l'Etat puisse contribuer à cette réduction des coûts en faisant bénéficier les Collectivités Territoriales et quelque soit sa taille, du bouclier tarifaire.**

Le travail réalisé en interne lequel se veut respectueux des prescriptions et recommandations des organismes nationaux (AMF, Banque des Territoires, FNCCR) a permis de déterminer dix actions à mettre en place dans le dispositif communal à savoir :

1 – Etablir un état global des consommations des bâtiments et services pour cibler les priorités

2 – Mobiliser les agents de la Collectivité ainsi que les utilisateurs de salles communales

3 – Installer des dispositifs de régulation de température dans les bâtiments et vérifier leur fonctionnement.

4 – Réguler à 19/20 degrés la température dans les bâtiments publics occupés (exception faite du bâtiment de l'Ecole Jules FERRY) et « hors gel » les bâtiments inoccupés.

5 – Réduire l'intensité et la plage horaire de fonctionnement de l'éclairage public :

- L'éclairage public dans le secteur urbain sera éteint entre 23 heures et 5h30 du matin (l'extinction d'un luminaire sur deux n'est pas recommandée pour des raisons d'uniformité d'éclairage).
- Les accès et traversées de ville demeureront éclairés

6 – Former les agents à l'éco-conduite et optimiser les déplacements

7 – Couper l'eau chaude sanitaire

8 – Réduire la saison de chauffe de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques

9 – Interdire les chauffages électriques d'appoint et l'usage des sèche mains électriques

10 – Eteindre l'éclairage des monuments et les enseignes lumineuses.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 – **ADOpte** la proposition de plan de sobriété énergétique de la Commune de COLLIOURE tel qu'exposé ci – dessus,

2 – **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de ces mesures, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation,

3 – **CHARGE** Monsieur le Maire de désigner le ou les contrôleurs habilités au suivi des flux et à la surveillance des bâtiments,

4 – **INDIQUE** qu'une information publique sera faite par la ville à destination de ses habitants.

**2022 – 072 – Demande de remboursement d'une facture d'eau potable à l'ancienne Directrice de l'Ecole Jules FERRY.**

M. GILLERY, rapporteur, expose à l'assemblée que par courriel en date du 1<sup>er</sup> septembre, Madame Brigitte PIOCH, ancienne directrice de l'école élémentaire Jules FERRY rappelle qu'elle était attributaire d'un logement de fonction qu'elle déclare avoir quitté le 31 mars 2022.

M. GILLERY indique qu'en date du 2 mai 2022, Mme PIOCH a reçu de la Communauté de Communes ACVI une facture correspondant à sa consommation d'eau potable pour la période du 30 septembre 2021 au 4 avril 2022 et que cette facture porte sur une consommation arrêtée à 53 mètres cubes et un montant TTC à régler de 221, 72 €.

M. GILLERY ajoute que Mme PIOCH conteste le montant de cette facture qui ne correspond à ses consommations habituelles et indique avoir autorisé les services techniques à utiliser son robinet extérieur après son départ de l'appartement fin mars 2022.

M. GILLERY indique que Mme PIOCH sollicite donc de la Commune une participation au règlement de cette facture.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prendre en charge 100 % de la facture considérée.

**2022 – 073 – Modification des statuts de la SPL PERPIGNAN MEDITERRANEE**

M. le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL Perpignan Méditerranée (ci-après la Société), dont elle détient 10 actions.

Il indique que le conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 29 juillet 2022 envisage d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la Société :

1. **Intégration de 5 nouveaux actionnaires** (les Communes d'Amélie les Bains Palada, Saint Paul de Fenouillet, Clair, Montesquieux les Albères et Millas – modification de l'article 6-APPORTS)

ACTIONNAIRES	ACTIONS SOUSCRITES	SOUSCRIPTIONS EN €	ACTIONNAIRES	ACTIONS SOUSCRITES	SOUSCRIPTIONS EN €
Communauté Urbaine	20 911	209 110	Mairie de Lupia	<b>92</b>	<b>920</b>
Mairie de Perpignan	5 911	59 110	Mairie de Peyrestortes	<b>67</b>	<b>680</b>
Mairie Canet en Roussillon	618	6 180	Mairie Villeneuve de la Rivière	<b>65</b>	<b>650</b>
Mairie de Saint Estève	567	5 670	Mairie de Tautavel	<b>45</b>	<b>450</b>

SYDETOM 66	500	5 000	Mairie d'Opoul Perillos	<b>38</b>	<b>380</b>
Mairie de Cabestany	470	4 700	Mairie de Cases de Pene	<b>34</b>	<b>340</b>
Mairie de Rivesaltes	439	4 390	Mairie de Vingrau	<b>28</b>	<b>280</b>
Mairie St Laurent de la Salanque	429	4 290	Mairie de Montner	<b>15</b>	<b>150</b>
Mairie de Bompas	363	3 630	Mairie de Calce	<b>11</b>	<b>110</b>
Mairie le Soler	336	3 360	Mairie de Bolquere	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Toulouges	297	2 970	Mairie de Collioure	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Canohes	247	2 470	Mairie le Boulou	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Saleilles	221	2 210	Mairie les Angles	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie Ste Marie de la Mer	207	2 070	Mairie Prats de Mollo la Preste	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie le Barcarès	202	2 020	SMTVB	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Pollestres	198	1 980	Mairie de Cassagnes	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie Villeneuve de la Raho	192	1 920	Mairie Banyuls sur Mer	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Torreilles	157	1 570	Mairie de Maury	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Pezilla la Rivière	156	1 560	Mairie Latour de France	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Baho	148	1 480	Syndicat Mixte du Réart	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie Villelongue de la Salanque	147	1 470	SMBVA	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Ponteilla Nyls	134	1 340	CC Agly Fenouillèdes	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de Baixas	<b>122</b>	<b>1 220</b>	<b>Mairie St Paul de Fenouillet</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie St Feliu d'Avall	<b>121</b>	<b>1 210</b>	<b>Mairie Amélie les Bains</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de St Nazaire	<b>119</b>	<b>1 190</b>	<b>Mairie de Clairà</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie de St Hippolyte	<b>117</b>	<b>1 170</b>	<b>Mairie Montesquieu des Albères</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
Mairie Estagel	<b>95</b>	<b>950</b>	<b>Mairie de Millas</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL</b>				<b>34 000</b>	<b>340 000</b>

2. **Modification de l'objet de la Société** en intégrant l'attractivité du territoire, ce qui suppose de modifier l'article 2 relatif à l'objet de la Société et d'ajouter un article 15 bis relatif au Comité Technique Consultatif obligatoire pour mettre en œuvre la modification de l'objet.

a. **Nouvelle rédaction de l'article 2 – OBJET :**

« La société a pour objet :

**A/** De réaliser pour le compte de ses actionnaires : toute action ou opération d'aménagement définie à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme :

- Mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat ;
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- Réaliser les équipements collectifs
- Lutter contre l'insalubrité ;
- Permettre le renouvellement urbain ;
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels

Outre la réalisation de toute opération d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme de :

- Réaliser des études préalables aux opérations d'aménagement ;
- Procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en vue de la réalisation des actions ou opérations d'aménagement destinées à mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche et d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;
- Procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des mêmes objectifs énoncés ci-dessus ;
- Procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux à l'intérieur d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, délimité par un conseil municipal en application de l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme.

**B/** Des opérations de construction

**C/** L'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général et notamment la conduite de toutes politiques ou actions de structuration de l'offre, de promotion, de marketing territorial, de prospection et d'accompagnement participant à développer l'attractivité économique, touristique et résidentielle sur le territoire de ses actionnaires.

Elle réalise ainsi l'ensemble des missions d'office de tourisme énumérées par l'article L.133-3 du Code du Tourisme, notamment au titre de l'accueil, l'information, l'animation locale, la promotion du tourisme et la coordination des acteurs locaux du développement touristique.

Elle a vocation également à assurer les activités suivantes :

- D'agence de développement économique et notamment de mettre en œuvre des politiques de promotion économique du territoire, de prospection et d'accueil de porteurs de projets d'implantation d'entreprises, d'attraction des talents ;
  - De coopérations et de partenariats économiques et touristiques de dimension locale, nationale, européenne et internationale ;
  - De marketing territorial et notamment de mettre en œuvre toutes politiques de promotion tendant à améliorer la visibilité, l'image et la notoriété de territoire de ses actionnaires, notamment en promouvant l'excellence des filières professionnelles ;
  - De valorisation et de communication des animations et du patrimoine du territoire de ses membres ;
  - De médiation culturelle et d'organisation de visites guidées à vocation, patrimoniale, historique ou artistique,
  - D'édition et de vente de livres, d'agence de voyages et de prospection, gestion et exploitation de marques et labels ;
  - De mise en réseau et d'animation de l'écosystème d'attractivité permettant de développement de nouvelles synergies et de projets collaboratifs.
- Elle pourra également être consultée sur les projets d'équipements collectifs d'intérêts touristiques.

A cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif. »

b. Nouvel article 15 bis – CONSULTATION DES PROFESSIONS INTERESSEES – COMITE TECHNIQUE CONSULTATIF :

« Conformément à l'article R. 133-19 et R. 133-19-1 du Code du Tourisme, lorsque l'Office du Tourisme est constitué sous la forme d'une Société Publique Locale dont les statuts imposent que chaque administrateur de la Société représente une partie du capital social, les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme dans la commune ou sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale siègent au sein d'un directoire ou d'un comité technique chargé de formuler des avis destinés aux administrateurs.

Le nombre de sièges de ce comité technique, représentant les professions et activités intéressées par le tourisme est fixé à huit (8).

Il peut émettre des avis sur les sujets à l'ordre du jour intéressant le tourisme. Il peut aussi proposer des sujets uniquement en lien avec le tourisme à mettre à l'ordre du jour des réunions ou sollicité par le Conseil d'Administration pour apporter des conseils ou des expertises sur des sujets en lien direct avec les missions touristiques de la Société.

Le Comité Technique peut aussi être sollicité par la Direction de la Société pour participer à la définition ou à la validation des actions touristiques que celle-ci souhaite mettre en place.

Son rôle, son fonctionnement et ses modalités de saisine sont précisés dans le règlement intérieur.

Enfin, les membres du comité technique siégeront au sein du Comité d'orientation stratégique qui réunira les personnalités qualifiées et socioprofessionnelles en charge d'accompagner la politique d'attractivité économique du territoire.

Les autres membres du Comité d'orientation stratégique seront désignés selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

Son rôle, son fonctionnement et ses modalités de saisine seront également précisés dans le règlement. »

Ces modifications statutaires vont dans le sens du développement et de la diversification de l'activité de la Société, ce qui permet d'élargir ses compétences et asseoir sa légitimité sur le territoire.

Il est rappelé qu'à peine de nullité, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant d'une collectivité sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou sur les structures des organes dirigeants d'une SPL ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante, approuvant cette modification.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1524-1 et L.1531-1 et suivants,

Vu le code de commerce et notamment ses articles L.1521-1 et suivants,

**1 – APPROUVE** le projet de modification des articles 2 et 6 ainsi que l'ajout d'un article 15 bis dans les statuts de la Société dont la collectivité est actionnaire, selon les modalités ci-dessus exposées ;

**2 – AUTORISE** son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Perpignan Méditerranée à voter en faveur de la résolution concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

#### **2022 – 074 – Demande d'une servitude de passage sur une piste DFCI en Forêt Domaniale.**

M. FAJAL, rapporteur, expose à l'assemblée qu'à la demande SIVU des Albères, il serait souhaitable de régulariser la situation foncière de la piste DFCI n° AL58 (Col d'En CALVO, Col d'EN RAIXAT).

M. FAJAL indique en effet, qu'est programmée dans le cadre du CFM 2022 la pose d'une citerne et que, dans un deuxième temps, il sera nécessaire de conforter le passage le long du ruisseau et qu'il serait donc utile d'assurer la pérennité des équipements sur cette piste en obtenant une servitude.

M. FAJAL précise que pour régulariser le statut de cette voie, il est nécessaire de saisir Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales en vue d'obtenir au profit de la Commune, une servitude de passage prévue par le Code Forestier dans ses articles L.134-2, L.134-3, R.134-2 et R.134-3 pour assurer la continuité des voies de défense des forêts contre l'incendie.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**1 – AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet une servitude de passage au profit de la commune.

**2 – AUTORISE** également Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à cette procédure et de prendre également bonne note qu'un arrêté municipal sera ensuite pris en vue de réserver la circulation sur cet itinéraire DFCI aux services communaux, aux services concernés, aux propriétaires riverains et leurs ayants-droit.

#### **2022 – 075 – Vœu du conseil Municipal pour la réouverture du Col de Banyuls.**

Le Conseil Municipal

Sur le rapport de Mme PY - SOUGNE :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2021 portant interdiction à compter du 11 janvier 2021 et jusqu'à nouvel ordre de la circulation des véhicules et des piétons sur les routes d'accès au point de passage autorisé secondaire du Col de Banyuls, route communal à Banyuls – sur - Mer.

Vu l'installation et le maintien, en application de cet arrêté de divers obstacles sur la ligne frontalière du Col de Banyuls.

Vu les motifs fondants cet arrêté, à savoir :

- menace terroriste très élevée
- mouvement secondaire soutenu de migrants

Considérant que dans le cadre de son pouvoir de police, le Préfet peut adopter toutes dispositions à condition qu'elles reposent sur un but d'intérêt général mais aussi qu'elles soient nécessaires et proportionnées,

Considérant en outre que l'arrêté est fondé sur les termes de la note des autorités françaises à la Commission Européenne portant notification du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 janvier 2021, date depuis longtemps dépassée,

Considérant que les articles 25 et 27 des accords de Schengen visés à l'arrêté prévoient, de manière exceptionnelle et en cas d'urgence la possibilité de rétablir ou renforcer les contrôles aux frontières internes des pays de l'Union Européenne,

Considérant qu'aucune de ces dispositions ne prévoit la fermeture des points de passage autorisé,

Considérant que depuis l'installation des obstacles sur la voie, il n'est pas démontré que ces mesures, alors que parallèlement les contrôles n'ont pas été renforcés sur les points de passage permanent, aient pu avoir un effet quelconque sur les objectifs évoqués (terrorisme immigration clandestine),

Considérant enfin qu'à compter du 31 juillet 2022, la situation d'urgence a pris fin,

Considérant à l'inverse la gêne occasionnée aux populations dans leurs activités économiques et les différents mouvements de protestation engagée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **EXPRIME** le vœu que soit rapporté l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2021 susvisé et rétabli le libre passage permanent au besoin assorti d'un contrôle par le PPA du Col de BANYULS.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION D'ATTRIBUTION<sup>1</sup>

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**COMMUNE DE COLLIOURE / REGIE AUTONOME DES PARCS DE STATIONNEMENT**  
**Hôtel de Ville - 3 rue de la République - 66190 COLLIOURE**  
**Tél : 04.68.82.05.66 Fax : 04.68.82.14.28**

### B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE DE NAVETTES DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES URBAIN ET PERI – URBAIN, D'UN SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE ET D'UN SERVICE DE NAVETTES SAISONNIERES**

### C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité : **AWS (WEB) : 28/07/2022, BOAMP 28/07/2022 (30/07/2022), JOUE 28/07/2022 (02/08/2022), INDEPENDANT (édition 66) 28/07/2022**

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

■ Date et heures limites de réception des offres : **29 AOUT 2022 à 12 heures**

■ Délai de validité des offres : **90 jours**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :      X NON      OU       OUI

(Cocher la case correspondante.)

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 28 septembre 2022

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

### D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
LLOBET Guy	Maire	Président
FAJAL Serge	Adjoint	T
LAPICZAK Elodie	CM	T
DAIDER JEROME	CM	S

### D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

## E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

### ■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

### ■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Thierry BOUYSSOU, DGS

## F - Elimination des offres.

### F1 - Lot n° ..... :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : ..... (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

### F2 - Lot n° ..... :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : ..... (nombre).
- hors délais : ..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

## G - Classement des offres.

### G1 - Lot n° unique

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :  
(Cocher la case correspondante.)

retient le classement des offres proposé ne disposant que d'une seule offre :

Mandataire :

SARL CENTRAL GARAGE

ZA CAP DOURATS

66190 COLLIOURE

Courriel : [centralgaragecollioure@wanadoo.fr](mailto:centralgaragecollioure@wanadoo.fr)

TEL : 04 68 61 79 72

SIRET : 334 214 749 00031

Co – traitant :

SARL ARGELES TOURISME

TRAVERSE DE SAINT-ANDRE

66700 ARGELES SUR MER

Courriel : [argeles-tourisme@wanadoo.fr](mailto:argeles-tourisme@wanadoo.fr)

TEL : 04 68 81 50 78

FAX : 04 68 81 23 16

SIRET : 423 341 460 00016

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

### G2 - Lot n° ..... : .....

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :  
(Cocher la case correspondante.)

retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

## H - Décision d'attribution.

### H1 - Lot n° UNIQUE

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

X d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire suivant :

Mandataire :

SARL CENTRAL GARAGE

ZA CAP DOURATS

66190 COLLIOURE

Courriel : [centralgaragecollioure@wanadoo.fr](mailto:centralgaragecollioure@wanadoo.fr)

TEL : 04 68 61 79 72

SIRET : 334 214 749 00031

Co – traitant :

SARL ARGELES TOURISME

TRAVERSE DE SAINT-ANDRE

66700 ARGELES SUR MER

Courriel : [argeles-tourisme@wanadoo.fr](mailto:argeles-tourisme@wanadoo.fr)

TEL : 04 68 81 50 78

FAX : 04 68 81 23 16

SIRET : 423 341 460 00016

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

**La Collectivité ne dispose que d'une seule offre mais celle – ci est conforme au cahier des charges.**

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

### H2 - Lot n° ..... : .....

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

## I - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

### I1 - Lot n° ..... :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

sans suite

infructueuse

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

un appel d'offres ;

un marché négocié ;

une procédure adaptée ;

un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

▪ Pour :

▪ Contre :

▪ Abstentions :

### I2 - Lot n° ..... :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher les cases correspondantes.)

sans suite

infructueuse

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

un appel d'offres ;

un marché négocié ;

une procédure adaptée ;

un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

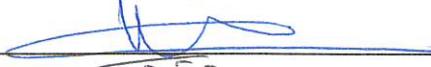
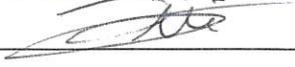
▪ Pour :

▪ Contre :

▪ Abstentions :

**J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.**

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
LLOBET Guy	
FAJAL Serge	
LAPICZAK Elodie	
DAIDER JEROME	

**K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.**

Date de mise à jour : 14/10/2010.

# Rapport annuel 2021

- I. Rapport circonstancié**
- II. Carte de l'établissement**
- III. Visite DDTM**
- IV. Bordereaux d'enlèvement d'huile**
- V. Bilan comptable**

## **I. Rapport circonstancié**

L'activité économique pour l'année 2021 a une fois de plus été impacté par les restrictions et fermetures en lien avec la lutte contre la pandémie au virus Covid19.

Ces restrictions ne nous ont pas permis d'exploiter le restaurant de plage avant le 19 mai 2021, et ont par conséquent eu des répercutions sur le chiffre d'affaire.

A l'image de l'année 2020, aucune remise concernant la redevance d'exploitation n'a été concédé par la commune de Collioure.

La mise en avant des produits locaux et notre notoriété nous a cependant permis de sortir un chiffre d'affaire en progression par rapport aux saisons précédentes.

Les dégradations nocturnes connues les années passées sont toujours d'actualité, elles nous ont contraintes a équiper la terrasse d'un système d'alarme qui malheureusement a été vandalisé à plusieurs reprises (dépôt de plaintes en gendarmerie).

Voici le résumé de l'année 2021 .

## II. Carte de l'établissement

### BOISSONS CHAUDES

Café torréfié par la Cafetière Catalane, Perpignan

EXPRESSO	2.00
ALLONGE	2.00
NOISETTE	2.50
DECAFFEINE	2.50
DOUBLE CAFE	3.50
GRAND CAFE LAIT	3.50
CAPPUCCINO	3.50
GRAND CAFE CHANTILLY	4.00
CHOCOLAT CHAUD	3.50
CHOCOLAT CHANTILLY	4.00
CAFE ARROSE (Marc de Banyuls)	4.00
CAFE CATALAN (Comme un Irish)	9.50
INFUSION (Tisane du berger)	3.50
THE (Dammann frères)	3.50
NOIR DARJEELING	
VERT MISS DAMMANN	
VERT MENTHE TOUAREG	

### BOISSONS FROIDES

SODAS 33Cl	3.50
Coca - Coca zéro - Orangina - Ice Tea - Perrier	
Oasis - Schweppes Tonic & Agrum's	
JUS DE FRUITS 33Cl	3.50
Orange, Pomme, Abricot	
SIROP A L'EAU 25Cl	2.50
Menthe, Grenadine, Citron, Fraise, Pêche	
LIMONADE ou DIABOLO	3.50
EAU MINERALE 50Cl	2.50
EAU GAZEUSE 50Cl	2.50

### DETOX

FRESH TONUS 25Cl 	6.50
Concombre, Citron, Pomme, Menthe	
FRESH SPIRULINE 25Cl	6.50
Spiruline BIO, Pomme, Gingembre	
TENSAI TEA BIO MYRTILLE	4.50
Thé blanc bio myrtille 33Cl	
TENSAI TEA BIO MATCHA	4.50
Thé matcha bio menthe poivrée 33Cl	
LEAMO MATE BIO	4.50
Infusion de maté bio pétillant 33Cl	

### BOISSONS GOURMANDES

SMOOTHIE - SWEET BANANA 50Cl	6.50
Fraises et Bananes	
SMOOTHIE - RED SUNSET 50Cl	6.50
Fraises et Mangue	
SMOOTHIE - PINA TROPIC 50Cl	6.50
Ananas, Papaye et Mangue	
CAFE FRAPPE 50Cl 	6.50
Chantilly et Gâteaux	
CHOCOLAT FRAPPE 50Cl	6.50
Chantilly et Gâteaux	

### BIERES BIO

Bière pression artisanale blonde BIO « La Canya » - 45°

DEMI 25Cl	3.80
MONACO / PANACHE / SIROP 25Cl	3.80
PINTE 50Cl	7.50
BIERE BOUTEILLE 33Cl	6.50
BLANCHE BIO 5°	
BRUNE BIO 6,3°	

### COCKTAILS

CHANT DU POULPE 33Cl 	9.50
Banyuls rosé & Schweppes Agrumes	
DOUX VERGER 33Cl	9.50
Banyuls blanc & Nectar d'abricot	
SPRITZ CATALAN 33Cl	9.50
Banyuls rouge & Bresset Morel	
MOJITO COLLIOURENC 33Cl	9.50
Banyuls blanc & Citronnade Menthe	
MIMOSA 33Cl	9.50
Bresset Morel & Jus d'orange	
BANYULS LIBRE 33Cl	9.50
Marc de Banyuls & Coca	
MARC TONIC 33Cl	9.50
Marc de Banyuls & Schweppes	
CITRONNADE 33Cl SANS ALCOOL	9.50
Citronnade & Menthe	

### VINS

BOUTEILLE 75Cl	22.00
VERRE 12Cl	4.50
PISCINE (Avec glaçons) 20Cl	7.50
Vignerons de Collioure, le Cellier Dominicain	
• ROUGE Colline Matisse AOP Collioure	
• ROSE Pordavall AOP Collioure	
• BLANC Cuvée Padreils AOP Collioure	

### BANYULS

VERRE 10Cl	4.50
ROUGE, ROSE, BLANC	
Vin doux naturel - AOP Banyuls	
MARC DE BANYULS 4Cl	6.50
Digestif vieilli en fût de chêne	

### CHAMPAGNE

RUINART BLANC DE BLANCS 75Cl	120.00
------------------------------	--------

### BULLES LOCALES

BRESSET MOREL Pétillant blanc de blancs BRUT	
COUPE 12Cl	8.00
PISCINE 20Cl	13.50
BOUTEILLE 75Cl	30.00

**DERRIÈRE LE CLOCHER**  
Restaurant de plage & Bains de soleil

**TAPAS**

**COCHONNERIES** 15  
Jambon Serrano, Fouet Catalan,  
Chorizo Ibérique, Pan con tomate

**FISH** 15  
Friture d'éperlans, Rabas de calamars,  
Patatas bravas, Citron & Aioli

**CHICKEN** 15  
Aiguillettes de poulet panées Corn Rakes,  
Patatas bravas, Citron & Aioli

**TARTINABLES** 15  
Houmous, Padrón doux,  
Brie farci aux noisettes

**POKE BOWL**

**BONITE** 16  
Thon cru façon sashimi, sauce soja, sésame,  
Légumes du moment

**CARPACCIO BOEUF** 16  
Boeuf Charolais origine France, huile de noisette  
Légumes du moment

**SALADES**

**COLLIOURE** 15  
Salade, poivrons, tomates, œuf dur,  
Anchois de Collioure

**MOZZA** 15  
Salade, poivrons, tomates,  
Mozzarella Di Bufala AOP, crème balsamique

**CESAR (SANS SAUCE CESAR)** 15  
Salade, poivrons, tomates, œuf dur,  
Aiguillettes de poulet panées, pétales de Grana

**HAMBURGERS**

**MON CANARD** 19  
Pain brioché, confit de canard, grana padano,  
ketchup maison, oignons frits,  
accompagnement patatas bravas

**HOMARD & CO** 22  
Pain brioché, chair de homard, guacamole,  
accompagnement patatas bravas

**DESSERTS**

**CITRON** 6.5  
Lemon Curd Meringué, Éclats de Biscuits

**ABRICOT** 6.5  
Sorbet artisanal abricot, Coulis, Rousquille & Chantilly

**BANOFFEE** 6.5  
Banane, Croquants du Tech, Chocolat & Chantilly

**BABA O MARC** 6.5  
Comme un baba, Chantilly & Marc de Banyuls

**GOURMANDISES**

**LA FAMEUSE GAUFRE** 5.5  
Chocolat & Chantilly  
ou Coulis fruits rouges & Chantilly  
**Version GiGa** 10.5

**FROZEN YAOURT** 5.5  
Yaourt glacé Chocolat POP,  
ou fruits rouges & Muesli

**ANANAS GIVRE** 6.5

**BRUNCH DE 9H A 12H** 2.2  
Boisson chaude, jus de fruits, gaufre,  
Serrano, brie noisette, salade, œuf dur

### III. Visite DDTM

		<b>Constat n° 12</b> du 30/06/21	
		Objet Collonne Lot 1. Devant le lake	
Porté à la situation n°			
marquée	Surveillant	Titulaire	
	Numéro	Objet	

La superficie est respectée (137,7 m<sup>2</sup> sur 142 m<sup>2</sup> autorisés).  
La distance au usage est également respectée.

137,7 17  
8,10

représentant de la maîtrise d'œuvre      à      le      le représentant de l'entrepreneur

#### IV . Bordereaux d'enlèvement d'huile

 <p><b>TonTon FRANCKY</b> Récupère Gratuitement Vos Huiles Alimentaires Usagées... SIREN: 530 899 418 - APE: 3811Z Autorisation de Transport de Déchets non Dangereux. ☎ 06.20.31.62.79 ✉ tontonfranky66@gmail.com</p> <p><b>Bordereau d'Enlèvement d'Huiles Alimentaires Usagées</b> *(Bordereau a conserver)</p> <p>En date du: 13/02/14 Enlèvement de: 40 Litres d'huiles alimentaires usagées. Sur le Client (nom): Demirel D. sis à l'adresse: Les conteneurs on été fournis par: <input type="checkbox"/> Le Client <input checked="" type="checkbox"/> Tonton Francky ☑ Il a été déposé: 1 X 60 L conteneurs propres. <input type="checkbox"/> Il n'a pas été déposé de conteneurs et/ou contenants. ● A cette date la Société "Tonton Francky" a pris en charge les Huiles Alimentaires Usagées et ce, à titre gracieux auprès du Client ci dessus nommé qui est ainsi déchargé de toute responsabilité concernant ses huiles alimentaires usagées. Ainsi vous recyclez, économisez, préservez. Rapide, simple, efficace et surtout Ecologique !</p>	 <p><b>TonTon FRANCKY</b> Récupère Gratuitement Vos Huiles Alimentaires Usagées... SIREN: 530 899 418 - APE: 3811Z Autorisation de Transport de Déchets non Dangereux. ☎ 06.20.31.62.79 ✉ tontonfranky66@gmail.com</p> <p><b>Bordereau d'Enlèvement d'Huiles Alimentaires Usagées</b> *(Bordereau a conserver)</p> <p>En date du: 30/04/21 Enlèvement de: 40 Litres d'huiles alimentaires usagées. Sur le Client (nom): Demirel D. sis à l'adresse: Les conteneurs on été fournis par: <input type="checkbox"/> Le Client <input checked="" type="checkbox"/> Tonton Francky ☑ Il a été déposé: 1 X 60 L conteneurs propres. <input type="checkbox"/> Il n'a pas été déposé de conteneurs et/ou contenants. ● A cette date la Société "Tonton Francky" a pris en charge les Huiles Alimentaires Usagées et ce, à titre gracieux auprès du Client ci dessus nommé qui est ainsi déchargé de toute responsabilité concernant ses huiles alimentaires usagées. Ainsi vous recyclez, économisez, préservez. Rapide, simple, efficace et surtout Ecologique !</p>
 <p><b>TonTon FRANCKY</b> Récupère Gratuitement Vos Huiles Alimentaires Usagées... SIREN: 530 899 418 - APE: 3811Z Autorisation de Transport de Déchets non Dangereux. ☎ 06.20.31.62.79 ✉ tontonfranky66@gmail.com</p> <p><b>Bordereau d'Enlèvement d'Huiles Alimentaires Usagées</b> *(Bordereau a conserver)</p> <p>En date du: 09/07/21 Enlèvement de: 50 Litres d'huiles alimentaires usagées. Sur le Client (nom): Demirel D. sis à l'adresse: Les conteneurs on été fournis par: <input type="checkbox"/> Le Client <input checked="" type="checkbox"/> Tonton Francky ☑ Il a été déposé: 1 X 60 L conteneurs propres. <input type="checkbox"/> Il n'a pas été déposé de conteneurs et/ou contenants. ● A cette date la Société "Tonton Francky" a pris en charge les Huiles Alimentaires Usagées et ce, à titre gracieux auprès du Client ci dessus nommé qui est ainsi déchargé de toute responsabilité concernant ses huiles alimentaires usagées. Ainsi vous recyclez, économisez, préservez. Rapide, simple, efficace et surtout Ecologique !</p>	 <p><b>TonTon FRANCKY</b> Récupère Gratuitement Vos Huiles Alimentaires Usagées... SIREN: 530 899 418 - APE: 3811Z Autorisation de Transport de Déchets non Dangereux. ☎ 06.20.31.62.79 ✉ tontonfranky66@gmail.com</p> <p><b>Bordereau d'Enlèvement d'Huiles Alimentaires Usagées</b> *(Bordereau a conserver)</p> <p>En date du: 01/06/21 Enlèvement de: 40 Litres d'huiles alimentaires usagées. Sur le Client (nom): Demirel D. sis à l'adresse: Les conteneurs on été fournis par: <input type="checkbox"/> Le Client <input checked="" type="checkbox"/> Tonton Francky ☑ Il a été déposé: 1 X 60 L conteneurs propres. <input type="checkbox"/> Il n'a pas été déposé de conteneurs et/ou contenants. ● A cette date la Société "Tonton Francky" a pris en charge les Huiles Alimentaires Usagées et ce, à titre gracieux auprès du Client ci dessus nommé qui est ainsi déchargé de toute responsabilité concernant ses huiles alimentaires usagées. Ainsi vous recyclez, économisez, préservez. Rapide, simple, efficace et surtout Ecologique !</p>

# V. Bilan comptable

① BILAN - SIMPLIFIE

DGFP N° 2033 A-SD 2021  
Formulaire obligatoire (article 303 septies  
A du code général des impôts)  
N°15948\*03

Designation de l'entreprise		SARL EMIER		Néant		*		
Adresse de l'entreprise		DERRIERE LE CLOCHER 6 RUE DES MEMOS 66180 VILLENEUVE-DE-LA-RAHO						
SIRET		83420454700022						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent		12		
		Bilan		Autofinancements-Provisions		Exercice N clos le		
		1		2		31/12/2021		
						Net		
						3		
<b>ACTIF</b>								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* 010		012					
	Autres * 014	1 486	016	1 486				
	Immobilisations corporelles* 028	57 970	030	31 178		26 792		
	Immobilisations financières* (1) 040	12 000	042			12 000		
	<b>Total I (5) 044</b>	<b>71 456</b>	<b>048</b>	<b>32 664</b>		<b>38 792</b>		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	2 334	052			2 334		
	Marchandises * 060		062					
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
		Créances { Clients et comptes rattachés* 068		070				
	(2) { Autres* (3) 072	1 294	074			1 294		
Valeurs mobilières de placement 080		082						
Disponibilités 084	378 910	086			378 910			
Charges constatées d'avance* 092		094						
<b>Total II 096</b>	<b>382 538</b>	<b>098</b>			<b>382 538</b>			
<b>Total général (I + II) 110</b>	<b>453 994</b>	<b>112</b>	<b>32 664</b>		<b>421 330</b>			
<b>PASSIF</b>								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120					1 000		
	Ecarts de réévaluation 124							
	Réserve légale 126					100		
	Réserves réglementées * 130							
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 ) 132					196 970		
	Report à nouveau 134							
	Résultat de l'exercice 136					165 099		
	Provisions réglementées 140							
	<b>Total I 142</b>					<b>363 169</b>		
	Provisions pour risques et charges <b>Total II 154</b>							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164							
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166					27 742		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N: ... 169 ) 172					30 419		
	Produits constatés d'avance 174							
<b>Total III 176</b>					<b>58 161</b>			
<b>Total général (I + II + III) 180</b>					<b>421 330</b>			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 182		(4) Dont dettes à plus d'un an 195					
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou cédées au cours de l'exercice* 182			3 228		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Pris de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184					

\*Des explications concisément cette rubrique figurent dans le notice n° 2033-H07-03.

Formulaires obligatoires (article 102 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SARL EMUIER</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A- RESULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé en titre de IIR		Exercice N clos le 31/12/2021		
		018	018			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens 215 et livraisons intracommerciales 217 }	215		214		
	Production stockée* ( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )	217		218	419 229	
	Production immobilisée*			222		
	Subventions d'exploitation reçues			224	51 056	
	Autres produits			226		
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (II)</b>				230	472 285
	Adjuits de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Adjuits de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	76 538	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	-1 568		
Autres charges externes* ( dont crédits-bail - mobilier - immobilier )			242	30 915		
Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	982		244	24 268	
Rémunération du personnel*			250	93 706		
Charges sociales (cf. annex 380)			252	19 017		
Dotations aux amortissements*			254	9 975		
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 et cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	60		262	19 112	
<b>Total des charges d'exploitation (III)</b>				264	271 982	
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	200 303	
<b>Produits financiers (III)</b>		280	55	284	152	
<b>Charges financières (IV)</b>				290	1 033	
<b>Produits exceptionnels (V)</b>				300	1 019	
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b> { dont amortissements des participations dans des PME investies au 31/12/2021 et amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 239 septies D) }		347	348			
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>				308	35 121	
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + V) --- Charges (II + IV + VI + VII)</b>				310	165 009	
<b>B- RESULTAT FISCAL</b>				312	165 009	
<b>Réintégrations</b>						
Réintégrations et avantages personnels non déductibles*			316			
Amortissements exceptionnels (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
Provisions non déductibles*			322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	35 121		
Divers*, dont crédits excédentaires des opérations d'immobilisation	347	348		330		
Fraction des loyers à intégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de vente d'option		249		332		
Charges d'affrètement à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			334			
Résultat fiscal affrètement à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			336			
<b>Produits affrètement à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>				338		
<b>Déductions</b>						
Entreprises nouvelles (44 annexes)	386	2717-7R (44 annexes et autres A)	387			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 annexes)	388	3B (44 annexes A)	389			
ZRE (44 annexes)	392	ZRR (44 annexes)	393			
Donneurs d'emploi à réintégrer (art. 44 bis annexes)	395	Investissements outre-mer	344			
IFANE (44 annexes)	345	Crédit de développement prioritaire (44 annexes)	395			
BUT (44 annexes)	392					
<b>Crédit due au titre du report en arrière du déficit</b>				346		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes)</b>				355		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes A)</b>				347		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes B)</b>				348		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes C)</b>				349		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes D)</b>				350		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes E)</b>				351		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes F)</b>				352		
<b>Déduction exceptionnelle (Art. 39 annexes G)</b>				353		
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				354	149 073	
<b>Déficit de l'exercice reporté en arrière *</b>				356		
<b>Déficits antérieurs reportables *</b>				360		
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				370	149 073	

Compte C-annex 104 (01/11) - BIC COMPT-F

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

Formulaires obligatoires (article 102 après A fin du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SARL EMGIER</b>				Néant <input type="checkbox"/>		
I	IMMOBILISATIONS	Montant des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE								
ACTIF IMMOBILISE								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	430	430	434	434			
	Autres	410	1 486	414	416	1 486		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	422			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	27 882	2 073	444	635	29 320	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	23 968	452	454	456	23 968	
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 527	1 155	474	476	4 681	
Immobilisations financières		480	482	484	120	486	12 000	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>68 983</b>	<b>492</b>	<b>3 228</b>	<b>755</b>	<b>71 456</b>	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	1 140	502	346	504	506	
Immobilisations corporelles		510	512	514	516			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 771	532	5 531	534	328	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 737	542	3 424	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556			
Autres immobilisations corporelles		560	369	562	674	564	1 043	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>23 017</b>	<b>572</b>	<b>9 975</b>	<b>328</b>	<b>32 664</b>	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises: à FIS et 12,8 % pour les entreprises: à FIR								
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5		
vues de poste à poste, mais hors service ou intégrées dans le patrimoine privé		PLANCHA						
		MADHO DNOX						
		6	7	8	9	10		
Plus ou moins-values								
Ligne	Valeur d'achat *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *			
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1	635	328	307		-307			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	635	328	307		-307			
Plus-values taxables à 19 % (1)								
Régularisations								
<b>TOTAL</b>					<b>-307</b>			

Comptabilité SA - 0610 - BILANCIERS

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans le notice n°2033 - 1007-483  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis 3A, 239 et 208C du CGI. Lorsque un état détaillé selon le régime fiscal, indique les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 312 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL EMJER		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
<b>A</b>	<b>NATURE DES PROVISIONS</b>	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions reprises de l'exercice</b>	<b>Montant à la fin de l'exercice</b>
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	606	606
	Divers amortissements exceptionnels de 10 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	626	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>690</b>	<b>692</b>	<b>696</b>	<b>696</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>			<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est rempli, joindre un état de nature modifié)</b>		
		<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>		
Immob. incorporelles	700	705		1 indemnités pour congés payés, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715		3	
Constructions	720	725		3	
Mat. techniques mat. et outillage	730	735		4	
Mat. généraux agencements aéro. div.	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>	<b>Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD</b> 780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			<b>III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			692	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)			692	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	
Déficits imputés			693		
Déficits reportables			694		
Déficits de l'exercice			690		
Total des déficits restant à reporter			670		
<b>IV DIVERS</b>					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives (Montant (1) de l'art. 154 bis du CGI)		325	774
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	19 315
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	51 109
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				176	11 565
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				309	1 093
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 239 bis du CGI pour l'entreprise dominante				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

Copyright Groupe IAS ODIS - BALCOMPTA

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 670 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - 307-SD.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL EMIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
Dont apprentis		677	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	419 229
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Régularisations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	419 229
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	53 056
Variation positive des stocks		111	1 568
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	54 625
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	90 727
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	16 697
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	19 112
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	126 536
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	117 347 317
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée soumise à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	347 317
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes soumis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 105, le cas échéant après 12 mois)		022	419 229
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI) <sup>026</sup>			
Période de référence		034	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 00
Date de cessation			3 1 / 1 2 / 2 0 2 1

Copyright Groupe ICA - 03603 - ICA-CHIFFRES

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOF-SD, au § "Déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

# RAPPORT DU DELEGATAIRE

---



**EXERCICE 2020 - 2021**

---

**Stelsia Casino Collioure**





## **Conditions Economiques générales de l'Exercice**

## I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité du casino de Collioure entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 octobre 2021 a été fortement impacté par la crise du COVID 19.

Le casino de Collioure a fermé administrativement ses portes sur large période.

- **Du Samedi 24 Octobre au Mercredi 19 Mai 2021**

### Soit plus de 6 mois de fermeture administrative pour l'exercice 2020/2021/

Le nombre de visiteur dans l'établissement, pour un total de 20 535 personnes contre 35 202 personnes pour l'exercice précédent, soit 15 000 clients en moins -41.67%

-le produit Total du brut des jeux, pour un total de 1 551 K€ contre 2 197 K€ sur l'exercice précédent, soit une perte de PBJ de **647 000 €**

Évolution du chiffre d'affaires :

(en K€)	2020/2021	2019/2020	2018/2019
PBJ Machines à sous	1 450 K€	2 010 K€	2 322 K€
<i>PBJ Jeux traditionnels (Black Jack et Roulette Anglaise électronique)</i>	101 K€	188 K€	211 K€
<b><u>Total Produit Brut des Jeux</u></b>	<b><u>1 551 K€</u></b>	<b><u>2 198 K€</u></b>	<b><u>2 532K€</u></b>
Restauration/ Bar /Annexe	38 k€	77 k€	98 k€

## **I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

### **2. Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Depuis plusieurs années l'univers des casinos a dû se réinventer et d'autant plus avec la crise sanitaire Covid 19.

En raison de la nature de son activité, et compte tenu des mesures de confinement, l'entreprise a dû fermer son établissement entre le 24/10/2020 et le 19/05/2021 et n'a, par conséquent, généré aucun chiffre d'affaires à compter de cette date.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats :
- Recours à l'activité partielle sur la période de fermeture
- Réduction des charges de locations (immobilier, licences machines à sous . . .)
- Exonération partielle de charges patronales Urssaf

Mise en place d'un programme d'obtention de reports et d'aide aux paiements afin d'améliorer la trésorerie.

**Aide du conseil municipal de la mairie de Collioure pour l'exonération de 30K€ sur la contribution financière concernant l'effort artistique en faveur de la commune.**

Le plan de redressement, défini jusqu'en 2026, est respecté  
Le casino de Collioure est à jours de ses remboursements.

### **2. Evolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Le casino de Collioure a intégré le groupe « STELSIA » et devient le « STELSIA Casino Collioure ». Une dynamique forte a été insufflée sur l'organisation et les investissements du Casino :

- Mise en place de lecteur de Carte de Fidélités – Scub
- Renouvellement de jeux pour les Machines à sous
- Remplacement du système informatique – Installation de la Fibre

Notre objectif est la satisfaction client en nous concentrant sur l'amélioration des services.

La salle des Machines à Sous a été reconfigurée complètement.

Comme chaque année, nous poursuivons l'amélioration de notre parc de Machines à sous.

Les animations, au casino de Collioure, Spectacle, Tirage aux sorts, Tombola ont repris avec la réouverture du casino.

Tous les mois une association de Collioure, ou à proximité géographique, bénéficie d'un Bingo Caritatif. La totalité de la recette est reversée à l'association.

L'exercice 2020/2021 aura été marqué de difficultés majeures. Mais comme à son habitude, le Casino a su se réinventer et répondre aux nombreuses solutions pour être en accord avec nos clients.

L'équipe du Casino de Collioure fait de l'établissement un casino de proximité avec un souhait de convivialité et avec de nombreux atouts :

- Machines à sous
- Roulette anglaise électronique
- Black Jack traditionnel
- Restaurant
- Salle de réunions, salle pluriactivités
- Grand parking

Nous sommes avant tout un lieu de loisirs où chaque individu peut venir jouer mais aussi juste se restaurer, assister à un spectacle et passer un bon moment en toute convivialité. Le casino de Collioure emploie en moyenne annuelle pondérée 20 employés.

### **3- Evolution prévisible et perspectives d'avenir 2021/2022**

L'exercice 2021/2022, les investissements réalisés concernent l'installation de :

- 18 Jeux et Machines à sous
- 1 Black Jack Electronique

Un projet pour un casino résolument tourné vers l'avenir est à l'étude.

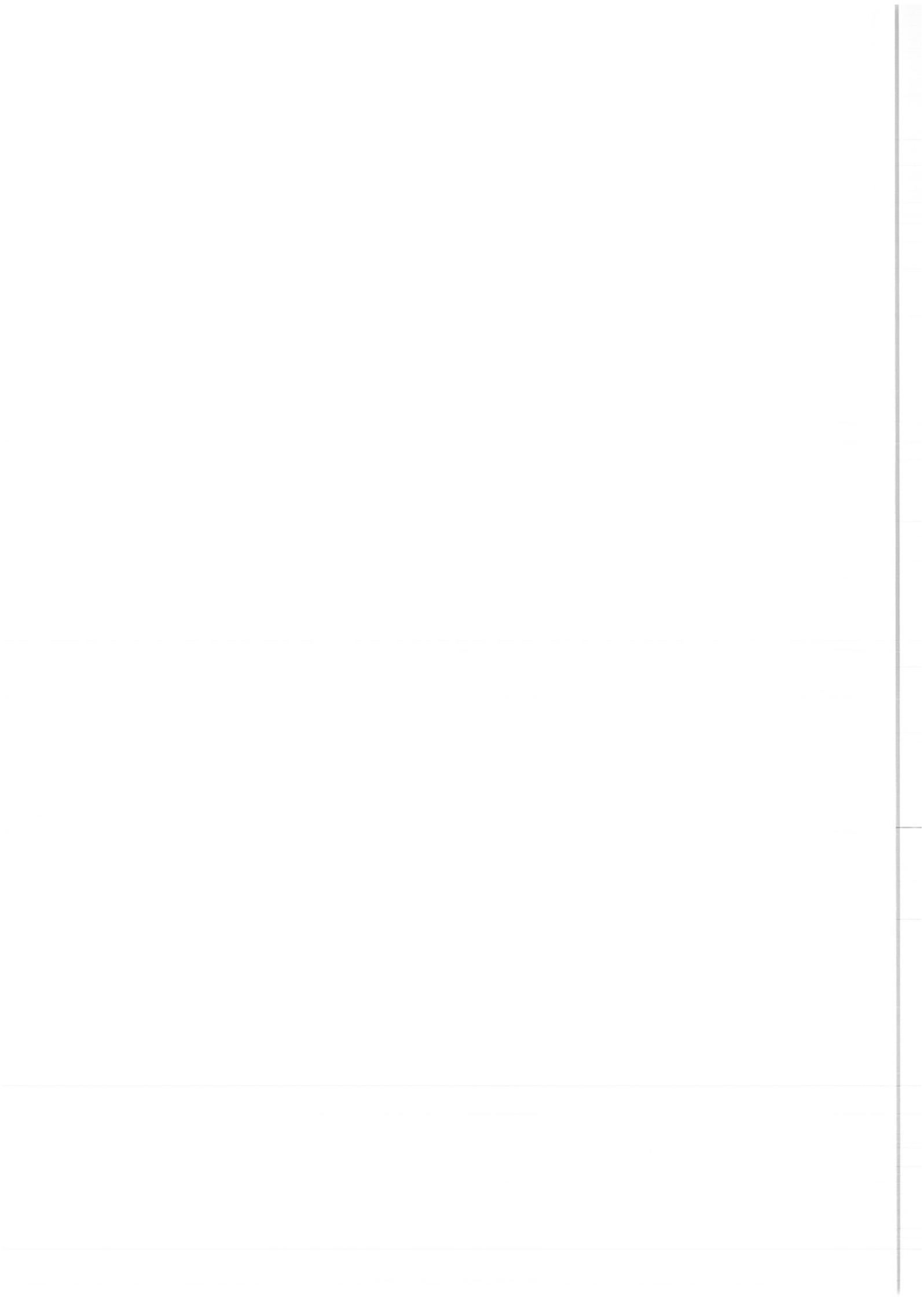
Le STELSIA Casino de Collioure devra être tourner remodeler et réinventer afin de palier à une concurrence dense, mais aussi avec le développement des Jeux en ligne.

# SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE DELEGATAIRE
  
2. CONDITIONS ADMINISTRATIVES D'EXPLOITATION DES JEUX
  
3. DONNEES COMPTABLES
  
4. ANIMATIONS

## I. Présentation de la Société Délégitaire

- ♠ *Dénomination, Capital Social, Siège*
- ♠ *Composition du Conseil d'Administration*
  - ♠ *Commissaires aux Comptes*
    - ♠ *Activités développées*
      - ♠ *Kbis RCS*



**Forme de la société exploitant le Casino de Collioure**

**Société Anonyme Simplifiée au capital de 100 000 €**

**Espace économique Cap Dourats**

**9 avenue du Carignan**

**66190 Collioure**

**RCS Perpignan B 382 014 645**

## **ORGANE DELIBERATIF**

<b>MEMBRES</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>DATE &amp; LIEU DE NAISSANCE</b>
----------------	------------------	-------------------------------------

**Société Française de Casinos - SA au capital de 11.763.605,70 €uros**

**Siège social : 14 rue d'Antin - 75002 PARIS - 393 010 467 R.C.S. Paris**

**Représentée par son Président : Monsieur Dominique GORTARI**

**Directeur Général & Responsable : Monsieur Sébastien GARCIA**

## Coordonnées des Commissaires aux Comptes

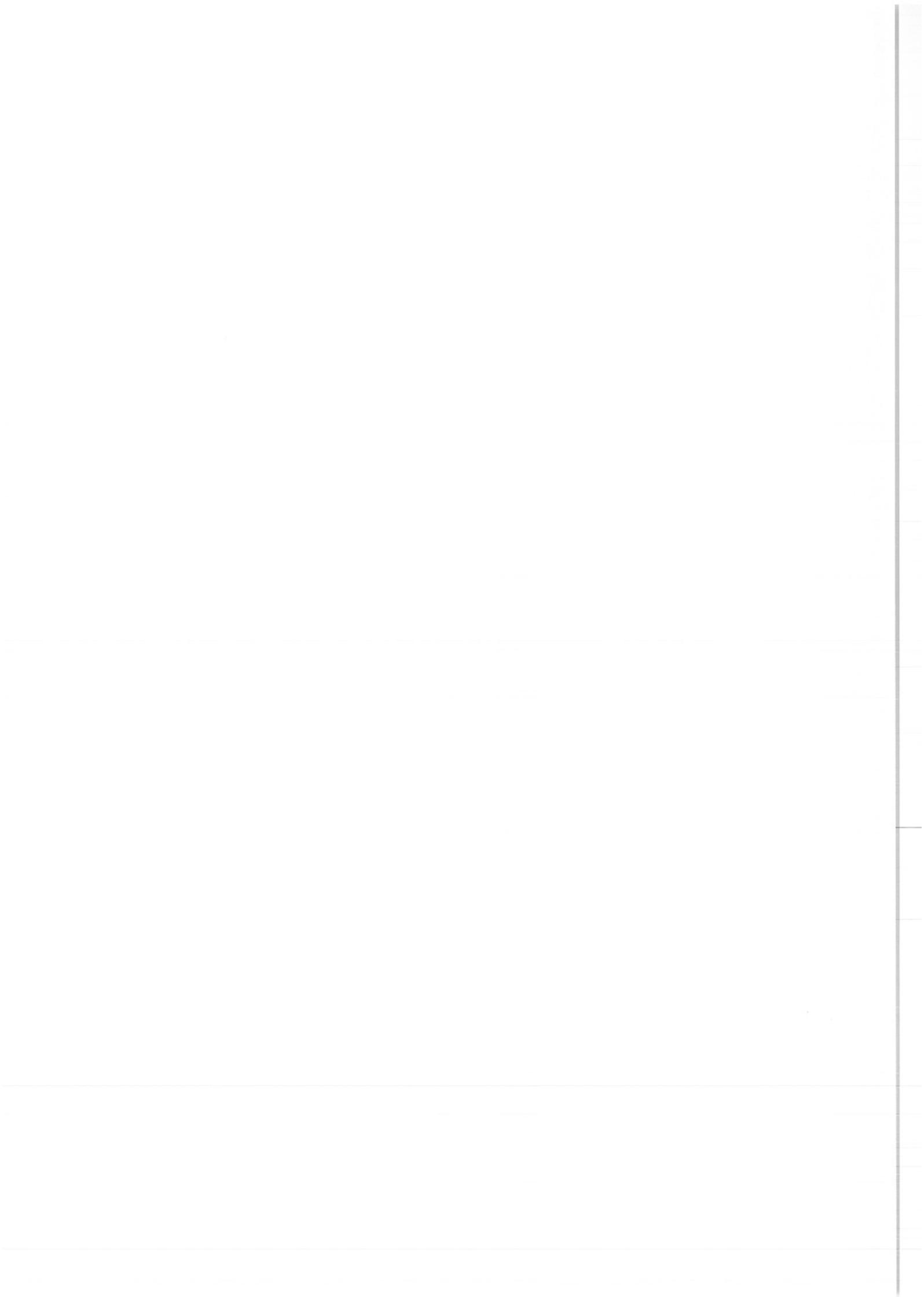
◆ **Commissaire aux Comptes Titulaire :**

EXCO Clermont-Ferrand

9 Av Léonard de Vinci

La Pardieu

63057 Clermont-Ferrand



## Activités Développées

**Machines à Sous**

Nombres :75

**Jeux traditionnels**

2 tables de Black Jack

**Jeux traditionnelles électronique**

Roulette Anglaise électronique à 6 postes : Mise minimale 0,0€

Roulette Anglaise électronique à 8 postes : Mise minimale 0,10€

**Restaurant**

45 Couverts

Séminaires

Salle de réception/spectacle/cabaret

Bar

**Greffé du Tribunal de Commerce de Perpignan**

4 Rue André Bosch  
BP 70441  
09834 PERPIGNAN Cedex

N° de gestion 1994B00385

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 8 décembre 2021**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	382 014 645 R.C.S. Perpignan
<i>Date d'immatriculation</i>	26/05/1994
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>SA CECPAS CASINO DE COLLIOURE</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100 000,00 Euros
<i>- Mention du 25/06/2010</i>	Décision de non-dissolution de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées.
<i>Adresse du siège</i>	Cap Dourat 66190 Collioure
<i>Activités principales</i>	Discothèque restaurant
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 10/06/2041
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 octobre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES****Président**

<i>Dénomination</i>	SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	48 Avenue Victor Hugo 75116 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	393 010 467 RCS Paris

**Directeur général**

<i>Nom, prénoms</i>	GARCIA Sébastien André
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 09/08/1980 à Perpignan (66)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6 Rue de la Frégate 66140 Canet-en-Roussillon

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	ERNST & YOUNG ET AUTRES
<i>Adresse</i>	1-2 Place Des Saisons Paris la Défense 92037 Nanterre
<i>Immatriculation au RCS</i>	Nanterre

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Dénomination</i>	AUDITEX
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	1-2 Place des Saisons Paris la Défense 92037 Nanterre
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	377 652 938 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	Cap Dourat 66190 Collioure
<i>Enseigne</i>	INDIGO
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Discothèque restaurant
<i>Date de commencement d'activité</i>	25/04/1994
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Apport fusion

*Mode d'exploitation* Exploitation directe  
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE SARL INDIGO RCS B  
418658159 A COMPTEUR DU 30.4.2003

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT**

---

*Adresse de l'établissement* Rue des Palmiers 66190 Collioure  
*Activité(s) exercée(s)* Exploitation de tous fonds de de commerce ayant trait aux loisirs bar  
discothèque, jeux casino restaurant Hôtel de tourisme offrant des prestations  
touristiques.  
*Date de commencement d'activité* 01/06/2003  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

---

*Adresse de l'établissement* 18 Avenue de la République angle rue des Palmiers et 66190 Collioure  
*Activité(s) exercée(s)* Restaurant, pizzeria, plats cuisinés à emporter.  
*Date de commencement d'activité* 01/05/1994  
*Origine du fonds ou de l'activité* Achat  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe  
Achat du fonds au prix stipulé de 1 200 000 F Précédent exploitant :  
société VERMEILLE D'EXPLOITATION - N° Siren B 350 972 352 1ère  
Insertion : PARJAL du 07.05.1994 Oppositions : Me Myriam SUBIROS-  
REYES - avocat à Perpignan (66000) - 22, rue Jean Aicard achat à compter  
du 01.05.1994

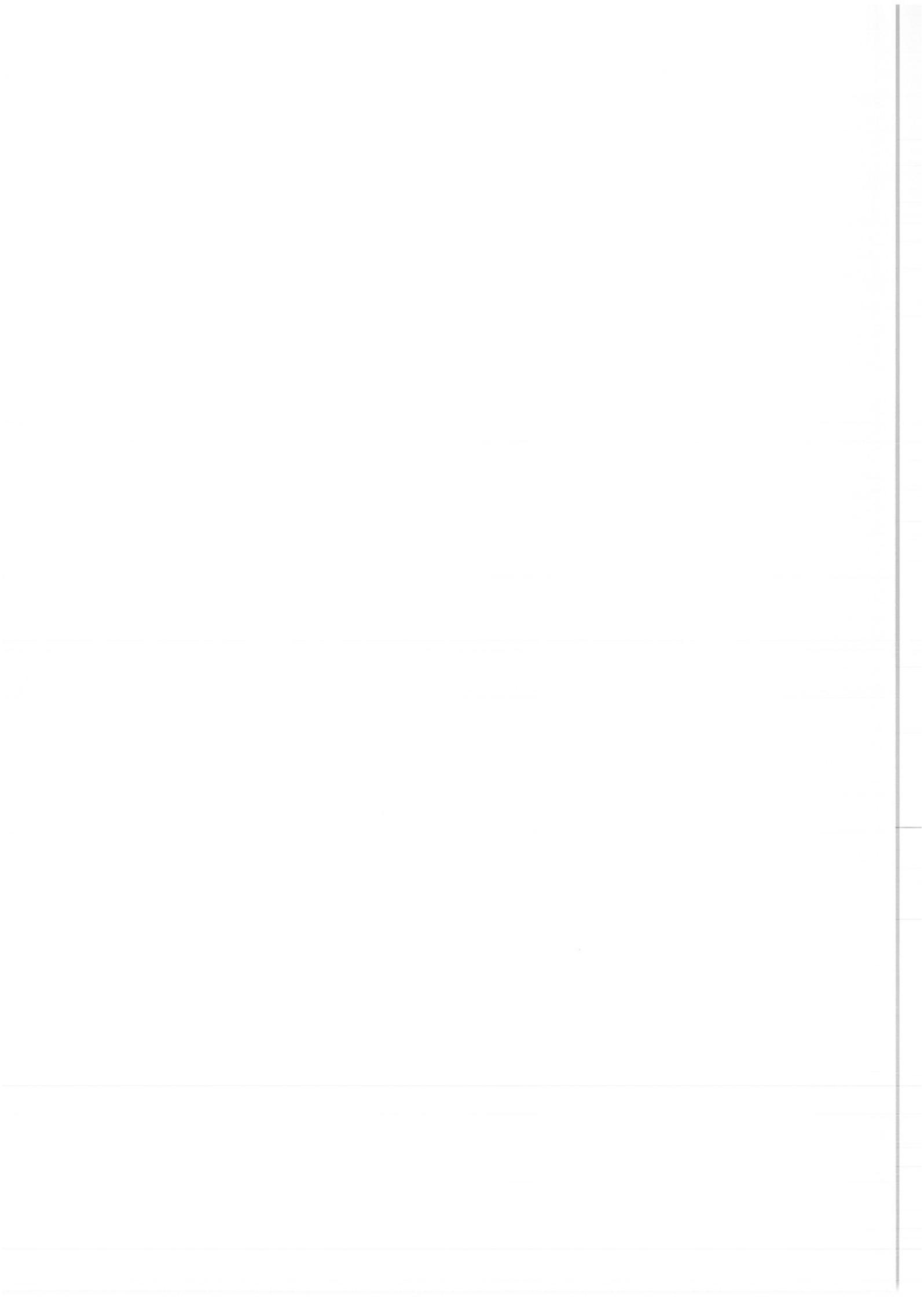
Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## II. Conditions Administratives d'Exploitation des Jeux

- ♠ *Copie du cahier des charges*
- ♠ *Copie de l'arrêté ministériel*
- ♠ *Composition du Comité de Direction*



**DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES**

**VILLE DE COLLIOURE**

-----

**TRAITE PORTANT CONCESSION DE L'EXPLOITATION DES JEUX**

**DU CASINO DE COLLIOURE**

**A LA SAS CECPAS « CASINO DE COLLIOURE ».**

**(DUREE : 5 ANS DU 6 MAI 2018 AU 5 MAI 2023).**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La Commune de COLLIOURE, représentée par son Maire, Jacques MANYA, agissant es qualité en vertu d'une délibération de son Conseil Municipal en date du 23 février 2018,

Ci-après dénommée « **La Commune** »,

D'UNE PART,

ET :

LA SOCIETE CECPAS - Casino de Collioure- Société Anonyme au capital de Cent mille euros (100 000 €) dont le siège social est à 66 190 COLLIOURE, 9 Avenue de Carignan, représentée par Monsieur Jean – Philippe GAL, Directeur Responsable dûment habilité par une délibération du conseil d'administration de la Société en date du 05 février 2018 (pouvoir joint)

Ci-après dénommée « **Le Concessionnaire** »,

D'AUTRE PART,

Vu la loi du 15 juin 1907 modifiée réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques.

Vu le décret n° 59-1489 du 22 décembre 1959 modifié portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques ;

Vu la Loi n° 93 - 122 du 29 janvier 1993 et notamment les articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1 et suivants et D.1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'Arrêté Ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos.

Vu le Décret n° 2010-1299 du 29 octobre 2010 modifiant le décret n° 59-1489 du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques

Vu l'Arrêté Ministériel du 30 décembre 2014 modifiant les dispositions de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,

Vu les articles L. 2333-54 à L. 2333-57 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au prélèvement communal sur le produit des jeux,

Vu les articles 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux concessions de services public,

Vu le Décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux concessions de service public,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 321-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 74/2017 en date du 10 août 2017 approuvée en S/P de CERET le 11 août 2017, aux termes de laquelle a été autorisé le lancement de la procédure en vue du renouvellement de la délégation de service public d'exploitation des jeux du Casino Municipal de la ville de COLLIOURE et approuvé le cahier des charges,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014, portant élection de la Commission chargée des opérations de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 43 de Loi n° 93 - 122 du 29 janvier 1993 susvisée codifiée aux articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1 et suivants et D.1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procès verbaux de la commission de délégation de service public en date des 2 octobre 2017, 9 octobre 2017, 14 novembre 2017, 20 décembre 2017 et 5 février 2018,

***IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :***

**ARTICLE 1 : JEUX AUTORISES :**

Les jeux exploités au casino de Collioure, sous réserve de l'autorisation ministérielle, sont tous les jeux autorisés, existants et à venir, par la réglementation des jeux.

## **ARTICLE 2 : PERIODE D'EXPLOITATION DES JEUX :**

Les jeux fonctionnent à l'année. La période de fermeture du Casino et activités annexes est limitée tout au plus deux (2) mois par an en dehors des périodes de haute saison touristique.

## **ARTICLE 3 : PRELEVEMENT COMMUNAL :**

Le concessionnaire des jeux versera à la Commune un prélèvement calculé sur le produit brut des jeux diminué du montant de l'abattement légal actuellement fixé à 25 %, ainsi que la décote en vigueur. Ce prélèvement effectué aux mêmes dates et dans les mêmes formes que celui de l'Etat, sera sur le produit net des jeux de :

PRODUIT DES JEUX	PRELEVEMENT
Tranche de 0 à 2 000 000 €	3 %
Tranche de 2 000 001 à 3 000 000 €	5 %
Tranche de 3 000 001 à 10 000 000 €	10 %
Tranche supérieure à 10 000 001 €	15 %

## **ARTICLE 4 : CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :**

Pour participer au développement touristique de la ville, le Concessionnaire s'oblige à contribuer annuellement aux opérations de promotion et de communication de la Commune ou de toute structure ayant la même vocation qu'elle pourrait lui substituer.

A ce titre, la contribution en faveur de l'EPIC OFFICE DE TOURISME est fixée à trois mille euros HT (3 000 €) par an avec possibilité de versements mensuels.

Le versement de cette participation à l'EPIC OFFICE DE TOURISME n'interdit pas au concessionnaire de participer à toute autre action de promotion de la ville qui lui serait proposée.

Le concessionnaire s'engage en outre à prendre part au Comité Directeur de l'EPIC « Office de Tourisme » au sein duquel un siège lui est réservé. (Un titulaire et un suppléant).

Le concessionnaire devra, comme indiqué dans la réglementation des jeux, transmettre dans le délai légal, le rapport d'exécution de la délégation de service public.

## **ARTICLE 5 : EFFORT ARTISTIQUE ET D'ANIMATION DU CASINO :**

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 susvisé, un casino est un établissement comportant trois activités distinctes : l'animation, la restauration et le jeu, réunies sous une direction unique sans que le jeu et l'animation puissent être affermés.

Le Concessionnaire établira un calendrier annuel de nos propres animations, en respectant la réglementation des jeux. Ce calendrier sera communiqué à la Commune.

Le Concessionnaire participera à l'effort artistique de la Commune en organisant d'une part, en collaboration avec elle, dans les locaux du casino, des expositions de peintures et de sculptures et contribuera, d'autre part, aux efforts d'animation de la Commune en procédant au versement annuel de la somme forfaitaire et globale de soixante mille euros HT (60 000 € HT) avec possibilité de versements mensuels.

Le Concessionnaire pourra également participer par « sponsoring » ou animation directe à l'organisation de manifestations sportives ou autres, dont la notoriété est de nature à provoquer le rayonnement de la ville et du casino.

#### **ARTICLE 6: LOCAUX D'EXPLOITATION :**

Le Concessionnaire devra exploiter les activités objet de la présente concession dans les locaux lui appartenant ou qu'il aura loué par un bail de longue durée tels que définis dans les plans ci-annexés.

Le Concessionnaire ne pourra transférer ni étendre les lieux d'exploitation de présente concession sans l'accord préalable de la commune sous forme de délibération du Conseil Municipal.

#### **ARTICLE 7 : DUREE :**

Le présent cahier des charges est établi pour une durée de 5 années qui commenceront à courir à la date du 06 mai 2018 sous réserve de l'arrêté ministériel accordant l'exploitation des jeux à LA SOCIETE SAS CASINO DE COLLIOURE. Il prendra fin le 05 mai 2023.

#### **ARTICLE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES :**

Le Concessionnaire s'engage à favoriser l'emploi local, dans la mesure du possible. La Direction de l'établissement s'engage à respecter et à faire respecter la réglementation des Jeux, au sein du Casino de Collioure.

#### **ARTICLE 10 : ENGAGEMENT PARTICULIER :**

La Commune s'engage à apporter au Concessionnaire son soutien et son concours administratif, notamment à l'appuyer auprès de l'administration compétente pour l'obtention de toute autorisation nécessaire à la pratique des jeux dans l'établissement.

Pendant toute la durée de la concession, la municipalité s'engage à refuser tous avis favorables en vue de l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter des jeux dans la Commune.

La Commune s'interdit de céder toute propriété communale qui serait destinée à l'édification d'un établissement similaire et de concéder à un autre établissement de jeux un cahier des charges pendant la validité du présent, sauf à se trouver dans le cas de figure prévu à l'article 12 ci - après.

#### **ARTICLE 11 : CONTROLE :**

Le Maire ou son représentant ainsi que les adjoints, ont le droit de s'assurer de l'exécution du présent cahier des charges ainsi que le Trésorier de la Commune chargé du recouvrement des droits au profit de la Commune.

#### **ARTICLE 12 : DECHEANCE :**

Un retrait ou un non - renouvellement de l'autorisation ministérielle imputable au concessionnaire, entraînerait la caducité de plein droit sans préavis ni indemnités du présent cahier des charges, cette disposition ne s'appliquant pas en cas de force majeure.

Par force majeure, les parties s'accordent pour entendre une interdiction, même temporaire, d'exploiter les jeux qui toucherait l'ensemble des casinos sur le territoire national.

Par ailleurs, la déchéance du concessionnaire sera prononcée pour les motifs suivants :

- Si le Concessionnaire est en état de liquidation judiciaire.
- Si la continuité du service public n'est plus assurée.

La déchéance a pour effet de résilier le présent contrat sans indemnité pour le concessionnaire. Elle l'oblige au versement éventuel de dommages et intérêts dans la mesure où les manquements ayant entraîné la déchéance aurait causé un préjudice certain à la Commune.

#### **ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE COMPETENCES :**

Le présent cahier des charges constitue une convention dans l'intérêt du développement de la station. En conséquence, les litiges relatifs à l'exécution dudit contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative.

#### **ARTICLE 14 : CHANGEMENT DE MAJORITE :**

Pour tous changements d'actionnaires au-delà des 20 %, la direction s'engage à informer dans les plus brefs délais, Monsieur le Maire de Collioure.

Tout changement d'actionnaires au-delà de 50% du capital est soumis à l'agrément de la commune.

La cession de plus de 50 % des parts sociale de la société d'exploitation du Casino sans l'accord express du Conseil Municipal entraînerait la nullité du présent cahier des charges sans préavis ni indemnités.

#### **ARTICLE 15 : INTERVENTION :**

Au présent intervient Monsieur Jean – Philippe GAL agissant en qualité de Directeur Responsable de la SOCIETE CECPAS - Casino de Collioure, dont le siège social est à 66 190 COLLIOURE, 9 Avenue de Carignan, lesquels ont déclaré avoir pris connaissance de la convention qui précède en accepte les termes et notamment les possibilités de résiliation sans indemnité tel que prévue à l'article 12.

#### **ARTICLE 16 : TIMBRE D'ENREGISTREMENT :**

Tous les frais de timbre et d'enregistrement relatifs au présent cahier des charges sont à la charge du concessionnaire.

#### **ARTICLE 17 : CONDITION SUSPENSIVE :**

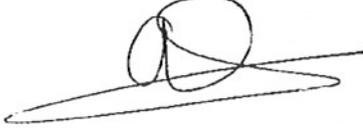
Le cahier des charges est signé en condition préalable à la demande d'autorisation d'exploiter les jeux. Sa validité est soumise à la condition suspensive de l'autorisation ministérielle.

#### **ARTICLE 18 : EXECUTION DES PRESENTES :**

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, le Concessionnaire et la Commune font élection de domicile chacun en leur siège respectif.

Fait en triple exemplaires à Collioure, le 27/07/2013

Pour la Société



Le Président Directeur Général

Pour la commune,



Le Maire



*Direction des libertés publiques  
et des affaires juridiques*

*Sous-direction des polices administratives*

*Bureau des établissements de jeux*

**ARRETE**  
**modifiant l'arrêté du 22 juin 2020**  
**autorisant la pratique des jeux d'argent et de hasard au casino de Collioure**

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le chapitre 1<sup>er</sup> du titre II du livre III ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2020 autorisant la pratique des jeux d'argent et de hasard au casino de Collioure;

Vu la déclaration préalable du 24 mars 2021 présentée par la SAS CEPAS casino de Collioure,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>.** – A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 juin 2020 autorisant la pratique des jeux d'argent et de hasard au casino de Collioure, le tableau de l'offre de jeux accordée à la SAS CEPAS casino de Collioure est remplacé par le tableau suivant :

<b>Nombre de tables de jeux traditionnels</b> prévus aux 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> de l'article D.321-13 du code de la sécurité intérieure.	<b>4 autorisées,</b> dont 2 installée
<b>Nombre de machines à sous</b> prévues aux articles R.321-14 et D.321-13 (4 <sup>o</sup> ) du code de la sécurité intérieure.	<b>75 autorisées</b> (sur un potentiel de 125 si toutes les tables de jeux traditionnels étaient installées)
<b>Nombre de postes de jeux électroniques</b> prévus aux articles R.321-14 et D.321-13 (3 <sup>o</sup> ) du code de la sécurité intérieure.	<b>45 autorisés</b> (sur un potentiel de 75 si toutes les tables de jeux traditionnels étaient installées)

Fait, le **30 MARS 2021**

Pour le ministre, par délégation  
La chef du bureau des établissements de jeux

Nadège TRONEL

**Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification**

**ETAT INDIQUANT L'ETAT CIVIL COMPLET, LA PROFESSION ET  
LA DOMICILIATION DU DIRECTEUR RESPONSABLE ET DES  
MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION**

(Article 6 – Alinéa 9)

◆ **Sébastien GARCIA**

*Directeur Responsable Directeur Général*

Né le 09 Aout 1980 à Perpignan (66)

Demeurant 6 rue de la Frégate – 66140 Canet en Roussillon

Agréé DR le 20 Juillet 2016

◆ **Eric BRETON**

*Membre du Comité de Direction – Directeur des Jeux*

Né le 04 septembre 1970 à Berk (62)

◆ **Brigitte GENTY**

*Membre du Comité de Direction*

*Administrateur*

Né le 08 juillet 1957 à Perpignan (66)

Demeurant : Résidence les Rocades 301 b – 66190 Collioure

Agréée le 1<sup>er</sup> juillet 2007

◆ **Sara PIQUEMAL**

*Membre du Comité de Direction*

Né le 11 juin 1980 à Vincennes (94)

Demeurant 31 rue Rambla de l'Occitanie – 66100 Perpignan

Agréé le 19 décembre 2012

◆ **Michel BASO**

*Membre du Comité de Direction*

Né le 11 mars 1965 à Céret (66)

Demeurant 31 Les Mas de Saint-Paul – 66400 Reynes

Agréé le 1<sup>er</sup> mai 2016

## III. DONNEES COMPTABLES

- ♠ *Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation*
- ♠ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.*

## SAS CECPAS CASINO DE COLLIOURE

Comptes annuels

Bilan au 31/10/2021

CAP DOURAT

66190 COLLIOURE

SIRET : 38201464500024



# Sommaire

## **VOTRE ANNEE EN RESUME**

Votre année en résumé	1
-----------------------	---

## **SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

Soldes Intermédiaires de Gestion (sur 3 ans)	2
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	3

## **ANALYSE FINANCIERE**

Capacité d'autofinancement	8
----------------------------	---

## **ATTESTATION**

Attestation de l'expert-comptable	9
-----------------------------------	---

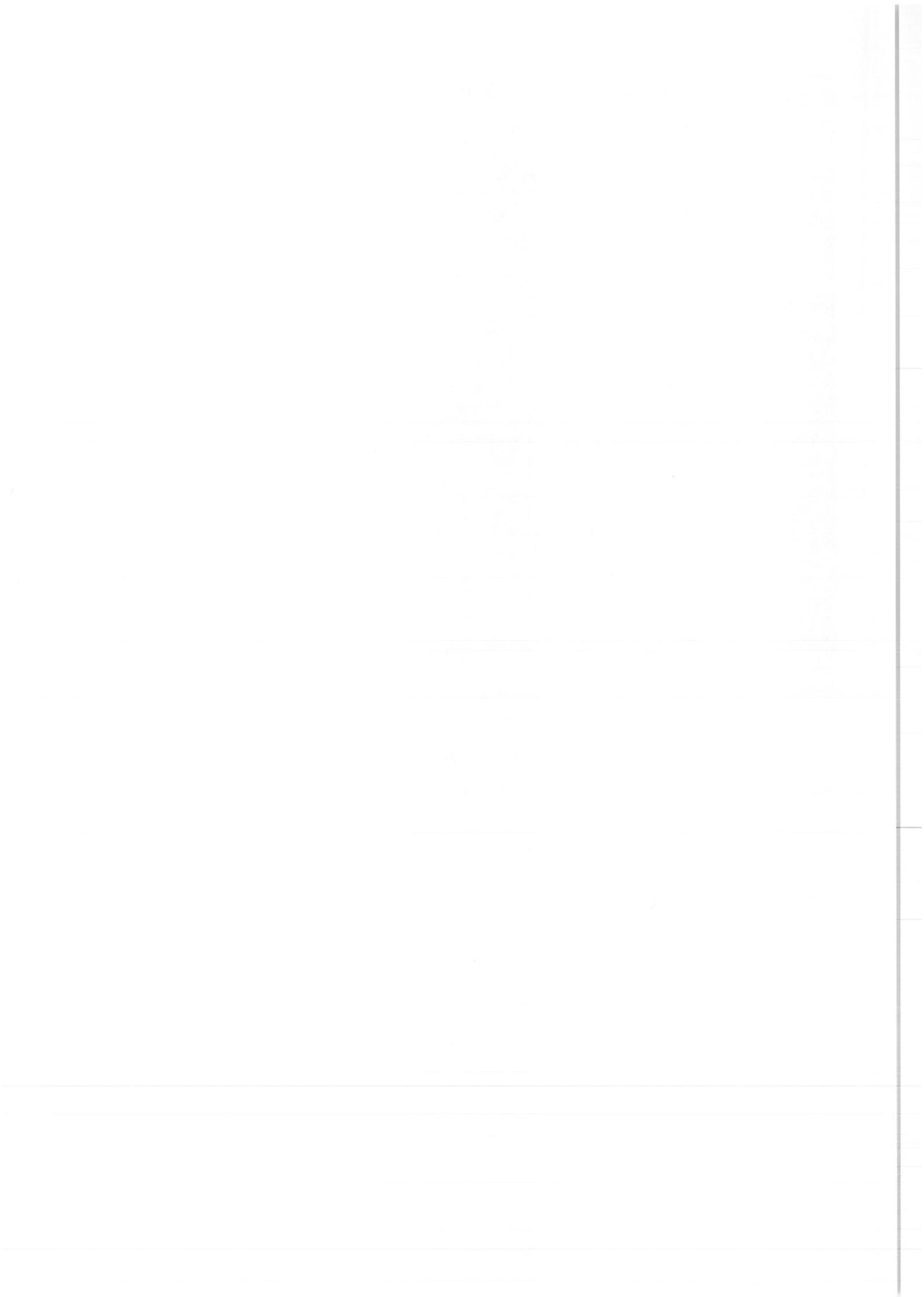
## **COMPTES ANNUELS**

Bilan Actif	10
Bilan Passif	11
Compte de résultat	12
Compte de résultat (Suite)	13
Annexe au bilan	14
Règles et méthodes comptables développées	15
Effectif Moyen - Composition du capital social	17
Engagements financiers	18
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	19
Etat des immobilisations	20
Etat des amortissements	21
Etat des provisions et dépréciations	22
Etat des créances	23
Etat des dettes	24
Variation des capitaux propres	25
Charges à payer	26
Produits et charges constatés d'avance	27
Ventilation du chiffre d'affaires	28

## **DETAIL DES COMPTES**

Bilan Actif détaillé	29
Bilan Passif détaillé	32

# Votre année en résumé



# CECPAS CASINO DE COLLIOURE

## en quelques chiffres

Clôture : 31/10/2021



CHIFFRE D'AFFAIRES

-29 % Diminution de -480 K€

1 167 K€

EFFECTIF

20

E.B.E

32 % du CA

372 K€

RESULTAT

6 % du CA

71 K€

FONDS DE ROULEMENT

-413 K€

BESOIN  
EN FONDS DE ROULEMENT

-1 270 K€

TRESORERIE

857 K€

CAPITAUX PROPRES

162 K€

ENDETTEMENT FINANCIER NET

76 K€

CAPACITE  
D'AUTOFINANCEMENT

416 K€

Si le résultat d'un des indicateurs est compris entre -500€ et 500€, aucun montant ne s'affichera (seulement K€)

# Soldes intermédiaires de gestion

# Soldes Intermédiaires de Gestion (sur 3 ans)

Soldes intermédiaires de gestion	Au 31/10/2021		Au 31/10/2020		Au 31/10/2019	
* Ventes de marchandises	2 099	100.00	76 540	100.00	99 801	100.00
- Coût direct d'achat	1 706	81.29	468	0.61	3 884	3.89
+ /- Variation du stock de marchandises	217	10.35	2 960	3.87	6	0.01
<b>Marge commerciale ( I )</b>	<b>175</b>	<b>8.36</b>	<b>73 112</b>	<b>95.52</b>	<b>95 911</b>	<b>96.10</b>
+ Production vendue	1 165 196	99.45	1 570 441	95.35	1 795 542	94.73
+ Production stockée						
+ Production immobilisée	4 381	0.37				
<b>Production de l'exercice</b>	<b>1 169 578</b>	<b>99.82</b>	<b>1 570 441</b>	<b>95.35</b>	<b>1 795 542</b>	<b>94.73</b>
- Matières premières et approvisionnements consommés	19 148	1.64	72 205	4.60	94 331	5.25
- Sous traitance directe			3 510	0.22	9 371	0.52
<b>Marge brute sur production ( II )</b>	<b>1 150 430</b>	<b>98.36</b>	<b>1 494 727</b>	<b>95.18</b>	<b>1 691 841</b>	<b>94.22</b>
<b>Marge brute globale ( I + II )</b>	<b>1 150 605</b>	<b>98.20</b>	<b>1 567 839</b>	<b>95.19</b>	<b>1 787 752</b>	<b>94.32</b>
- Services extérieurs et autres charges externes	549 404	46.89	571 224	34.68	663 377	35.00
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>601 201</b>	<b>51.31</b>	<b>996 614</b>	<b>60.51</b>	<b>1 124 374</b>	<b>59.32</b>
+ Subventions d'exploitation	208 250	17.77				
- Impôts, taxes et versements assimilés	29 123	2.49	60 929	3.70	69 071	3.64
- Salaires et traitements	305 596	26.08	424 385	25.77	522 563	27.57
- Charges sociales	103 173	8.81	85 383	5.18	134 042	7.07
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>371 559</b>	<b>31.71</b>	<b>425 918</b>	<b>25.86</b>	<b>398 699</b>	<b>21.04</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions	32 286	2.76	1 764	0.11	3 824	0.20
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	304 072	25.95	387 901	23.55	271 050	14.30
- Dotations aux provisions sur immobilisations						
- Dotations aux provisions sur actif circulant						
- Dotations aux provisions pour risques et charges	80 641	6.88	7 533	0.46	25 713	1.36
+ Autres produits de gestion courante	10 563	0.90	3 079	0.19	352	0.02
- Autres charges de gestion courante	2 872	0.25	40 853	2.48	27 080	1.43
+ Transfert de charges d'exploitation	6 919	0.59	4 873	0.30	2 548	0.13
<b>Résultat d'exploitation (hors chgs et prod. financiers)</b>	<b>33 741</b>	<b>2.88</b>	<b>-653</b>	<b>-0.04</b>	<b>81 580</b>	<b>4.30</b>
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)						
- Perte supportée (quote part opérations en commun)						
+ Produits financiers de participations						
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances						
+ Autres intérêts et produits assimilés			500	0.03	209	0.01
+ Reprises sur provisions financières						
+ Différences positives de change						
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
- Dotations financières aux amortissements et provisions						
- Intérêts et charges assimilées						
- Différences négatives de change						
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>33 741</b>	<b>2.88</b>	<b>-153</b>	<b>-0.01</b>	<b>81 789</b>	<b>4.32</b>
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 369	2.51	16 755	1.02	1 240	0.07
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 388	0.72	7 645	0.46	7 645	0.40
+ Reprises sur prov. & transfert de charges exceptionnels					20 000	1.06
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23				4 816	0.25
- Charges exceptionnelles sur opération en capital			65 928	4.00	12 767	0.67
- Dotation exceptionnelles aux amortissements et provisions			694 291	42.16		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>37 734</b>	<b>3.22</b>	<b>-735 820</b>	<b>-44.68</b>	<b>11 302</b>	<b>0.60</b>
- Participation des salariés aux résultats						
- Impôt sur les bénéfices					-600	-0.03
<b>Résultat Net Comptable</b>	<b>71 476</b>	<b>6.10</b>	<b>-735 972</b>	<b>-44.69</b>	<b>93 691</b>	<b>4.94</b>

# Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés

Soldes Intermédiaires de Gestion	Du 01/11/2020	Du 01/11/2019	Variation	
	Au 31/10/2021	Au 31/10/2020	Montant	%
* Ventes de marchandises	2 098.56	76 539.84	-74 441.28	-97.26
* 70710000 VENTES DE CIGARETTES	2 098.56		2 098.56	-
* 70710100 RECETTE BRASSERIE 20%		10 774.79	-10 774.79	-100.00
* 70710200 RECETTES BRASSERIES VINS 20%		4 994.42	-4 994.42	-100.00
* 70720100 RECETTE BRASSERIE LIQUIDES 10%		3 224.09	-3 224.09	-100.00
* 70730100 RECETTE BRASSERIE 10%		57 546.54	-57 546.54	-100.00
- Cout direct d'achat	1 706.00	468.00	1 238.00	264.53
- 60730000 ACHATS TABAC	1 706.00	468.00	1 238.00	264.53
+/- Variation du stock de marchandises	217.16	2 959.84	-2 742.68	-92.67
+/- 60373000 VAR.STOCK TABAC	217.16	2 959.84	-2 742.68	-92.67
<b>Marge commerciale ( I )</b>	<b>175.40</b>	<b>73 112.00</b>	<b>-72 936.60</b>	<b>-99.76</b>
+ Production vendue	1 165 196.35	1 570 441.48	-405 245.13	-25.80
+ 70617000 RECETTES ROULETTE ELECTRONIQUE	86 706.10		86 706.10	-
+ 70620000 RECETTES BLACK JACK	14 669.00		14 669.00	-
+ 70625000 PRODUIT BRUT JEUX TRADITIONNELS		28 857.00	-28 857.00	-100.00
+ 70625500 PRODUIT BRUT JEUX MAS		2 010 345.52	-2 010 345.52	-100.00
+ 70625700 PRODUIT BRUT JEUX ELECTRONIQUES 1		111 386.50	-111 386.50	-100.00
+ 70625800 PRODUIT BRUT JEUX ELECTRONIQUES 2		47 298.19	-47 298.19	-100.00
+ 70626000 PRELEVEMENT COMMUNAL		-42 668.00	42 668.00	-100.00
+ 70626500 PRELEVEMENT ETAT		-426 630.00	426 630.00	-100.00
+ 70627000 PRELEVEMENT CRDS		-56 890.00	56 890.00	-100.00
+ 70628000 PRELEVEMENT CSG		-130 142.00	130 142.00	-100.00
+ 70641000 OFFERTS LIQUIDES 10%		3 204.50	-3 204.50	-100.00
+ 70642000 OFFERTS LIQUIDES 20%		4 806.78	-4 806.78	-100.00
+ 70650000 RECETTES MACHINES A SOUS	1 027 495.93		1 027 495.93	-
+ 70651000 OFFERTS SOLIDES 10%		20 552.44	-20 552.44	-100.00
+ 70660011 RECETTES RESTAURANT BOISSONS A 10%	1 204.73		1 204.73	-
+ 70660012 RECETTES RESTAURANT BOISSONS A 20%	4 502.38		4 502.38	-
+ 70660021 BOISSON BAR BOISSON A 10%	1 580.92		1 580.92	-
+ 70660022 RECETTES BAR BOISSON A 20%	4 915.00		4 915.00	-
+ 70670010 RECETTES RESTAURANT ALIMENTAIRE A 10%	23 920.47		23 920.47	-
+ 70670020 RECETTES BAR ALIMENTAIRE A 10%	201.82		201.82	-
+ 70810000 RECETTE CIGARETTES		4 015.32	-4 015.32	-100.00
+ 70961000 R.R.R.ACCORDES TAUX REDUIT		-3 694.77	3 694.77	-100.00
+ Production stockée				
+ Production immobilisée	4 381.27		4 381.27	-
+ 72640000 PRODUCTION CONSOMMEE	4 381.27		4 381.27	-
<b>Production de l'exercice</b>	<b>1 169 577.62</b>	<b>1 570 441.48</b>	<b>-400 863.86</b>	<b>-25.53</b>
- Matières premières et approvisionnements consommés	19 148.11	72 205.23	-53 057.12	-73.48
- 60110000 ACHATS ALCOOLS	5 346.26	3 595.42	1 750.84	48.71
- 60110200 ACHATS LIQUIDES		16 688.11	-16 688.11	-100.00
- 60120000 ACHATS EAU, LIMONADE, JUS DE FRUIT	324.30	51 534.29	-51 209.99	-99.37
- 60130000 ACHATS MARCHANDISES BARS	27.86		27.86	-
- 60140000 ACHATS MARCHANDISES RESTAU. DIVERS	12 957.55		12 957.55	-
- 60311000 VAR.STOCK LIQUIDES	-928.18	661.92	-1 590.10	-240.18
- 60312000 VAR.STOCK SOLIDES	1 451.15	-794.65	2 245.80	-282.52
- 60322000 VAR.STOCK FOURNITURES		520.14	-520.14	-100.00
- 60910000 RRR/ACH. MAT. 1ERE ET FOURN	-30.83		-30.83	-
- Sous traitance directe		3 509.71	-3 509.71	-100.00
- 60410000 ETUDE ET PRESTATION RESTAURATION		3 509.71	-3 509.71	-100.00
<b>Marge brute sur production ( II )</b>	<b>1 150 429.51</b>	<b>1 494 726.54</b>	<b>-344 297.03</b>	<b>-23.03</b>
<b>Marge brute globale ( I + II )</b>	<b>1 150 604.91</b>	<b>1 567 838.54</b>	<b>-417 233.63</b>	<b>-26.61</b>
- Services extérieurs et autres charges externes	549 403.68	571 224.07	-21 820.39	-3.82
- 60611000 EDF GDF	40 266.69	45 096.96	-4 830.27	-10.71

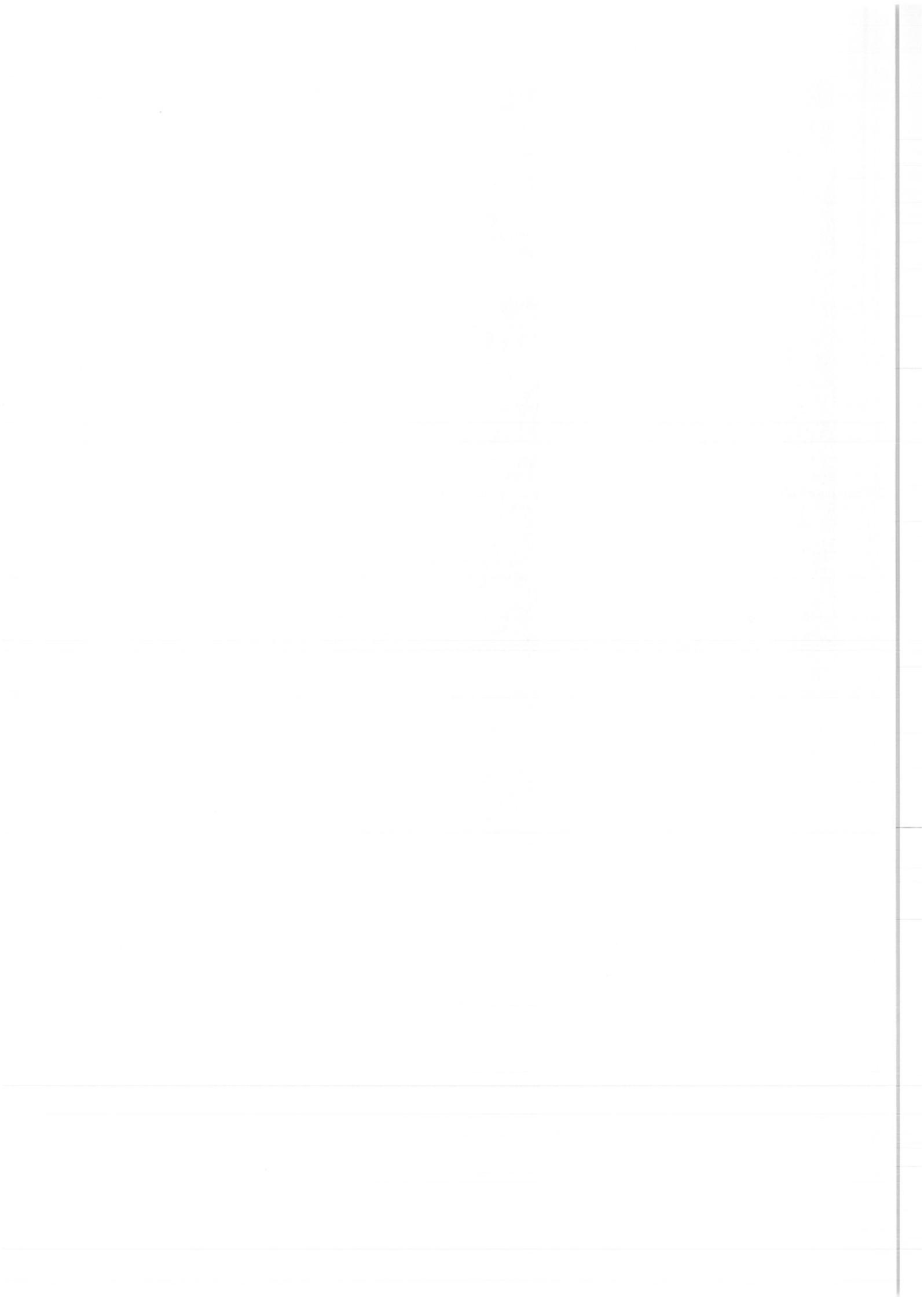
-	60612000 EAU	4 688.95	3 972.20	716.75	18.05
-	60612009 EAU EXERCICE ANTERIEUR	238.53		238.53	-
-	60613000 CARBURANT	2 003.34		2 003.34	-
-	60630000 ACHATS DIVERS EQUIP ENT GENERAL	9 402.45	48 887.23	-39 484.78	-80.77
-	60630001 ACHATS DIVERS EQUIP ENT MAS	2 053.53		2 053.53	-
-	60630002 ACHATS DIVERS EQUIP ENT BAR DE NUIT RESTO	2 690.32		2 690.32	-
-	60640000 FOURNITURES DE BUREAU ADMINISTRATIVES	2 873.95	3 141.47	-267.52	-8.50
-	60640001 ACAHTS FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAS	431.40		431.40	-
-	60640002 ACHATS FOURNITURES ADMIN. BAR DE NUIT RESTO	5.40		5.40	-
-	60650500 PIECES DETACHEES MAS	1 267.20		1 267.20	-
-	60680000 PRODUITS ENTRETIEN BAR DE NUIT RESTO	446.37		446.37	-
-	60690000 VETEMENTS PROFESSIONNELS	1 869.40	1 172.16	697.24	59.47
-	61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE		2 508.00	-2 508.00	-100.00
-	61320000 LOYERS MURS CASINO	60 129.43	48 611.20	11 518.23	23.69
-	61320100 LOYER SCI MARQUISE	3 564.00	6 215.64	-2 651.64	-42.66
-	61350000 LOCATION MAT MOB GENERAL	32 112.81	28 082.21	4 030.60	14.35
-	61350100 LOCATION MAS	16 540.80		16 540.80	-
-	61350109 LOCATION MAS EX ANT	-768.00		-768.00	-
-	61350200 LOCATION MAT MOB BAR DE NUIT RESTO	720.00		720.00	-
-	61400000 CHARGES LOCATIVES COPROPRIETE	660.00		660.00	-
-	61500000 ENTRETIEN ET REPARATION GENERAL	14 251.48	26 831.65	-12 580.17	-46.89
-	61500001 ENTRETIEN ET REPARATION BAR DE NUIT RESTO	812.31		812.31	-
-	61530000 ENTRETIEN LINGE	2 261.55	3 316.14	-1 054.59	-31.79
-	61550500 VISITE TRIMESTRIELLE MAS	6 873.04		6 873.04	-
-	61560001 MAINTENANCE MATERIEL MAS	21 521.36	50 950.56	-29 429.20	-57.76
-	61560002 MAINTENANCE MATERIEL BAR DE NUIT RESTO	779.80		779.80	-
-	61560003 MAINTENANCE MATERIEL GENERAL	12 791.05	21 227.63	-8 436.58	-39.74
-	61570000 ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULES	1 447.72		1 447.72	-
-	61610000 ASSURANCE GROUPE	8 953.34	8 842.42	110.92	1.26
-	61810000 DOCUMENTATION GENERALE	28.80		28.80	-
-	61812000 ABONNEMENT COLLIOURE PARKING	80.00		80.00	-
-	61813000 ABONNEMENT TV	1 938.79		1 938.79	-
-	61814000 ABONNEMENT MARKETING	712.58		712.58	-
-	62220000 COMMISSIONS S/VENTES		244.00	-244.00	-100.00
-	62260000 HONORAIRES AVOCATS	3 106.00	1 184.00	1 922.00	162.33
-	62263000 HONO EXPERTS COMPT. COMM. AUX C.	19 067.40	7 662.78	11 404.62	148.82
-	62263009 HONO EXPERTS COMPT.COMM.AUX.C EX. ANT.	813.94		813.94	-
-	62263500 AUTRES HONORAIRES	6 091.64	4 346.53	1 745.11	40.14
-	62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	864.22	174.66	689.56	393.71
-	62270900 FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX EXE ANT	232.38		232.38	-
-	62280000 REM HONORAIRES DIVERS	3 550.62		3 550.62	-
-	62284000 PRESTATIONS CASIGRANGI	109 771.20		109 771.20	-
-	62285000 FRAIS DE PRESIDENCE SFC	44 718.87	58 500.78	-13 781.91	-23.56
-	62312000 MATERIEL DE PROMOTION	5 055.24		5 055.24	-
-	62313000 PUBLICITE	18 191.00	17 302.87	888.13	5.13
-	62313009 PUBLICITE EXE ANT	299.38		299.38	-
-	62314000 ANIMATIONS CONCERT	3 180.00		3 180.00	-
-	62314100 ANIMATIONS SOIREEES DIVERSES	2 810.00		2 810.00	-
-	62315000 SPONSORING - PARTENARIATS		350.00	-350.00	-100.00
-	62315100 ABONNEMENTS DIVERS		755.28	-755.28	-100.00
-	62340100 NPU - CADEAUX CLIENTS		615.68	-615.68	-100.00
-	62381000 DECORATION	149.08		149.08	-
-	62388000 ANIMATIONS 2% PBJ		27 390.79	-27 390.79	-100.00
-	62388100 PARTICIPATION CULTUREL MAIRIE	30 000.00	60 000.00	-30 000.00	-50.00
-	62390000 OFFERTS MAS	9 506.65	18 114.68	-8 608.03	-47.52
-	62390002 OFFERTS RESTAURANT	15 367.71	43 019.30	-27 651.59	-64.28
-	62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	54.00		54.00	-
-	62480000 TRANSPORTS DE FOND	3 009.36	5 306.80	-2 297.44	-43.30
-	62500000 FRAIS DEPLACEMENTS TIERS	480.26	4 182.80	-3 702.54	-88.52
-	62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS GENERAL	317.03		317.03	-
-	62560000 MISSIONS	20.19		20.19	-
-	62600000 FRAIS TELECOMMUNICATIONS	252.80	495.88	-243.08	-48.99
-	62610000 FRAIS POSTAUX	275.79		275.79	-
-	62620000 FRAIS TELEPHONIQUE	12 002.55	12 309.69	-307.14	-2.49
-	62620009 FRAIS TELEPHONIQUE EX. ANT.	117.61		117.61	-
-	62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	4 197.23	4 441.53	-244.30	-5.52
-	62782000 COMMISSIONS SUR CB	882.01	1 238.95	-356.94	-28.81
-	62786000 COMMISSION S/CHQ GARANTIS		4 671.60	-4 671.60	-100.00

-	62810000 COTISATIONS	1 371.13	60.00	1 311.13	+1 000.00
	<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>601 201.23</b>	<b>996 614.47</b>	<b>-395 413.24</b>	<b>-39.68</b>
+	Subventions d'exploitation	208 250.47		208 250.47	-
+	74000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	74 210.47		74 210.47	-
+	74000001 SUBVENTIONS "COUTS FIXES"	134 040.00		134 040.00	-
-	Impôts, taxes et versements assimilés	29 123.28	60 929.20	-31 805.92	-52.20
-	63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	19 654.97	28 019.00	-8 364.03	-29.85
-	63130000 FORMATION CONTINUE	4 026.81	4 991.55	-964.74	-19.33
-	63140000 TAXE APPRENTISSAGE	1 707.13	2 115.20	-408.07	-19.29
-	63330100 FORMATION AUTRES		2 335.00	-2 335.00	-100.00
-	63510000 TAXE CFE	3 937.32	4 247.00	-309.68	-7.30
-	63511000 TAXE CVAE	257.00	15 095.00	-14 838.00	-98.30
-	63511100 CONTRB.ECO.TERRITORIALE	-1 040.00		-1 040.00	-
-	63514000 TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	155.00	3 428.00	-3 273.00	-95.48
-	63580000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	52.05	36.45	15.60	44.44
-	63781000 REDEVANCE AUDIOVISUELLE	373.00	662.00	-289.00	-43.66
-	Salaires et traitements	305 596.30	424 384.54	-118 788.24	-27.99
-	64105000 IJSS REMB PAR CPAM		-520.83	520.83	-100.00
-	64110000 SALAIRES	451 350.36	412 212.09	39 138.27	9.49
-	64121000 PROVISION CONGES A PAYER	9 548.69	10 755.31	-1 206.62	-11.21
-	64130000 POURBOIRES		-28.60	28.60	-100.00
-	64140000 INDEMNITE	4 894.81	1 466.57	3 428.24	233.67
-	64141000 COMPLEMENT RMM	25.81		25.81	-
-	64160000 INDEM.LICENCIEMENTS NON IMPOSABLE		500.00	-500.00	-100.00
-	64190000 ACTIVITE PARTIELLE	-160 223.37		-160 223.37	-
-	Charges sociales	103 172.97	85 382.69	17 790.28	20.84
-	64510000 COTI URSSAF	50 893.83	44 115.72	6 778.11	15.36
-	64520000 MUTUELLE PREVOYANCE	15 869.72		15 869.72	-
-	64530000 COTI.CAISSES RETRAITES	13 193.33	16 154.88	-2 961.55	-18.33
-	64570000 MUTUELLE & PREVOYANCE		14 141.88	-14 141.88	-100.00
-	64582000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	11 160.57	5 075.33	6 085.24	119.92
-	64750000 MEDECINE DU TRAVAIL / PHARMACIE	1 432.19	2 854.88	-1 422.69	-49.84
-	64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	10 623.33	3 040.00	7 583.33	249.44
	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>371 559.15</b>	<b>425 918.04</b>	<b>-54 358.89</b>	<b>-12.76</b>
+	Reprises sur amortissements et provisions	32 286.48	1 763.51	30 522.97	+1 000.00
+	78152000 REPRISE PROVISION JACKPOT PROG.	3 675.48	1 763.51	1 911.97	108.33
+	78153000 REPRISE PROV. MEDAILLE TRAV. - IFC	28 611.00		28 611.00	-
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	304 071.63	387 900.57	-83 828.94	-21.61
-	68112000 AMORT.INCORPOREL & CORPOREL	304 071.63	387 900.57	-83 828.94	-21.61
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges	80 641.47	7 533.48	73 107.99	970.50
-	68150000 DOT.PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	77 830.47	3 259.48	74 570.99	+1 000.00
-	68153000 DOT.EXPLOITATION IFC / MEDAILLE W	2 811.00	4 274.00	-1 463.00	-34.23
+	Autres produits de gestion courante	10 562.51	3 079.46	7 483.05	243.07
+	75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10 562.51	3 079.46	7 483.05	243.07
-	Autres charges de gestion courante	2 872.26	40 853.33	-37 981.07	-92.97
-	65100000 DROITS / REDEVANCES		2 198.47	-2 198.47	-100.00
-	65110000 REDEVANCE LICENCE MAS		27 654.00	-27 654.00	-100.00
-	65160000 DROITS D AUTEURS SACEM SACD	777.96		777.96	-
-	65161000 DROITS D AUTEURS SACEM SACD		872.17	-872.17	-100.00
-	65162000 REDEVANCE SPRE		1 053.75	-1 053.75	-100.00
-	65163100 REDEVANCE PLACES PARKING		3 223.41	-3 223.41	-100.00
-	65163400 REDEVANCE SYNDICAT		2 971.05	-2 971.05	-100.00
-	65164000 REDEVANCE SCPA		130.78	-130.78	-100.00
-	65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	2 094.30	2 749.70	-655.40	-23.85
+	Transfert de charges d'exploitation	6 918.59	4 873.37	2 045.22	41.99
+	79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		479.56	-479.56	-100.00
+	79120000 AVANTAGES NATURE 10%		3 831.72	-3 831.72	-100.00
+	79121000 AVANTAGES NATURE 20%		562.09	-562.09	-100.00
+	79140000 Transferts de charges de personnel	6 918.59		6 918.59	-
	<b>Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)</b>	<b>33 741.37</b>	<b>-653.00</b>	<b>34 394.37</b>	<b>-5 267.13</b>
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part opérations en commun)				
+	Produits financiers et participations				

+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés		500.08	-500.08	-100.00
+ 76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS		500.08	-500.08	-100.00
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>33 741.37</b>	<b>-152.92</b>	<b>33 894.29</b>
				<b>NS</b>
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 369.37	16 754.78	12 614.59	75.28
+ 77000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 369.37	16 754.78	12 614.59	75.28
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 388.11	7 645.04	743.07	9.72
+ 77700000 QUOTE PART DES INVESTISSEMEN...	8 388.11	7 645.04	743.07	9.72
+ Reprises sur provisions & transfert de charges exceptionnelles				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23.15		23.15	-
- 67120000 AMENDES ET PENALITES	23.15		23.15	-
- Charges exceptionnelles sur opération en capital		65 928.30	-65 928.30	-100.00
- 67500000 VAL.COMPT.DES ELEM.ACTIF CEDES		65 928.30	-65 928.30	-100.00
- Dotation exceptionnelle aux amortissements et provisions		694 291.07	-694 291.07	-100.00
- 68710000 DOT.AMORT.EXCEPT.IMMOBIL.		694 291.07	-694 291.07	-100.00
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>37 734.33</b>	<b>-735 819.55</b>	<b>773 553.88</b>
				<b>-105.13</b>
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices				
	<b>Résultat Net Comptable</b>	<b>71 475.70</b>	<b>-735 972.47</b>	<b>807 448.17</b>
				<b>-109.71</b>

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

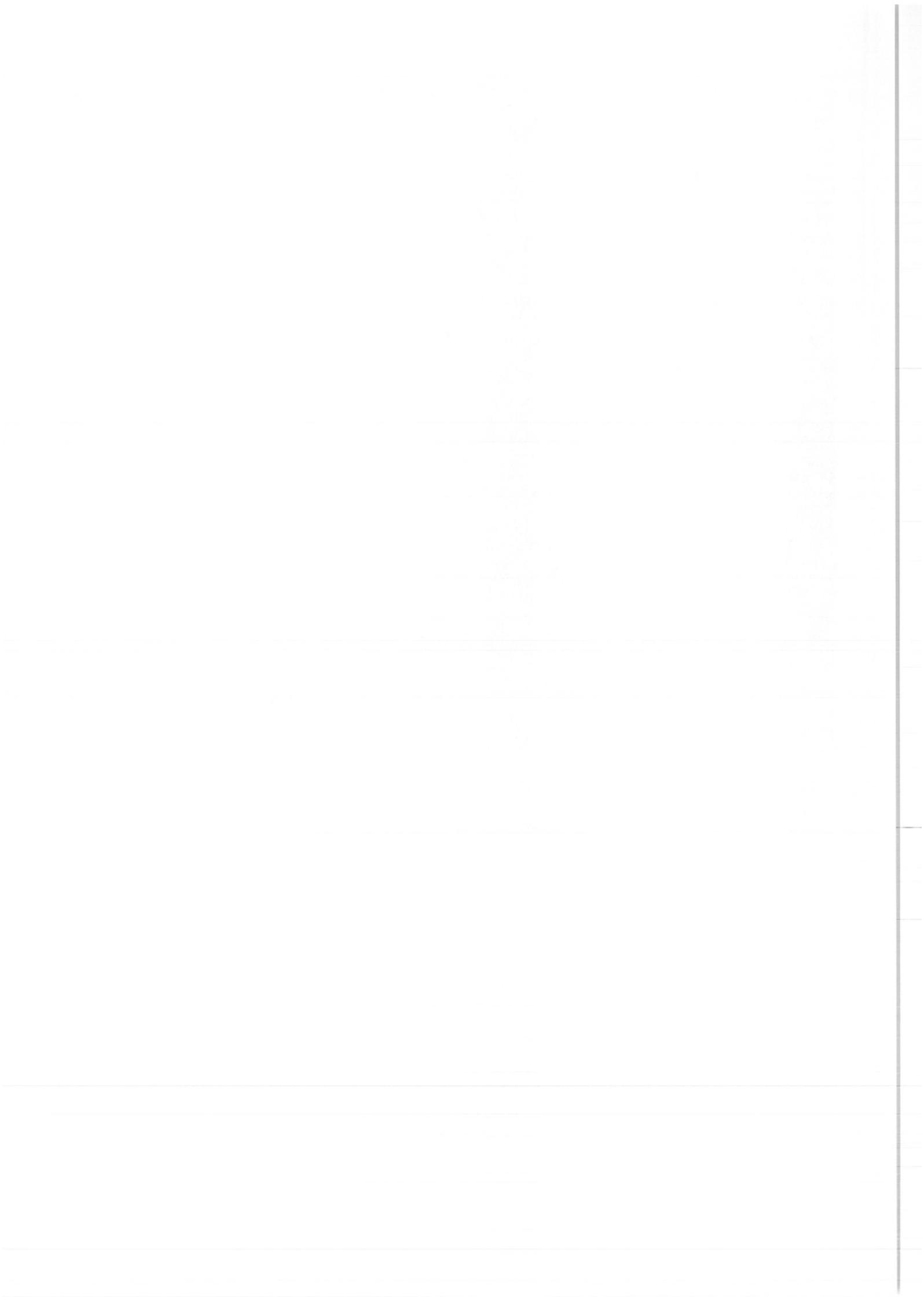
# Analyse financière



# Capacité d'autofinancement

Rubriques	Au 31/10/2021	Au 31/10/2020	Variation
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>371 559</b>	<b>425 918</b>	<b>-12.76</b>
+Transferts de charges d'exploitation	6 919	4 873	41.97
+Autres produits d'exploitation	10 563	3 079	243.00
- Autres charges d'exploitation	2 872	40 853	-92.97
+Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+Produits financiers		500	-100.00
- Reprises sur dépréciations et provisions financières			
- Charges financières			
+Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières			
+Produits exceptionnels	37 757	24 400	54.74
- Produits des cessions d'éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	8 388	7 645	9.72
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles	23	760 219	-100.00
+Valeur comptable des immobilisations cédées		65 928	-100.00
+Dot. aux amortis., dépréciations et provisions-exceptionnelles		694 291	-100.00
- Participation des salariés			
- Impôt sur les bénéfices			
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>415 514</b>	<b>410 272</b>	<b>1.28</b>
RESULTAT NET COMPTABLE	71 476	-735 972	98.36
+Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	384 713	1 089 725	-64.70
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	32 286	1 764	1 730.81
- Résultat sur cession des éléments actif		-65 928	-100.00
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	8 388	7 645	9.72
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>415 514</b>	<b>410 272</b>	<b>1.28</b>

# Attestation



# Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS CECPAS CASINO DE COLLIOURE relatifs à la période du 01/11/2020 au 31/10/2021 qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>2 566 454 €</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>1 167 295 €</b>
<b>Résultat net Comptable :</b>	<b>71 476 €</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Donville-les-Bains,

Le 18/02/2022

Jean-Yves MERCIER  
Expert-comptable associé  
Président

# Comptes annuels

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2021	Net Au 31/10/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 735		45 735	45 735
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	1 956 713	1 744 088	212 626	299 016
Installations tech., matériels et outillages industriels	2 122 670	1 786 306	336 364	399 839
Autres immobilisations corporelles	1 227 301	1 088 643	138 658	165 544
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 030		1 030	1 030
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>5 353 449</b>	<b>4 619 037</b>	<b>734 412</b>	<b>911 163</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements	7 252		7 252	8 068
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 020		1 020	1 237
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>2 304</b>		<b>2 304</b>	
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	600		600	1 450
Autres	868 745		868 745	727 520
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>933 219</b>		<b>933 219</b>	<b>561 141</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>18 901</b>		<b>18 901</b>	<b>11 564</b>
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 832 042</b>		<b>1 832 042</b>	<b>1 310 979</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>7 185 491</b>	<b>4 619 037</b>	<b>2 566 454</b>	<b>2 222 142</b>

# Bilan Passif

	Net Au 31/10/2021	Net Au 31/10/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé : 100 000	100 000	100 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	35	35
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-20 495	715 478
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	71 476	-735 972
Subventions d'investissement	11 362	19 750
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>162 377</b>	<b>99 290</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	101 330	23 500
Provisions pour charges	44 674	74 149
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>146 004</b>	<b>97 649</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 140	72 399
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 869	4 626
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 202	126 382
Dettes fiscales et sociales	342 876	178 960
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	10 000
Autres dettes	1 532 984	1 632 836
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 258 072</b>	<b>2 025 203</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>2 566 454</b>	<b>2 222 142</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	76 310	

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2020 au 31/10/2021			Du 01/11/2019 Au 31/10/2020
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	2 099		2 099	76 540
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 165 196		1 165 196	1 570 441
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>1 167 295</b>		<b>1 167 295</b>	<b>1 646 981</b>
Production stockée				
Production immobilisée			4 381	
Subventions d'exploitation reçues			208 250	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			39 205	6 637
Autres produits			10 563	3 079
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 429 694</b>	<b>1 656 698</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 706	468
Variation de stocks (marchandises)			217	2 960
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 625	71 818
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			523	387
Autres achats et charges externes *			549 404	574 734
Impôts, taxes et versements assimilés			29 123	60 929
Salaires et traitements			305 596	424 385
Charges sociales			103 173	85 383
Dotations aux amortissements sur immobilisations			304 072	387 901
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges			80 641	7 533
Autres charges			2 872	40 853
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 395 953</b>	<b>1 657 351</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>33 741</b>	<b>-653</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>		<b>500</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL ( VI )</b>		
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>		<b>500</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>			<b>33 741</b>	<b>-153</b>

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/11/2020 Au 31/10/2021	Du 01/11/2019 Au 31/10/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	29 369	16 755
Sur opérations en capital	8 388	7 645
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>37 757</b>	<b>24 400</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	23	
Sur opérations en capital		65 928
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		694 291
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>23</b>	<b>760 219</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>37 734</b>	<b>-735 820</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>1 467 452</b>	<b>1 681 598</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>1 395 976</b>	<b>2 417 570</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>71 476</b>	<b>-735 972</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 2 566 454 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 71 476 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2020 au 31/10/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

### Activité de l'Entreprise

Casino.

### Lieu d'exploitation de l'activité de l'Entreprise

Cap Dourat - 66190 COLLIOURE

### Appartenance à un groupe financier

La société entre dans le cadre du régime fiscal des groupes (intégration fiscale) prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

L'option a été formulée avec effet au 1er novembre 2016.

Pour l'exercice écoulé, la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à **0 €**. En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés se serait élevée à **0 €**.

La société tête de groupe est :

**- SA SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
16 Cours Albert 1er  
75008 PARIS

# Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

En raison de la nature de son activité, et compte tenu des mesures de confinement, l'entreprise a dû fermer son établissement entre le 29/10/2020 et le 19/05/2021 et n'a, par conséquent, généré aucun chiffre d'affaires à compter de cette date.

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

### Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats :

- Recours à l'activité partielle sur la période de fermeture
- Réduction des charges de locations (immobilier, licences machines à sous . . .)
- Exonération partielle de charges patronales Urssaf pour les périodes allant de novembre 2020 à avril 2021.

### Mise en place d'un programme d'obtention de reports et d'aide aux paiements afin d'améliorer la trésorerie :

- Aide au paiement des cotisations Urssaf pour les périodes de novembre 2020 à juillet 2021.
- Aide aux coûts fixes sur les deux périodes suivantes : janvier-février 2021 et mars-avril 2021
- Fonds de solidarité au titre de décembre 2020, février 2021, mars 2021 et avril 2021.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

\* Les aides non perçues lors de l'arrêté des comptes (21/01/2022) ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges à hauteur de 63.718 €.

## Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## Changements comptables

### Changement de méthodes comptables :

Les stocks de fournitures ne sont plus enregistrés en stock mais comptabilisés en charges constatées d'avance.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

## Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- |   |                |
|---|----------------|
| • Logiciel                                      | 2 à 5 ans      |
| • Agencements et aménagements des constructions | 3 à 20 ans (1) |
| • Installations industrielles                   | 3 à 20 ans (2) |
| • Matériel                                      | 2 à 10 ans     |
| • Mobilier de bureau                            | 3 à 10 ans     |

Suite à la prise de contrôle du Groupe CASIGRANGI, ce dernier a souhaité modifier les durées d'amortissements d'un certain nombre d'immobilisations corporelles, afin d'aligner les durées sur les autres casinos du Groupe CASIGRANGI. Ce changement d'estimation est intervenu au 1er novembre 2020, exercice du changement de contrôle.

(1) Les agencements et aménagements ont une durée d'amortissement correspondant à la durée restante avant la fin de la DSP.

(2) Les machines sont à présent amortis sur 5 ans.

## Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2021) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, - taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales), le taux de rotation pris en compte correspond à un taux de turn-over moyen sur 3 ans par catégorie de salarié. Il est calculé selon la formule suivante : nombre de démission / nombre de CDI.
- taux d'actualisation retenu à 0.89 %.

## Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8.652 € ht.

## Autres éléments significatifs

La ville de Collioure a concédé le droit d'exploitation des activités de casino jusqu'au 05/05/2023.

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

## Effectif moyen

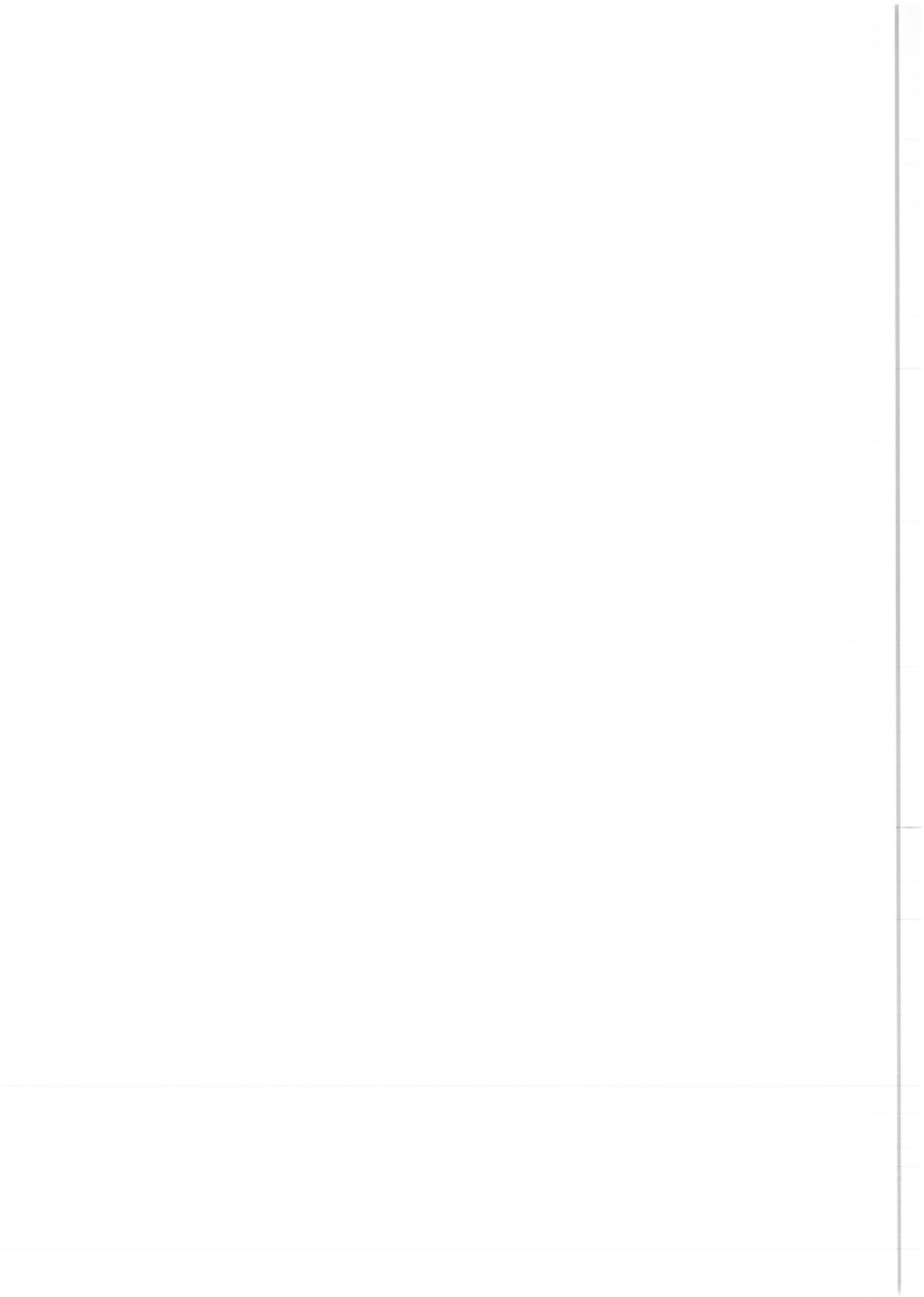
Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	5	5
Agents de maîtrise & techniciens	3	
Employés	12	14
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>19</b>

Commentaire

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	20.00000	100 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	5 000	20.00000	100 000

Commentaire



# Engagements financiers

## ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	

### TOTAL

Commentaire

## ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Plan apurement dettes garantie par la holding	1 532 983

### TOTAL

1 532 983

Commentaire

# Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
GROUPE PHILIPPE GINESTET LA BARBERIE - 47300 VILLENEUVE SUR LOT	22 882 597	60.00
SFC 16 COURS ALBERT 1ER - 75008 PARIS	11 763 606	100.00

## Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		68 311		
<b>TOTAL</b>		<b>68 311</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		1 980 183		
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.		2 488 980		95 939
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		1 584 208		6 269
Mat. de transport		3 500		
Mat. de bureau et info., mobilier		247 155		23 260
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>6 304 025</b>		<b>125 468</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 030		
<b>TOTAL</b>		<b>1 030</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 373 366</b>		<b>125 468</b>
<b>Cadre B</b>				
		Diminutions	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		22 576	45 735	
<b>TOTAL</b>		<b>22 576</b>	<b>45 735</b>	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		23 469	1 956 713	
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.		462 249	2 122 670	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		461 632	1 128 844	
Mat. de transport			3 500	
Mat. de bureau et info., mobilier		175 458	94 957	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>1 122 808</b>	<b>5 306 685</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				1 030
<b>TOTAL</b>				<b>1 030</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 145 384</b>	<b>5 353 449</b>	

## Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	22 576		22 576	
	<b>22 576</b>		<b>22 576</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 681 167	86 390	23 469	1 744 088
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	2 089 141	161 266	464 101	1 786 306
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	1 449 390	47 227	461 632	1 034 985
Matériel de transport	3 500			3 500
Mat. de bureau et informatique, mobilier	216 428	9 188	175 458	50 158
Emballages récup. et divers				
	<b>5 439 627</b>	<b>304 072</b>	<b>1 124 661</b>	<b>4 619 037</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 462 203</b>	<b>304 072</b>	<b>1 147 237</b>	<b>4 619 037</b>

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
<b>TOTAL</b>							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
<b>TOTAL</b>							

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
<b>TOTAL</b>							

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
<b>TOTAL</b>							

<b>Frais d'acquisition de titres de participations</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>		<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>			<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

# Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges	23 500				23 500
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	70 474	2 811	28 611		44 674
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 675	77 830	3 675		77 830
<b>TOTAL II</b>					
	<b>97 649</b>	<b>80 641</b>	<b>32 286</b>		<b>146 004</b>
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>97 649</b>	<b>80 641</b>	<b>32 286</b>		<b>146 004</b>
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		80 641	32 286		
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

# Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 030		1 030
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	600	600	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 165	4 165	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	16 194	16 194	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	143 755	143 755	
Groupe et associés (2)	672 168	672 168	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	32 462	32 462	
Charges constatées d'avance	18 901	18 901	
	<b>TOTAL</b>	<b>889 276</b>	<b>888 246</b>
			<b>1 030</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

# Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	89 140	89 140		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	288 202	288 202		
Personnel et comptes rattachés	102 196	102 196		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 215	33 215		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	942	942		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	206 523	206 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	1		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	1 532 984	99 160	396 640	1 037 184
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 253 203</b>	<b>819 379</b>	<b>396 640</b>	<b>1 037 184</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

# Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	99 290
Distributions	
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>99 290</b>
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
<b>Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice</b>	
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>	<b>99 290</b>
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	-735 972
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	-8 388
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	735 972
<b>Variations en cours d'exercice</b>	<b>-8 388</b>
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat</b>	<b>90 902</b>
Résultat de l'exercice	71 476
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle</b>	<b>162 377</b>

# Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/10/2021	Exercice clos le 31/10/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 100.53	17 563.75
Dettes fiscales et sociales	97 991.64	84 034.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.00	
Autres dettes		2 467.87
<b>TOTAL</b>	<b>236 093.17</b>	<b>104 066.32</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/10/2021	Exercice clos le 31/10/2020
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	138 100.53	17 563.75
40810000 FOURN.FACT.NON PARVENUES	138 100.53	17 563.75
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	97 991.64	84 034.70
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	69 071.66	59 522.97
43820000 CHARG.SOC./CONGES PAYES	27 628.66	16 468.09
44860000 CHARGES A PAYER	1 291.32	7 672.63
44860400 TAXE APPRENTISSAGE (AFDAS)		371.01
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	1.00	
40840100 FRS IMMO FACT NON PAR SFC2A	1.00	
<b>Autres dettes</b>		2 467.87
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER		2 467.87
<b>TOTAL</b>	<b>236 093.17</b>	<b>104 066.32</b>

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	
	31/10/2021	31/10/2020
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		
Charges constatées d'avance	Exercice clos le	
	31/10/2021	31/10/2020
Charges d'exploitation	18 901	11 564
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>18 901</b>	<b>11 564</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du résultat de l'exercice	Montant
Recette des jeux	1 128 871
Recettes Restauration	29 627
Recettes Bar	6 698
Recettes Diverses	2 099
<b>Total</b>	<b>1 167 295</b>

# Détail des comptes

## Bilan Actif détaillé

ACTIF	Solde			Variation
	31/10/2021	31/10/2020	Montant	%
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 734.71	45 734.71		
20500000 LOGICIELS INDIGO		21 095.13	-21 095.13	-100.00
20500100 LICENCE	45 734.71	45 734.71		
20500200 LOGICIEL ADMINISTRATIF		1 480.87	-1 480.87	-100.00
28050000 AMORT.CONCESSIONS BREVETS		-21 095.13	21 095.13	-100.00
28050200 AMORT.LOGICIELS ADMINISTRATIF		-1 480.87	1 480.87	-100.00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	212 625.64	299 015.74	-86 390.10	-28.89
21400000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUT...	1 950 032.63	1 950 032.63		
21410000 PLANTATIONS	6 680.75	30 149.91	-23 469.16	-77.84
28140000 AMORT.CONSTR/SOL D'AUTRUI	-1 737 406.99	-1 651 016.89	-86 390.10	-5.23
28141000 AMORT.PLANTATIONS	-6 680.75	-30 149.91	23 469.16	77.84
Installations tech., matériel et outillages industriels	336 363.75	399 838.70	-63 474.95	-15.88
21500500 MATERIEL INDIGO	22 383.94	136 069.54	-113 685.60	-83.55
21500600 MATERIEL DE JEUX TRAD	322 732.47	351 581.08	-28 848.61	-8.21
21500700 MATERIEL DIVERS	15 625.36	39 476.34	-23 850.98	-60.42
21500800 MATERIEL MAS	1 701 686.67	1 610 163.35	91 523.32	5.68
21500900 MATERIEL RESTAURATION & CUISINE	19 135.72	67 636.59	-48 500.87	-71.71
21501100 MATERIEL ESPACE LUDIQUE		9 007.74	-9 007.74	-100.00
21501200 MATERIEL MAS COMPOSANTS	39 706.09	275 045.44	-235 339.35	-85.56
21541000 MATERIEL ET OUTILLAGE ADMINISTRATION	1 399.65		1 399.65	-
28150500 AMORT.MATERIEL INDIGO	-22 009.58	-135 321.02	113 311.44	83.73
28150600 AMORT.MATERIEL JEUX	-229 767.22	-236 751.92	6 984.70	2.95
28150700 AMORT.MATERIEL DIVERS	-14 726.41	-38 347.47	23 621.06	61.60
28150800 AMORT.MATERIEL MAS	-1 469 603.92	-1 344 701.40	-124 902.52	-9.29
28150900 AMORT.MATERIEL RESTAURANT	-12 608.72	-58 549.65	45 940.93	78.46
28151100 AMORT.MAT.ESPACE LUDIQUE		-9 007.74	9 007.74	-100.00
28151200 AMORT.MAS COMPOSANTS	-37 479.75	-266 462.18	228 982.43	85.93
28154100 Amort MATERIEL ET OUTILLAGE ADMINISTRATION	-110.55		-110.55	-
Autres immobilisations corporelles	138 657.81	165 543.90	-26 886.09	-16.24
21800100 OEUVRE D'ART	18 000.00	18 000.00		
21810100 AAI CASINO	833 651.02	885 677.70	-52 026.68	-5.87
21810200 AAI INDIGO	15 476.17	266 447.54	-250 971.37	-94.19
21810400 AAI SALLE MAS	106 500.91	134 687.21	-28 186.30	-20.93
21810500 AAI VERTIGO	69 125.17	118 095.13	-48 969.96	-41.47
21810600 AAI RESTAURANT	86 091.19	161 299.92	-75 208.73	-46.63
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	3 500.00	3 500.00		
21830200 MATERIEL BUREAU INDIGO		35 690.76	-35 690.76	-100.00
21830500 MATERIEL BUREAU RESTAURANT		19 792.66	-19 792.66	-100.00
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	31 178.81	84 491.77	-53 312.96	-63.10
21840100 MOBILIER INDIGO		20 625.87	-20 625.87	-100.00
21840200 MOBILIER MAS	28 622.20	33 675.90	-5 053.70	-15.01
21840300 MOBILIER BEFORE	2 464.12	14 135.12	-11 671.00	-82.57
21840400 MOBILIER RESTAURANT	32 691.68	38 742.68	-6 051.00	-15.62
28181000 AMORT.AAI DIVERS	-794 315.19	-829 837.28	35 522.09	4.28
28181200 AMORT.AAI INDIGO	-13 492.25	-263 137.48	249 645.23	94.87
28181400 AMORT.AAI SALLE MAS	-99 672.88	-123 296.90	23 624.02	19.16
28181500 AMORT.VERTIGO	-54 897.48	-94 307.56	39 410.08	41.79
28181600 AMORT.RESTAURANT	-72 607.34	-138 811.27	66 203.93	47.69

28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-3 500.00	-3 500.00		
28183000 AMORT.MAT.BUR & INFOR.		-35 690.76	35 690.76	-100.00
28183100 AMORT.MATERIEL INFORMATIQUE	-9 165.00	-83 505.83	74 340.83	89.02
28184000 AMORT.MOBILIER		-19 792.66	19 792.66	-100.00
28184100 AMORT MOBILIER RESTAURANT		-20 625.87	20 625.87	-100.00
28184200 AMORT.MOBILIER MAS	-14 712.86	-16 170.48	1 457.62	9.01
28184300 AMORT.MOBILIER VERTIGO	-1 788.76	-13 295.49	11 506.73	86.54
28184400 AMORT MOBILIER BAR MAS	-24 491.70	-27 346.78	2 855.08	10.44
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 030.00	1 030.00		
27500000 DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERS...	530.00	530.00		
27553000 CAUTION SFR	500.00	500.00		
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>734 411.91</b>	<b>911 163.05</b>	<b>-176 751.14</b>
			<b>-19.40</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, approvisionnements	7 252.28	8 067.73	-815.45	-10.11
31110000 STOCK M/SES SOLIDES	1 182.96	2 634.11	-1 451.15	-55.09
31120000 STOCK M/SES LIQUIDES	6 069.32	5 141.14	928.18	18.05
32200000 NPU - STOCK FOURNITURES CONSOMMABLES		292.48	-292.48	-100.00
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 020.00	1 237.16	-217.16	-17.54
37001000 STOCK M/SES TABAC	1 020.00	1 237.16	-217.16	-17.54
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	2 304.00		2 304.00	-
40910000 FOURNISSEURS-AVANCES,ACOMPTE VERSE	2 304.00		2 304.00	-
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	600.00	1 450.00	-850.00	-58.62
41190000 CLIENTS IMPAYES COLLECTIFS	600.00		600.00	-
41600000 CLIENTS IMPAYES JEUX		1 450.00	-1 450.00	-100.00
Autres	868 744.86	727 519.77	141 225.09	19.41
40100000 FOURNISSEURS	21 932.28	63.46	21 868.82	+1 000.00
40960000 CREANCES POUR EMBALLAGE A RENDRE	528.80	417.10	111.70	26.86
40980000 AVOIR A RECEVOIR	10 000.00		10 000.00	-
42120000 VERS CPAM ET PREVOYANCE		190.90	-190.90	-100.00
43100200 URSSAF	3 464.78		3 464.78	-
43790000 MEDECINE DU TRAVAIL		368.16	-368.16	-100.00
43870000 ORGANISMES SOCIAUX PDTS A RECEVOIR	700.00	6 052.27	-5 352.27	-88.43
44360000 ACTIVITE PARTIELLE	1 060.36		1 060.36	-
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS	1 099.85	553.18	546.67	98.92
44567000 CREDIT DE TVA REPORTABLE	13 797.00	10 609.00	3 188.00	30.05
44586000 TVA RECUP SUR FACT ET AVOIRS NON PA	1 297.26	2 779.04	-1 481.78	-53.33
44860300 FORMATION PROFESSIONNELLE (AFDAS)		386.04	-386.04	-100.00
44870000 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	142 695.00		142 695.00	-
45110000 C/C SFC	672 168.21	706 100.62	-33 932.41	-4.81
46700010 PLAN DE REDRESSEMENT	1.32		1.32	-
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	933 219.46	561 140.61	372 078.85	66.31
51221000 BPS COLLIOURE N 260 CC	57 227.59	100 383.93	-43 156.34	-42.99
51224000 BPS SAMSON N 002 CC	536 889.69	274 296.08	262 593.61	95.73
51225000 BPMC CLERMONT N 518	141 619.19	47 288.81	94 330.38	199.48
53000300 CAISSE JEUX TRAD		75 000.00	-75 000.00	-100.00

53000700 CAISSE BRASSERIE	150.00	150.00		
53001000 JETONS MAS	-73 453.60		-73 453.60	-
53020000 COFFRE MAS	146 346.79	64 021.79	82 325.00	128.59
53151000 FONDS DE CAISSE JEUX	75 000.00		75 000.00	-
53152000 JETONS GRANDS JEUX	-72 351.50		-72 351.50	-
58100000 DAB + BRINKS	33 000.00		33 000.00	-
58200000 REMISES CHEQUES COFFRE MAS	9 606.80		9 606.80	-
58210000 CB MAS	2 874.50		2 874.50	-
58500000 COMPTE DAB	76 310.00		76 310.00	-
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>18 901.07</b>	<b>11 563.88</b>	<b>7 337.19</b>	<b>63.45</b>
48600000 CHARGES CONTAT.D'AVANCE	18 901.07	11 563.88	7 337.19	63.45
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 832 041.67</b>	<b>1 310 979.15</b>	<b>521 062.52</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				<b>39.75</b>
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
	<b>TOTAL GENERAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>2 566 453.58</b>	<b>2 222 142.20</b>	<b>344 311.38</b>
				<b>15.49</b>

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

## Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde			Variation
	31/10/2021	31/10/2020	Montant	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social ou individuel dont versé : 100 000	100 000.00	100 000.00		
10130000 CAPITAL	100 000.00	100 000.00		
Prime d'émission, de fusion, d'apport... 10420000 PRIMES LIEES / CAP.SOCIAL	35.05	35.05		
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
<b>Réserves :</b>				
- Réserve légale				
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
Report à nouveau	-20 494.93	715 477.54	-735 972.47	-102.86
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR		715 477.54	-715 477.54	-100.00
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-20 494.93		-20 494.93	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	71 475.70	-735 972.47	807 448.17	-109.71
Subventions d'investissement	11 361.53	19 749.64	-8 388.11	-42.47
13810000 SUBV PRELV EMPLOYER	76 450.35	76 450.35		
13981000 SUBV.PRELEV A EMPLOYER	-65 088.82	-56 700.71	-8 388.11	-14.79
Provisions réglementées				
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>162 377.35</b>	<b>99 289.76</b>	<b>63 087.59</b>	<b>63.54</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
<b>TOTAL ( I bis )</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques	101 330.47	23 500.00	77 830.47	331.19
15110000 PROVISION POUR LITIGES PRUD'HOMMES	23 500.00	23 500.00		
15180000 PROV GARANTIES JACKPOT	9 579.47		9 579.47	-
15182000 PROV POINTS FIDELITÉS	4 533.00		4 533.00	-
15183000 AUTRE PROV. POUR RISQUES ET CH.	63 718.00		63 718.00	-
Provisions pour charges	44 674.00	74 149.48	-29 475.48	-39.75
15300000 PROVISION PENSIONS RETRAITES	35 029.00	57 910.00	-22 881.00	-39.51
15310000 PROVISION MEDAILLES DU TRAVAIL	9 645.00	12 564.00	-2 919.00	-23.23
15810000 PROVISION POUR JACKPOT PROG...		3 675.48	-3 675.48	-100.00
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>146 004.47</b>	<b>97 649.48</b>	<b>48 354.99</b>	<b>49.52</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>				
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 139.86	72 399.00	16 740.86	23.12
51226000 COMPTE BANCAIRE DAB 733	76 310.00		76 310.00	-
54200200 JETTONNERIE JT		72 399.00	-72 399.00	-100.00
58220000 GAIN JOUEUR	12 829.86		12 829.86	-
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 868.85	4 625.50	243.35	5.25
41911000 TITOS	118.45		118.45	-
41950000 MAS JETONS EN CIRCULATION	2 893.40	2 816.00	77.40	2.73
41950100 JT PLAQUES EN CIRCULATION	1 857.00	1 809.50	47.50	2.60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 202.41	126 382.30	161 820.11	128.04
40100000 FOURNISSEURS	150 101.88	108 818.55	41 283.33	37.94
40810000 FOURN.FACT.NON PARVENUES	138 100.53	17 563.75	120 536.78	686.27
Dettes fiscales et sociales	342 875.62	178 960.03	163 915.59	91.59
42130000 REMUNERATIONS DUES	33 124.35		33 124.35	-
42510000 REMBOURSEMENT NOTES DE FRAIS		63.98	-63.98	-100.00

42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	69 071.66	59 522.97	9 548.69	16.04
43100200 URSSAF		8 342.00	-8 342.00	-100.00
43730200 REUNICA	3 319.76	2 866.79	452.97	15.80
43780000 GRAS SAVOYE MUT & PREV	2 266.45	7 073.63	-4 807.18	-67.97
43820000 CHARG.SOC./CONGES PAYES	27 628.66	16 468.09	11 160.57	67.77
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE / SALAIRES	1 041.00	1 043.00	-2.00	-0.19
44312000 ORPHELINS	1 493.04	2 437.93	-944.89	-38.76
44320000 PRELEVEMENT ETAT JEUX	193 714.00	73 060.00	120 654.00	165.14
44520000 TVA INTRA A REVERSER	863.99		863.99	-
44571500 TVA COLLECTEE 20%	6.00		6.00	-
44582000 TVA SUR FACT IMMO NON PARVENUES	72.00		72.00	-
44700010 TAXE SUR LES SALAIRES	3 468.21	38.00	3 430.21	+1 000.00
44700030 FORMATION CONTINUE	3 871.57		3 871.57	-
44700040 TAXE D APPRENTISSAGE	1 643.61		1 643.61	-
44860000 CHARGES A PAYER	1 291.32	7 672.63	-6 381.31	-83.17
44860400 TAXE APPRENTISSAGE (AFDAS)		371.01	-371.01	-100.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.00	10 000.00	-9 999.00	-99.99
40400000 Fournisseurs d'immobilis.		10 000.00	-10 000.00	-100.00
40840100 FRS IMMO FACT NON PAR SFC2A	1.00		1.00	-
Autres dettes	1 532 984.02	1 632 836.13	-99 852.11	-6.12
46700010 PLAN DE REDRESSEMENT	1 532 984.02	1 630 158.61	-97 174.59	-5.96
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER		2 467.87	-2 467.87	-100.00
47280000 GESTION TICKETS TITO		209.65	-209.65	-100.00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 258 071.76</b>	<b>2 025 202.96</b>	<b>232 868.80</b>
<b>Ecart de conversion passif ( IV )</b>				<b>11.50</b>
	<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( I à IV )</b>	<b>2 566 453.58</b>	<b>2 222 142.20</b>	<b>344 311.38</b>
				<b>15.49</b>

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 32 -

# Liasse fiscale



## **CECPAS Casino de Collioure**

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €  
Siège social : Espace économique Cap Dourat  
66 190 COLLIOURE

SIREN 382 014 645 – RCS PERPIGNAN

**EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2021**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **EXCO Clermont-Ferrand**

CLERMONT-FERRAND  
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu  
63057 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél : +33 (0)4 73 29 42 50  
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64  
e-mail : [excoclermont@exco.fr](mailto:excoclermont@exco.fr)

VICHY  
L'Atrium - 37 avenue de Gramont  
03200 Vichy  
Tél : +33 (0)4 73 29 42 53  
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64  
e-mail : [excoclermont@exco.fr](mailto:excoclermont@exco.fr)

C.R.E.G. – S.A. au capital de 381 510 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – [www.exco.fr](http://www.exco.fr)

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom



A l'associé unique de la Société CECPAS Casino de Collioure,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société CECPAS Casino de Collioure relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information exposée dans la note « autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels relative au paiement de l'échéance du plan d'apurement.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 avril 2022

**Pour la S.A. EXCO CLERMONT-FD**  
**Commissaires aux comptes**  
Membre de la Compagnie Régionale de LYON RIOM

**Marie-Christine REY**  
Responsable Technique



**Pierre-Jean ORCEYRE**  
Mandataire social



## Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2021	Net Au 31/10/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 735		45 735	45 735
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	1 956 713	1 744 088	212 626	299 016
Installations tech., matériels et outillages industriels	2 122 670	1 786 306	336 364	399 839
Autres immobilisations corporelles	1 227 301	1 088 643	138 658	165 544
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 030		1 030	1 030
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>5 353 449</b>	<b>4 619 037</b>	<b>734 412</b>	<b>911 163</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements	7 252		7 252	8 068
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 020		1 020	1 237
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>2 304</b>		<b>2 304</b>	
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	600		600	1 450
Autres	868 745		868 745	727 755
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>933 219</b>		<b>933 219</b>	<b>488 742</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>18 901</b>		<b>18 901</b>	<b>11 564</b>
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 832 042</b>		<b>1 832 042</b>	<b>1 238 815</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>7 185 491</b>	<b>4 619 037</b>	<b>2 566 454</b>	<b>2 149 978</b>

**EXCO CLERMONT-FD**

Société de Commissariat aux Comptes  
Compagnie Régionale de Lyon - Riom

9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu

63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

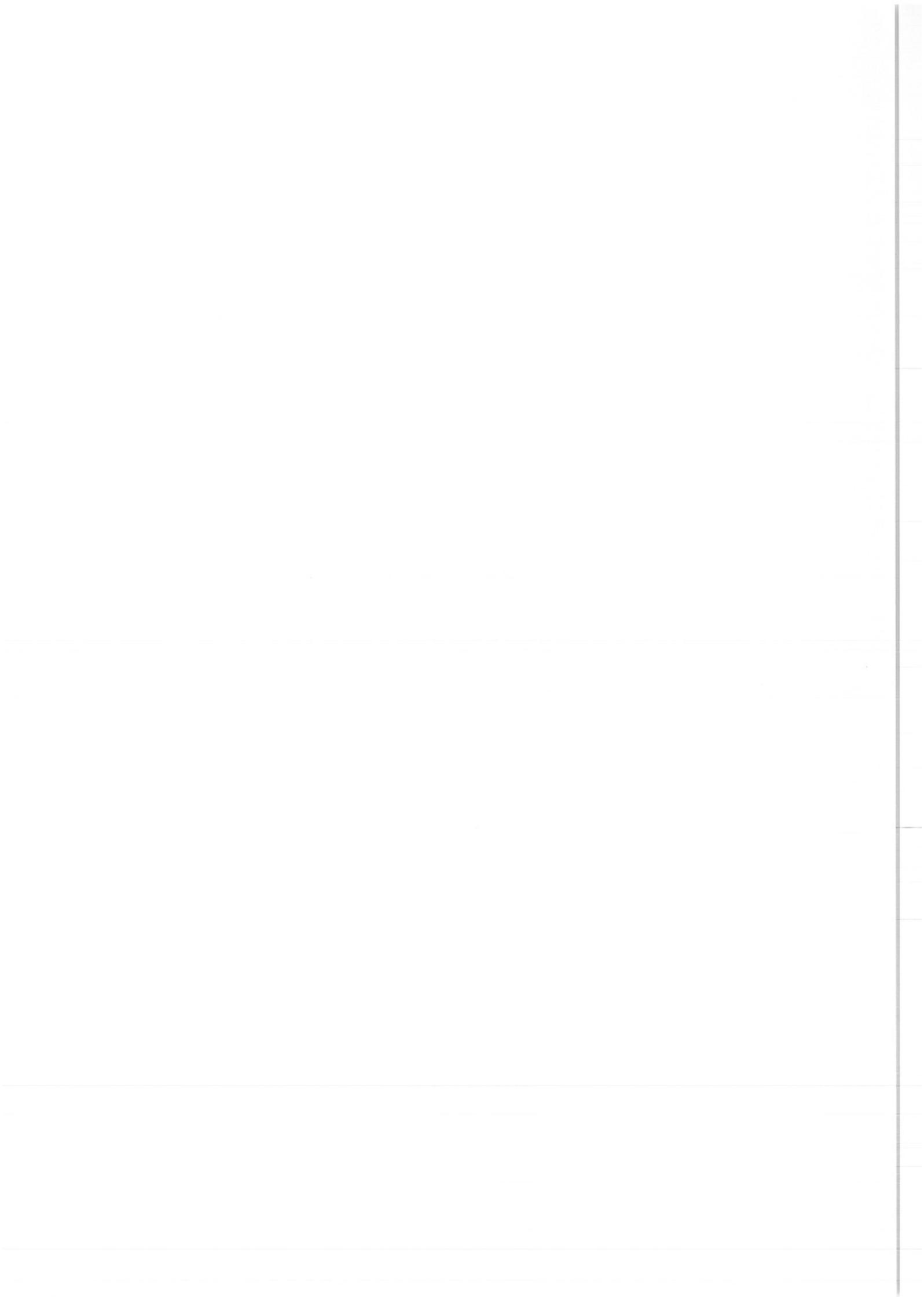
Tel. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64

SIRET 873 200 182 00061

## Bilan Passif

	Net Au 31/10/2021	Net Au 31/10/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé : 100 000	100 000	100 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	35	35
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-20 495	715 478
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>71 476</b>	<b>-735 972</b>
Subventions d'investissement	11 362	19 750
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>162 377</b>	<b>99 290</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	101 330	23 500
Provisions pour charges	41 674	74 149
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>143 004</b>	<b>97 649</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 869	4 626
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 202	126 382
Dettes fiscales et sociales	342 876	179 195
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	10 000
Autres dettes	1 532 984	1 632 836
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>2 258 072</b>	<b>1 953 039</b>
<b>Ecart de conversion passif ( IV )</b>		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>2 566 454</b>	<b>2 149 978</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	76 310	

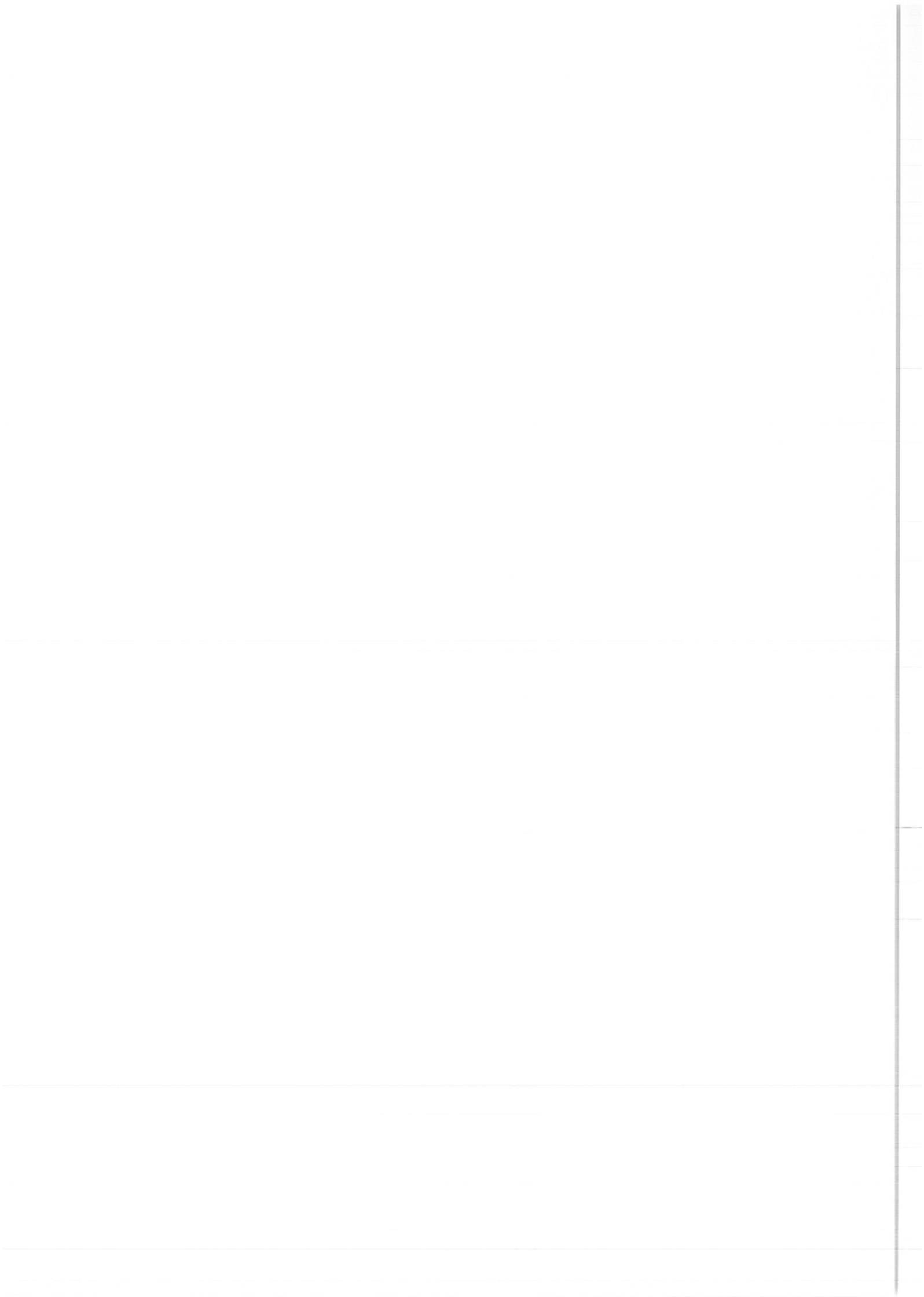
**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
 101 330  
 41 674  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061  
 89 140



# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2020 au 31/10/2021			Du 01/11/2019 Au 31/10/2020
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	2 099		2 099	76 540
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 165 196		1 165 196	1 570 441
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>1 167 295</b>		<b>1 167 295</b>	<b>1 646 981</b>
Production stockée				
Production immobilisée			4 381	
Subventions d'exploitation reçues			208 250	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			39 205	6 637
Autres produits			10 563	3 079
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 429 694</b>	<b>1 656 698</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 706	468
Variation de stocks (marchandises)			217	2 960
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 625	71 818
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			523	387
Autres achats et charges externes *			549 404	574 734
Impôts, taxes et versements assimilés			29 123	60 929
Salaires et traitements			305 596	424 385
Charges sociales			103 173	85 383
Dotations aux amortissements sur immobilisations			304 072	387 901
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges			80 641	7 533
Autres charges			2 872	40 853
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 395 953</b>	<b>1 657 351</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>33 741</b>	<b>-653</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>		<b>500</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL ( VI )</b>		
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>		<b>500</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>			<b>33 741</b>	<b>-153</b>

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061



## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/11/2020 Au 31/10/2021	Du 01/11/2019 Au 31/10/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	29 369	16 755
Sur opérations en capital	8 388	7 645
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>37 757</b>	<b>24 400</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	23	
Sur opérations en capital		65 928
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		694 291
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>23</b>	<b>760 219</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>37 734</b>	<b>-735 820</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>1 467 452</b>	<b>1 681 598</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>1 395 976</b>	<b>2 417 570</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>71 476</b>	<b>-735 972</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061

# ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 2 566 454 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de : 71 476 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2020 au 31/10/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

### Activité de l'Entreprise

Casino.

### Lieu d'exploitation de l'activité de l'Entreprise

Cap Dourat - 66190 COLLIOURE

### Appartenance à un groupe financier

La société entre dans le cadre du régime fiscal des groupes (intégration fiscale) prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

L'option a été formulée avec effet au 1er novembre 2016.

Pour l'exercice écoulé, la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 0 €. En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés se serait élevée à 0 €.

La société tête de groupe est :

- SA SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS  
16 Cours Albert 1er  
75008 PARIS

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes  
Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
SIRET 873 200 182 00061

# Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

En raison de la nature de son activité, et compte tenu des mesures de confinement, l'entreprise a dû fermer son établissement entre le 29/10/2020 et le 19/05/2021 et n'a, par conséquent, généré aucun chiffre d'affaires à compter de cette date.

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

### Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats :

- Recours à l'activité partielle sur la période de fermeture
- Réduction des charges de locations (immobilier, licences machines à sous . . .)
- Exonération partielle de charges patronales Urssaf pour les périodes allant de novembre 2020 à avril 2021

### Mise en place d'un programme d'obtention de reports et d'aide aux paiements afin d'améliorer la trésorerie :

- Aide au paiement des cotisations Urssaf pour les périodes de novembre 2020 à juillet 2021.
- Aide aux coûts fixes sur les deux périodes suivantes : janvier-février 2021 et mars-avril 2021.
- Fonds de solidarité au titre de décembre 2020, février 2021, mars 2021 et avril 2021.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

\* Les aides non perçues lors de l'arrêté des comptes (21/01/2022) ont fait l'objet d'une provision pour risques et charges à hauteur de 63.718 €.

## Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

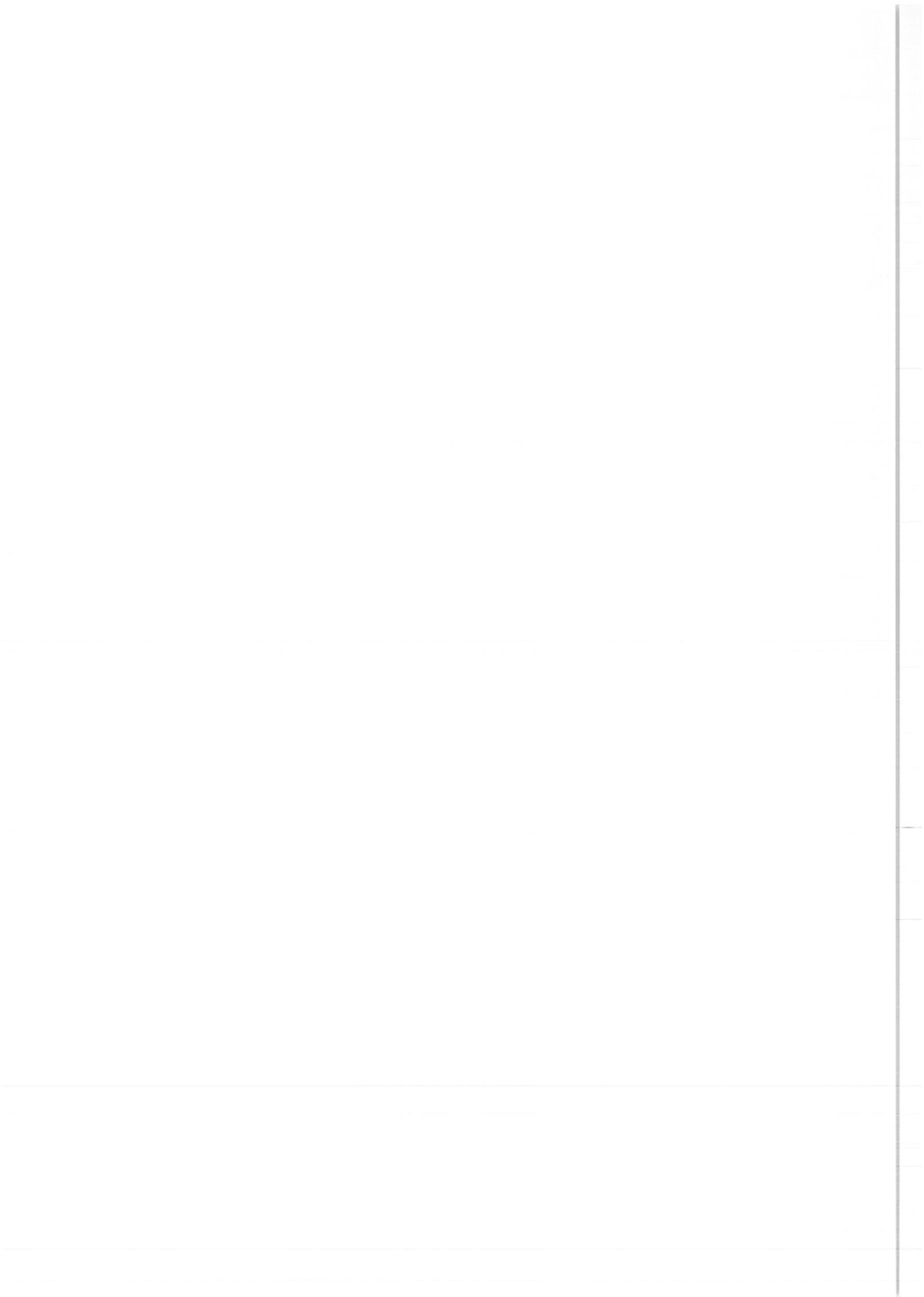
Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.



**Changements comptables**Changement de méthodes comptables :

Les stocks de fournitures ne sont plus enregistrés en stock mais comptabilisés en charges constatées d'avance.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

**Amortissements**

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- |   |                |
|---|----------------|
| • Logiciel                                      | 2 à 5 ans      |
| • Agencements et aménagements des constructions | 3 à 20 ans (1) |
| • Installations industrielles                   | 3 à 20 ans (2) |
| • Matériel                                      | 2 à 10 ans     |
| • Mobilier de bureau                            | 3 à 10 ans     |

Suite à la prise de contrôle du Groupe CASIGRANGI, ce dernier a souhaité modifier les durées d'amortissements d'un certain nombre d'immobilisations corporelles, afin d'aligner les durées sur les autres casinos du Groupe CASIGRANGI. Ce changement d'estimation est intervenu au 1er novembre 2020, exercice du changement de contrôle.

(1) Les agencements et aménagements ont une durée d'amortissement correspondant à la durée restante avant la fin de la DSP.

(2) Les machines sont à présent amortis sur 5 ans.

**Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Engagements de départ à la retraite**

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont évalués à l'origine à des engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétroactive (à la date de calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2021) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, - taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales), le taux de rotation pris en compte correspond à un taux de turn-over moyen sur 3 ans par catégorie de salarié. Il est calculé selon la formule suivante : nombre de démission / nombre de CDI.
- taux d'actualisation retenu à 0.89 %.

**Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8.652 € ht.

**Autres éléments significatifs**

1) La ville de Collioure a concédé le droit d'exploitation des activités de casino jusqu'au 05/05/2023.

2) En date du 04 juin 2021, la société CECPAS Casino de Collioure a honoré la 5ème échéance du plan d'apurement d'un montant de 100 K€.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	5	5
Agents de maîtrise & techniciens	3	
Employés	12	14
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>19</b>

Commentaire

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 000	20.00000	100 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	5 000	20.00000	100 000

Commentaire

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061

# Engagements financiers

## ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	
<b>TOTAL</b>	

Commentaire

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061

## ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Plan apurement dettes garantie par la holding	1 532 983
<b>TOTAL</b>	
	1 532 983

Commentaire

# Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
GROUPE PHILIPPE GINESTET LA BARBERIE - 47300 VILLENEUVE SUR LOT	22 882 597	60.00
SFC 16 COURS ALBERT 1ER - 75008 PARIS	11 763 606	100.00

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
SIRET 873 200 182 00061

## Etat des immobilisations

Cadre A				Augmentations
	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 311			
<b>TOTAL</b>	<b>68 311</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 980 183			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.	2 488 980		95 939	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	1 584 208		6 269	
Mat. de transport	3 500			
Mat. de bureau et info., mobilier	247 155		23 260	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>6 304 025</b>		<b>125 468</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 030			
<b>TOTAL</b>	<b>1 030</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 373 366</b>		<b>125 468</b>	
<b>Cadre B</b>				
	Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		22 576	45 735	
<b>TOTAL</b>		<b>22 576</b>	<b>45 735</b>	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		23 469	1 956 713	
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.		462 249	2 122 670	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		461 632	1 128 844	
Mat. de transport			3 500	
Mat. de bureau et info., mobilier		175 458	94 957	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>1 122 808</b>	<b>5 306 635</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 030	
<b>TOTAL</b>			<b>1 030</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 145 384</b>	<b>5 353 449</b>	

**EXCO CLERMONT-FD**

Société de Commissariat aux Comptes  
Compagnie Régionale de Lyon - Riom  
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
SIRET 873 200 182 00061

## Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	22 576		22 576	
	22 576		22 576	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 681 167	86 390	23 469	1 744 088
Ins. gales., agenc. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	2 089 141	161 266	464 101	1 786 306
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	1 449 390	47 227	461 632	1 034 985
Matériel de transport	3 500			3 500
Mat. de bureau et informatique, mobilier	216 428	9 188	175 458	50 158
Emballages récup. et divers				
	5 439 627	304 072	1 124 661	4 619 037
TOTAL GENERAL	5 462 203	304 072	1 147 237	4 619 037

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agenc. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061

TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

# Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges	23 500				23 500
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	70 474	2 811	28 611		44 674
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 675	77 830	3 675		77 830
<b>TOTAL II</b>					
	<b>97 649</b>	<b>80 641</b>	<b>32 286</b>		<b>146 004</b>
<b>Dépréciations</b>					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>97 649</b>	<b>80 641</b>	<b>32 286</b>		<b>146 004</b>
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		80 641	32 286		
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

**EXCO CLERMONT-FD**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 Compagnie Régionale de Lyon - Riom  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061

## Etat des créances

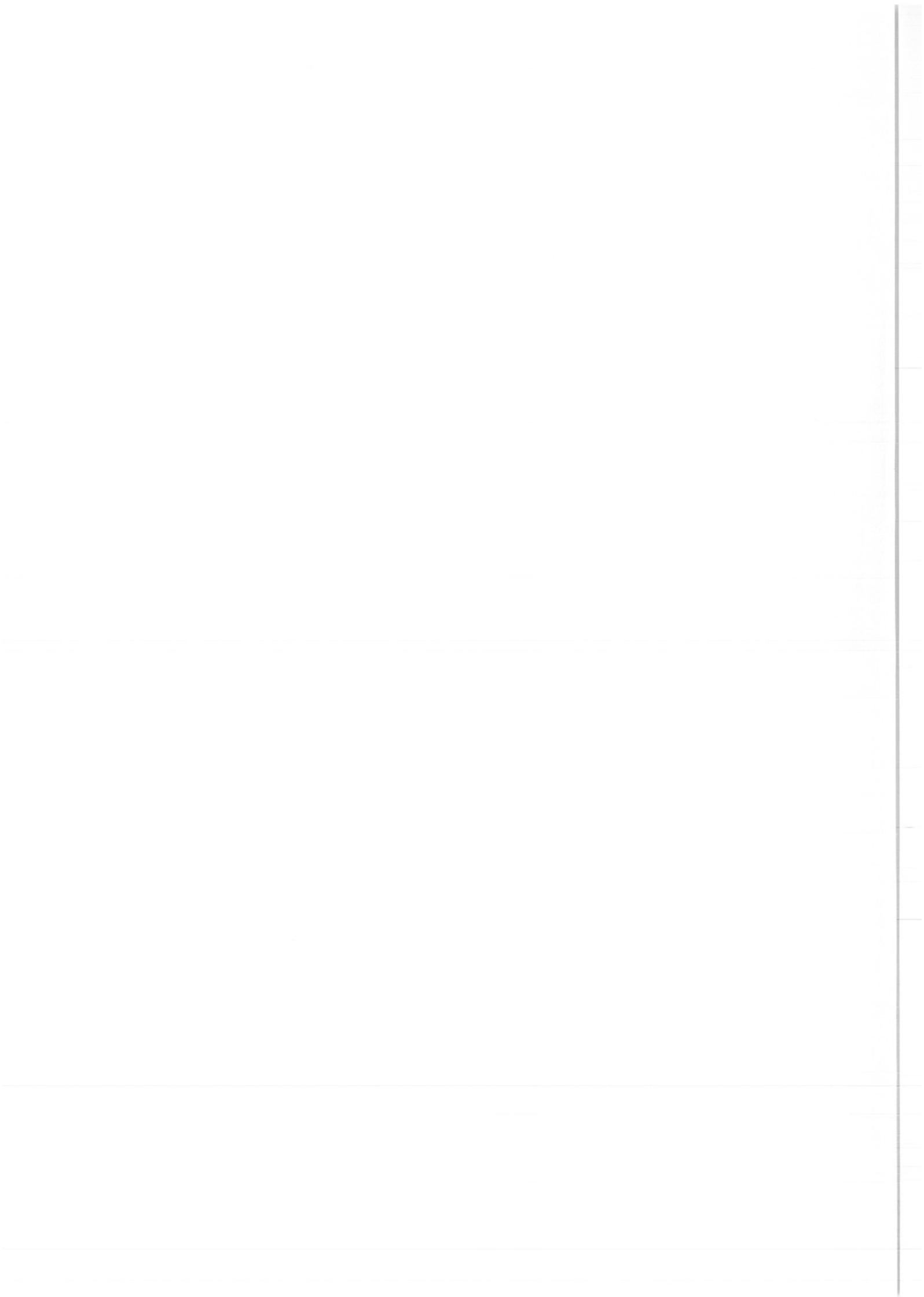
	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 030		1 030
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	600	600	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 165	4 165	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	16 194	16 194	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	143 755	143 755	
Groupe et associés (2)	672 168	672 168	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	32 462	32 462	
Charges constatées d'avance	18 901	18 901	
<b>TOTAL</b>	<b>889 276</b>	<b>888 246</b>	<b>1 030</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

**EXCO CLERMONT-FD**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 Compagnie Régionale de Lyon - Riom  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061



## Etat des dettes

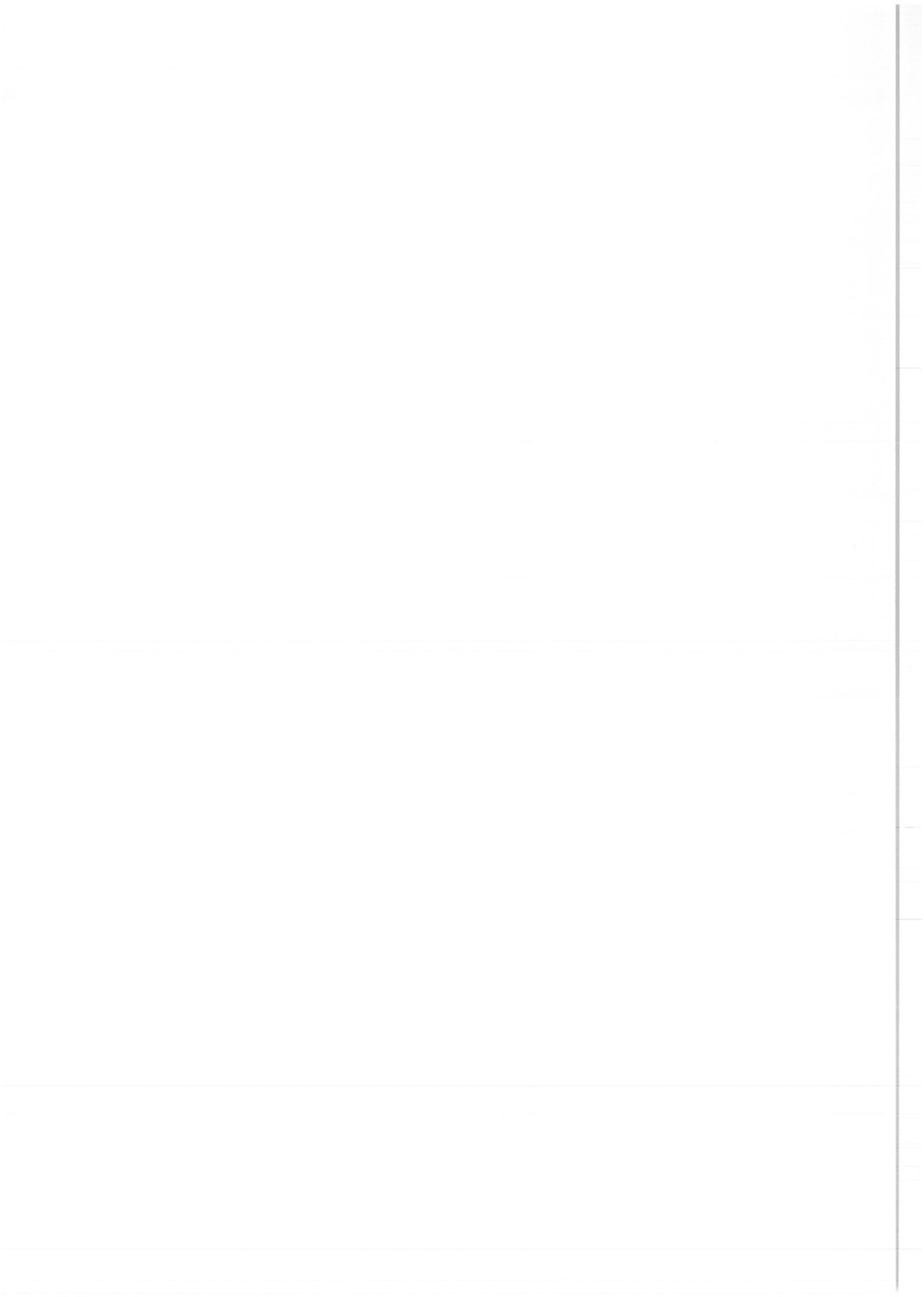
	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des états de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	89 140	89 140		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	288 202	288 202		
Personnel et comptes rattachés	102 196	102 196		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 215	33 215		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	942	942		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	206 523	206 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	1		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	1 532 984	99 160	396 640	1 037 184
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 253 203</b>	<b>819 379</b>	<b>396 640</b>	<b>1 037 184</b>

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

**EXCO CLERMONT-FD**  
 Société de Commissariat aux Comptes  
 Compagnie Régionale de Lyon - Riom  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061

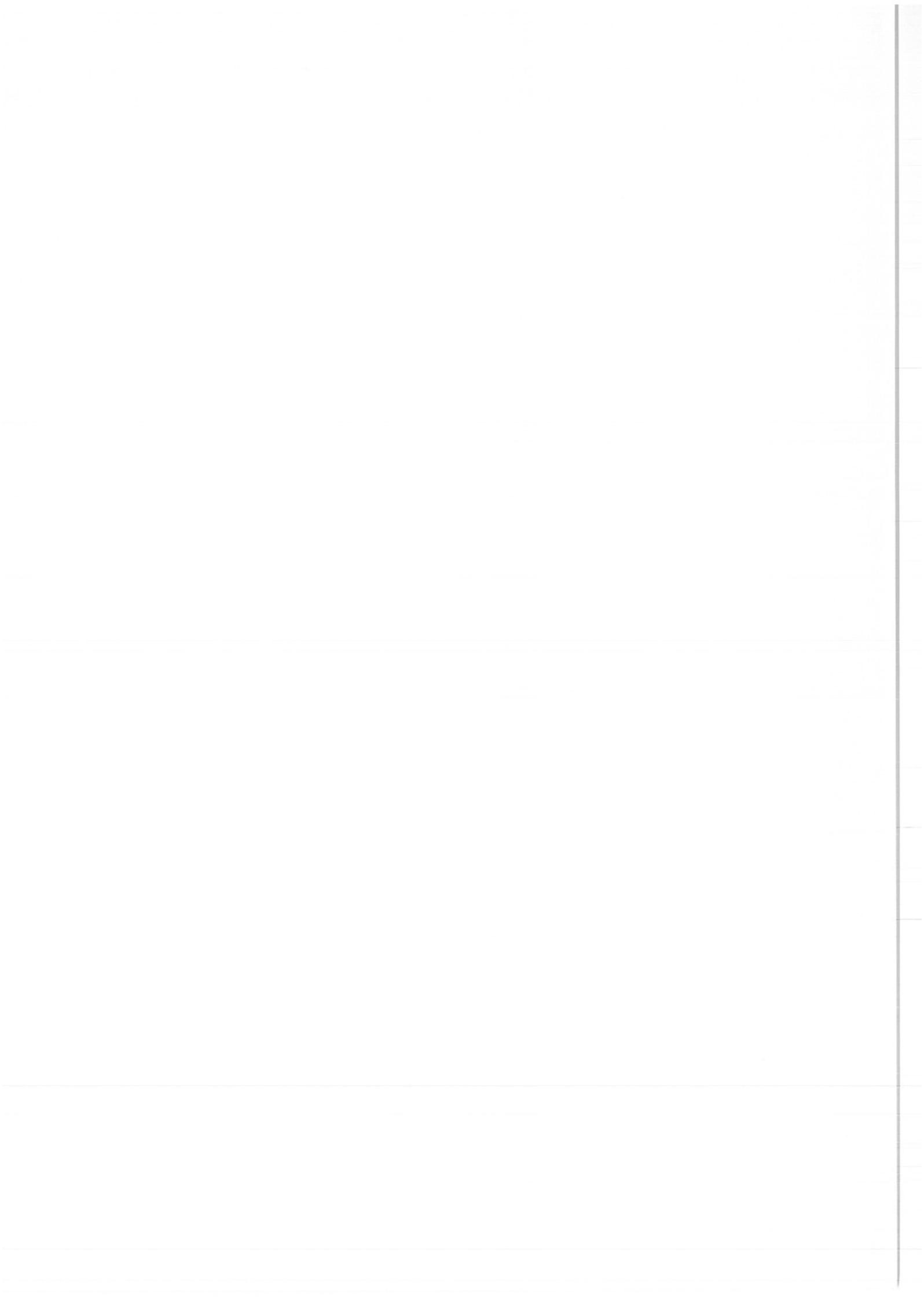


## Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	99 290
Distributions	
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>99 290</b>
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
<b>Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice</b>	
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>	<b>99 290</b>
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	-735 972
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	-8 388
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	735 972
<b>Variations en cours d'exercice</b>	<b>-8 388</b>
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat</b>	<b>90 902</b>
Résultat de l'exercice	71 476
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle</b>	<b>162 377</b>

### EXCO CLERMONT-FD

*Société de Commissariat aux Comptes  
Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
SIRET 873 200 182 00061



## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/10/2021	31/10/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 100.53	17 563.75
Dettes fiscales et sociales	97 991.64	84 269.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.00	
Autres dettes		2 467.87
<b>TOTAL</b>	<b>236 093.17</b>	<b>104 301.32</b>

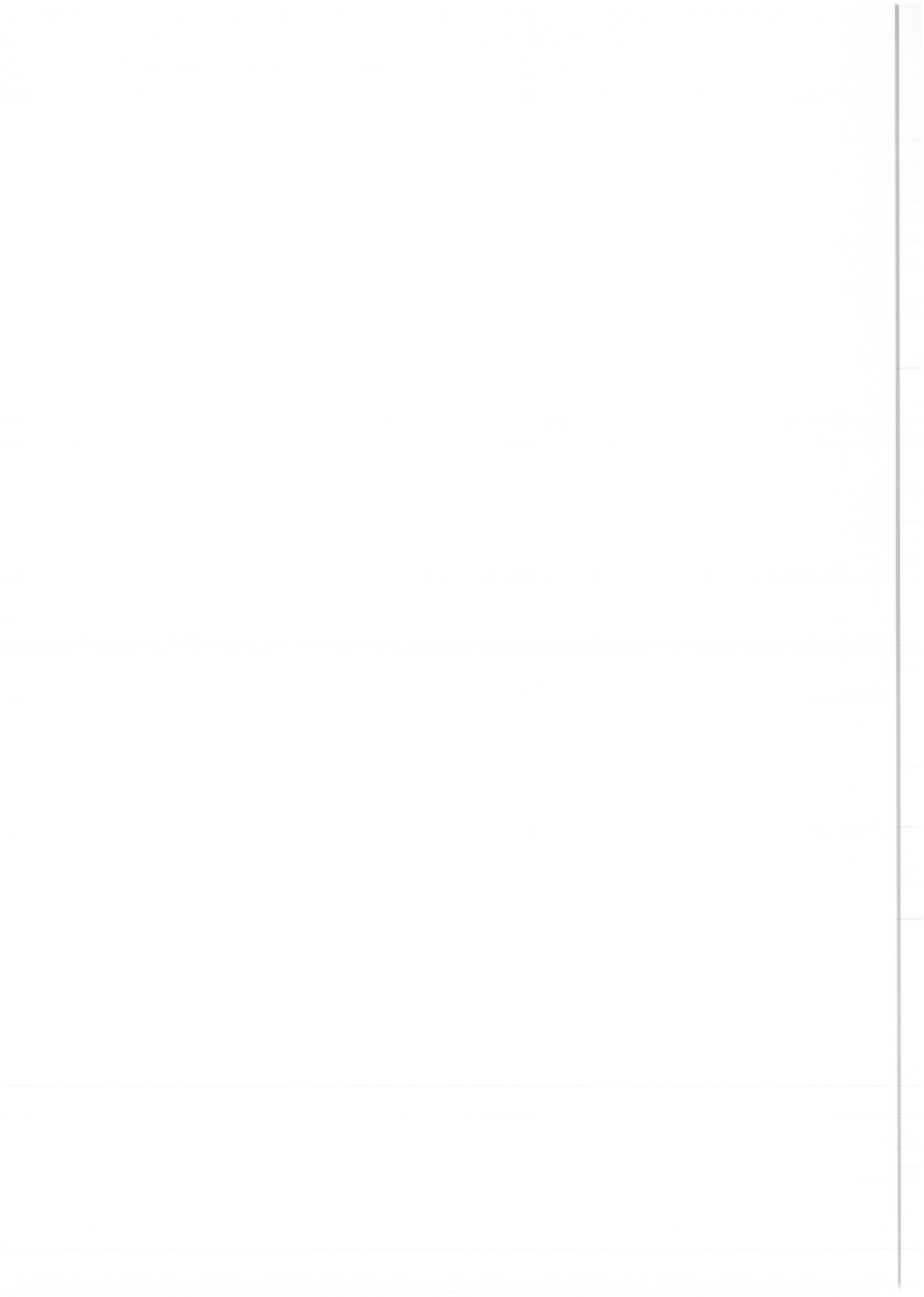
## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/10/2021	31/10/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 100.53	17 563.75
40810000 FOURN.FACT.NON PARVENUES	138 100.53	17 563.75
Dettes fiscales et sociales	97 991.64	84 269.70
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	69 071.66	59 522.97
43820000 CHARG.SOC./CONGES PAYES	27 628.66	16 468.09
44860000 CHARGES A PAYER	1 291.32	7 907.63
44860400 TAXE APPRENTISSAGE (AFDAS)		371.01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1.00	
40840100 FRS IMMO FACT NON PAR SFC2A	1.00	
Autres dettes		2 467.87
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER		2 467.87
<b>TOTAL</b>	<b>236 093.17</b>	<b>104 301.32</b>

**EXCO CLERMONT-FD**

Société de Commissariat aux Comptes  
Compagnie Régionale de Lyon - Riom  
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
SIRET 873 200 182 00061

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



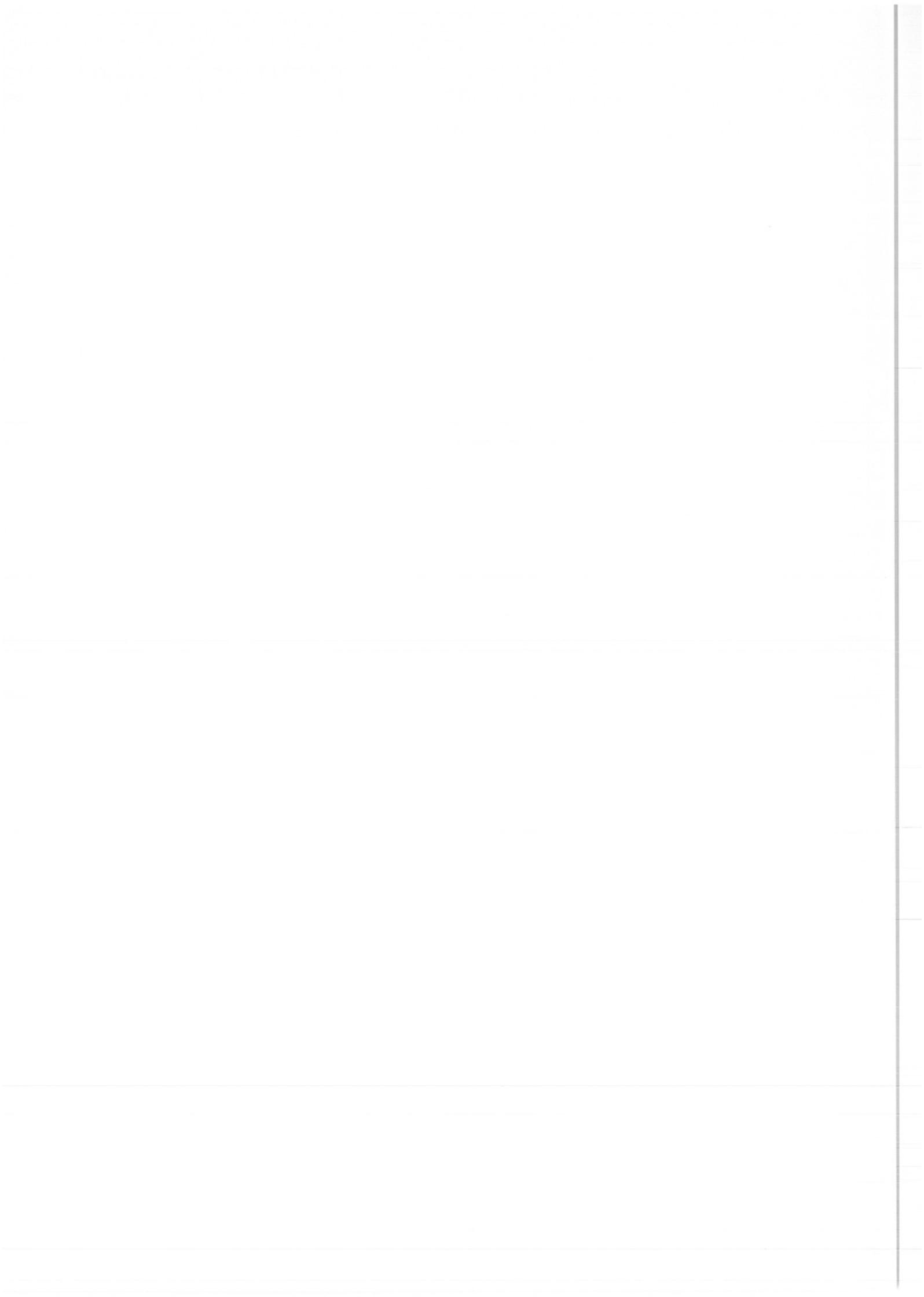
# Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	
	31/10/2021	31/10/2020
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	
	31/10/2021	31/10/2020
Charges d'exploitation	18 901	11 564
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>		

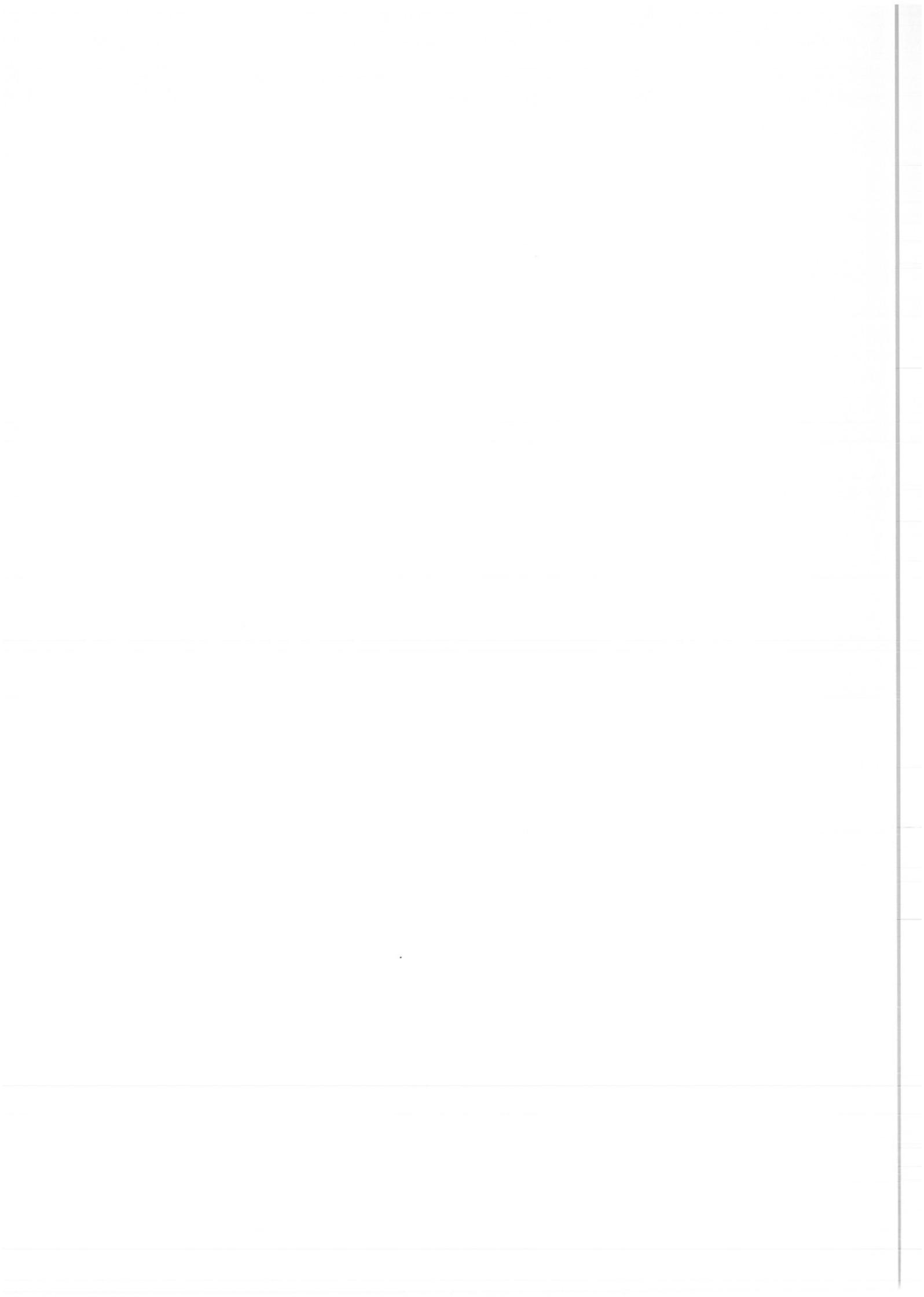
**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
 9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
 Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
 SIRET 873 200 182 00061



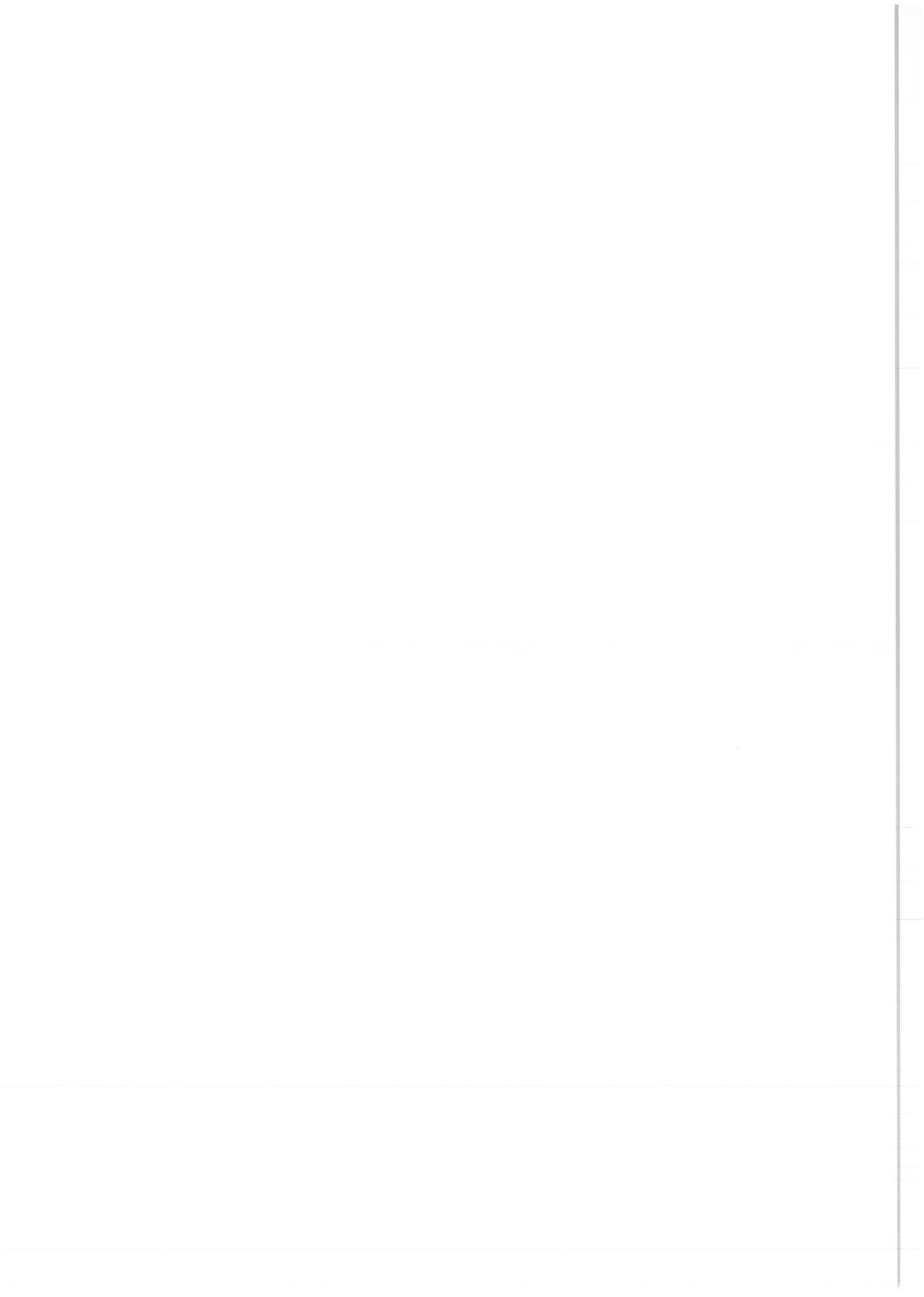
## Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du résultat de l'exercice	Montant
Recette des jeux	1 128 871
Recettes Restauration	29 627
Recettes Bar	6 698
Recettes Diverses	2 099
<b>Total</b>	<b>1 167 295</b>

**EXCO CLERMONT-FD**  
*Société de Commissariat aux Comptes*  
*Compagnie Régionale de Lyon - Riom*  
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu  
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1  
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64  
SIRET 873 200 182 00061



## **IV. ANIMATION ET MARKETING**



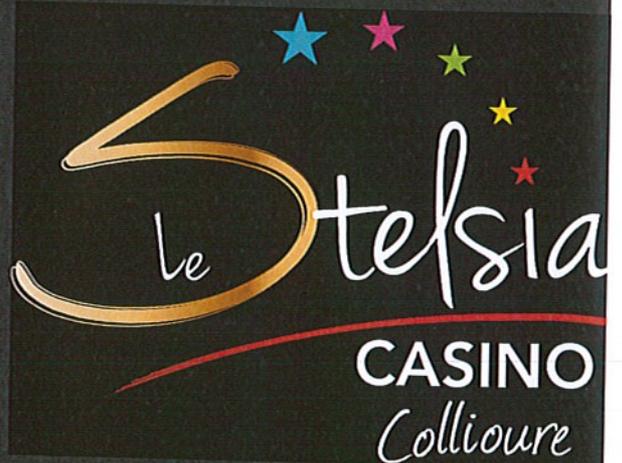
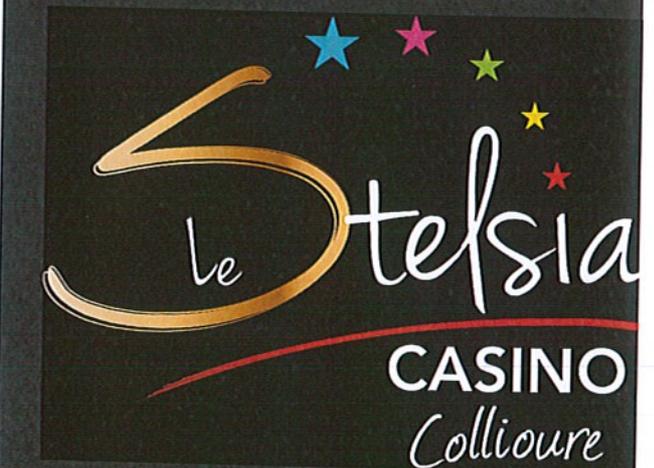
# RAPPORT DU DELEGATAIRE

---

**PARTIE ANIMATIONS**

---

Stelsia Casino Collioure



## Octobre 2020 :

[En pause]

[#àbientôt](#) [#unmalpourunbien](#) [#onlacherien](#) [#casinodecollioure](#) [#prenezsoindevous](#)

Toutes les animations et communications qui suivent ont été faites sur les réseaux sociaux afin de conserver le lien avec nos clients.

## Novembre 2020

[Trèfle Gagnant] 🍀

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

Place au digital : le ticket à gratter se réinvente !

Préparez-vous à saisir votre chance !

On en a tous besoin 😊

Rien de + simple : grattez et gagnez jusqu'à 1 300€ de cadeaux !

▶▶ Cliquez sur lien <https://shakr.cc/3c17i>

ou

▶▶ Rendez-vous sur l'onglet « Instant Scratch »

▶▶ Grattez votre trèfle et découvrez s'il est gagnant !

🌟 Que la chance soit avec vous 🌟

\*Ticket de jeu non échangeable, non négociable, non remboursable valable dès la réouverture et jusqu'au 30 juin 2021.

🚫 Jeu réservé aux personnes majeures. L'entrée à la salle de jeux est réservée aux personnes majeures, non interdites de jeu, présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

[Instant culture du Casino de Collioure]

La peur du vendredi 13 peut aussi s'étendre à la peur du nombre 13 tout court. Les paraskevidékatriaphobes deviennent alors des triskaidekaphobes. ... C'est en effet Judas, le 13e convive de la Cène qui trahit Jésus qui sera crucifié un vendredi. Mais il n'y a pas que dans la Bible que le nombre 13 et la journée du vendredi sont associés au malheur[...]

Cependant, le vendredi 13 n'est pas synonyme de malchance pour tout le monde, tentez votre chance à notre jeu il y a 1300€ en jeu!



# Casino de Collioure

**Suite aux dernières décisions préfectorales nous sommes au regret de devoir nous mettre en pause. Restez connecté.e.s, nous vous tiendrons au courant de notre réouverture dès que possible. Et surtout portez-vous bien et restez prudent.e.s.**

L'équipe du Casino de Collioure: Sébastien, Nathalie, Thomas, Sara, Alexandra, Kyliane, Mimi, Sébastien, Samir, Vincent, Christopher, Déborah, Sarah, Michel, Tony, Cindy, Brigitte, Eric et Nicolas.

**PAUSE**

Casino de Collioure

## LE TRÈFLE GAGNANT

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

**GRAND JEU DE GRATTAGE DIGITAL**

**GAGNEZ plus de 1 300€ de cadeaux\***

POUR JOUER, CLIQUEZ SUR LE LIEN OU RENDEZ-VOUS SUR L'ONGLET INSTANT SCRATCH

\* 1€ à jouer comporte des risques - endettement, dépendance... Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé). Voir conditions sur place.

Casino de Collioure

## Que craignent les paraskevidékatriphobes ?

**13 FRIDAY**

Machines à sous ♦ Jeux de table ♦ Bar & Restaurant ♦ Café-concert ♦ Spectacles ♦ Privatisation

Casino de Collioure - 1 av. Colignan 66110 COLLIOURE - 04 68 18 42 42 - ouvert tous les jours à partir de 18 h - www.casino-collioure.fr

1€ à jouer comporte des risques - endettement, dépendance... Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).



# Décembre 2020

[Le Cadeau de Noël] 🎁 🌲

A partir du 1er décembre 🎅

Place au digital : Gagnez un an de casino 🎰 de Collioure ! 🎁

Préparez-vous à saisir votre chance !

Retombez en enfance, jouez au ChiFouMi (pierre feuille ciseau) et gagnez 1 300€ de cadeaux ! 🎁

▶ Cliquez sur lien <https://shakr.cc/3cvsa>

ou

▶ Rendez-vous sur l'onglet « ChiFouMi » 🎅

▶ Rempotez 3 manches minimum contre l'ordinateur et participez à notre tirage au sort qui aura lieu le 25 décembre en vidéo sur notre page Facebook.

🌟 Que l'étoile de Noël vous porte chance 🎁 🌟

\*Tickets de jeu (...) présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

[Petit jeu du Week-end]

Si vous avez trouvé le 8 caché, notez "trouvé" en commentaire sans donner la réponse et partagez à vos amis 😊. Réponse demain soir à 18h.

Plus le droit d'organiser des karaokés?

Le karaoké vient à vous!

Participez en postant dans les commentaires de cette publication, votre performance\* 🎵 La personne dont la vidéo récoltera le plus de likes remportera le karaoké, et un repas pour 2 comprenant menu, apéritif et boissons\* +10€ en ticket de jeu pour tenter votre chance! au casino ! 🎤 Tout cela valable bien entendu lors de la prochaine soirée karaoké "physique", organisée en partenariat avec "Discozik animations" lorsque nous pourrons rouvrir.

Quelques consignes :

- Toute participation qui sera publiée en dehors de cette publication ne sera pas prise en compte.
- Participez et votez en likant la vidéo que vous avez préférée jusqu'au vendredi 20 novembre 2020 à 16h 😊 résultat ce même vendredi à 18h00.

Un conseil d'amie: invitez vos amis à voter pour vous en les identifiant 😊

⚠️ Toute participation que nous jugerons inappropriée sera immédiatement supprimée et signalée.

Merci de votre compréhension 🙏 ⚠️

🌟 Bonne chance à toutes et tous 🌟

[Saisissez 2021] 🌲

A partir du 26 décembre 🎅

Préparez-vous à saisir 2021 !

Défiez vos amis et affichez votre score, vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous amuser.

▶ Cliquez sur lien (à partir du 26/12) <https://shakr.cc/3ge1o>

ou

▶ Rendez-vous sur l'onglet du jeu 🎅



Casino de Collioure

# KARAOKÉ

Edition Confinement

avec notre partenaire **DZ**

Participez et votez  
Du samedi 14 novembre  
au vendredi 20 novembre 2020

Annnonce du grand gagnant  
Vendredi 20 novembre 2020 à 18h

Casino de Collioure

# KARAOKÉ

Special Chants de Noël

avec notre partenaire **DZ**

Participez et votez  
Du samedi 12 au vendredi 18 décembre 2020

Annnonce du grand gagnant  
Vendredi 18 décembre 2020 à 18h

Casino de Collioure

Voyez-vous le 8 caché? ;-)

Casino de Collioure

Voyez-vous le 8 caché? ;-)

Machines à sous • Jeux de table • Bar & Restaurant • Café-concert • Spectacles • Privatisation  
Casino de Collioure - 1 rue Cengis de 18 22200 COLLIURE - 34 48 18 42 42 - Ouvert tous les jours à partir de 18h - www.casino-collioure.fr

18+ | Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).

Machines à sous • Jeux de table • Bar & Restaurant • Café-concert • Spectacles • Privatisation  
Casino de Collioure - 1 rue Cengis de 18 22200 COLLIURE - 34 48 18 42 42 - Ouvert tous les jours à partir de 18h - www.casino-collioure.fr

18+ | Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).

Casino de Collioure

## Le cadeau de Noël

DU MARDI 1<sup>ER</sup> AU JEUDI 24 DÉCEMBRE 2020

GRAND JEU DE NOËL DIGITAL

GAGNEZ 1 AN DE CASINO SOIT 1 300€\* !

POUR PARTICIPER, CLIQUEZ SUR LE LIEN

VENDREDI 25 DÉCEMBRE 2020  
TIRAGE AU SORT DU GRAND GAGNANT EN VIDÉO À PARTIR DE 16H

18+ | Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).

# Janvier 2021

[Qui sera le roi/la reine?]★

Le 3 janvier 50€ en ticket de jeu à gagner 🎰

Préparez-vous à saisir votre chance !

Tournez la galette et découvrez si vous avez la fève 😊

👉 Cliquez sur lien

<https://shakr.cc/3gqr6>

ou

👉 Rendez-vous sur l'onglet « qui sera le roi? » 😎

👉 Découvrez immédiatement si vous avez gagné l'un des tickets de 10€ mis en jeu. 🎁📄

---

\*Tickets de jeu non échangeables, non négociables, non remboursables valables dès la réouverture et jusqu'au 31 décembre 2021.

🚫 Jeu réservé aux personnes majeures. L'entrée à la salle de jeux est réservée aux personnes majeures, non interdites de jeux, présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

Toute l'équipe du Casino de Collioure vous souhaite une nouvelle année différente de la précédente.

😊 et remplie de santé, d'instant de bonheur, et de sérénité... avec une dose de chance bien entendu.

Portez-vous bien, on a hâte de vous retrouver "en

vrai". [#bonneannée2021](#) [#byebye2020](#) [#toujourslà](#) [#oneffacetoutetonrecommence](#) [#casinodecollioure](#)

[Retombez en enfance]😎😄

Du samedi 16 au 24 janvier!

Tentez votre chance !

Retrouvez l'enfant en vous, jouez au Simon et gagnez une soirée au Casino de Collioure ! 😊

Cliquez sur lien <https://shakr.cc/3kenz>

ou

Rendez-vous sur l'onglet « colour »

Faites le plus gros score possible et participez à notre tirage au sort qui aura lieu le 25 janvier à 11h30.

😊

N'oubliez pas de partager notre jeu, plus vous amis participent grâce à votre lien plus vous aurez de chances d'être tiré(e) au sort.

---

\*Tickets de jeu non échangeables, non négociables, non remboursables valables dès la réouverture et jusqu'au 31 décembre 2021.

Jeu réservé aux personnes majeures. L'entrée à la salle de jeux est réservée aux personnes majeures, non interdites de jeux, présentation d'une pièce d'identité obligatoire.



**Casino de Collioure**

**Saisissez 2021**  
DU 26 AU 31 DÉCEMBRE 2020

2021 2020 2021  
2020 2021 2020

**POUR JOUER,  
CLIQUEZ SUR LE LIEN**

18+ | Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).

*Laissez place à la chance et  
pétillez de bonheur pour cette nouvelle année !*

Toute l'équipe du Casino de Collioure  
vous présente ses meilleurs vœux

**Casino de Collioure**

**Casino de Collioure**

**QUI SERA LE ROI ?**  
DIMANCHE 3 JANVIER 2021

LANCEZ LA ROUE ET DÉCOUVREZ  
SI VOUS AVEZ LA FÈVE !

**50€** DE TICKETS DE JEU\*

**POUR JOUER,  
CLIQUEZ SUR LE LIEN**

18+ | Jouer comporte des risques : endettement, dépendance... Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).

**Casino de Collioure**

**Retombez en enfance**  
DU 16 AU 24 JANVIER 2021

**A GAGNER: une soirée au Casino  
1 repas pour 2 (E+P+D+Apéritif+Bouteille de vin)  
+ 10€ en tickets de jeu\***

**POUR JOUER  
CLIQUEZ SUR LE LIEN**

18+ | Jouer comporte des risques, endettement, dépendance... Appelez le 09 05 02 00 00 (non surtaxé)  
\*Valeurs des retombées du Casino de Collioure et de son restaurant. L'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.  
\*sous la forme de tickets de jeu non échangeables, non remboursables, non transférables, valides dans les machines à sous de Collioure compatibles.



## Février 2021

[Memory de la st Valentin] 🌟💙💜

A partir du 6 fevrier 2021

Avez-vous une bonne mémoire?

Gagnez votre soirée en amoureux💕 au Stelsia Casino Collioure

Cliquez sur lien (à partir du 6/2)

<https://shakr.cc/3kmj0>

ou

Rendez-vous sur l'onglet du jeu

N'oubliez pas de partager à la fin du jeu pour multiplier vos chances d'être tiré.e au sort.💕💙

Résultat le 15 février à 11h30 sur la page facebook du Stelsia Casino Collioure.

\*Tickets de jeu non échangeables, non négociables, non remboursables valables dès la réouverture et jusqu'au 31 décembre 2021.

Jeu réservé aux personnes majeures. L'entrée à la salle de jeux est réservée aux personnes majeures, non interdites de jeux, présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

## Mars 2021

[Puzzle de la Fête des Grand-Mères]

A partir du 26 fevrier 2021

Invitez votre grand-mère au Stelsia Casino Collioure

Cliquez sur lien (à partir du 26/2)

<https://shakr.cc/3lqo2>

ou

Rendez-vous sur l'onglet du jeu

N'oubliez pas de partager à la fin du jeu pour multiplier vos chances d'être tiré.e au sort.

Résultat le 8 mars à 11h30 sur la page facebook du Stelsia Casino Collioure.

**[8mars #JournéeInternationaleDesDroitsDesFemme](#)**

[Voilà l'été]

Bientôt les baignades, les barbecues et les longues soirées 🍷 entre amis.

On attaque la dernière ligne droite avant nos retrouvailles 😊

**[#prenezsoindevous](#) [#vivementlafin](#) [#stelsiacasinocollioure](#) [#stelsiacasinos](#) [#collioure](#) [#changementdheure](#) [#onremetlespendulesàlheure](#)**





**DU 6 AU 14 FÉVRIER**  
JOUER AU MEMORY DE LA ST VALENTIN

Gagnez une soirée  
en amoureux  
au Stelsia Casino Collioure

Pour jouer  
cliquez  
sur le lien

\* Valable dès la réouverture du Stelsia Casino Collioure et de son restaurant.  
18+ Jouer comporte des risques, endettement, dépendance... Appeler le 08 05 02 00 00 (non surtaxé)

**DU 27/02 AU 7 MARS 2021**  
JOUER AU PUZZLE DE LA FÊTE DES GRAND-MÈRES

Invitez votre grand-mère  
au  
Stelsia Casino Collioure  
A gagner la soirée complète, repas, boissons et tickets de jeu

Pour jouer  
cliquez  
sur le lien



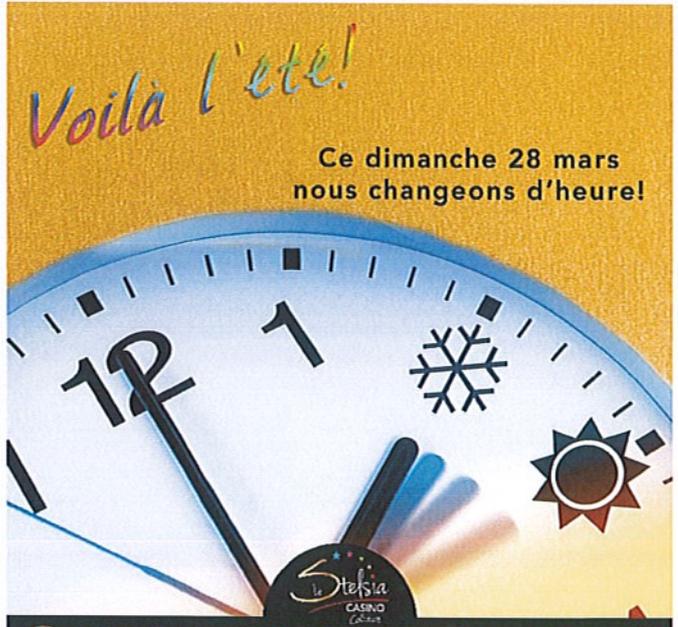
**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)



JOURNÉE  
INTERNATIONALE  
de la LUTTE  
pour les  
DROITS DES  
FEMMES.



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)



Ce dimanche 28 mars  
nous changeons d'heure!



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)



# Avril 2021

## [Origine des blagues du 1er d'avril] 😊

En 1564 eu lieu une réforme calendaire : alors que l'année commençait en France à Noël, à Pâques ou encore dans certaines régions le 25 mars avec une prolongation des fêtes jusqu'au 1er avril, l'édit de Roussillon fit commencer la nouvelle année le 1er janvier. La date fut étendue à tous les pays chrétiens. Mais beaucoup de personnes eurent du mal à s'habituer à ce nouveau calendrier et certains n'étaient même pas au courant que la date de la nouvelle année avait changé ! Ils continuèrent donc à s'offrir des cadeaux et des étrennes le 1er avril. Aussi, pour se moquer d'eux, quelques petits farceurs ont eu l'idée de leur offrir des cadeaux un peu spéciaux, des faux cadeaux, des cadeaux pour rire... Et c'est à partir de ce jour-là, raconte-t-on, que chaque année au 1er avril, petits et grands mêmes prirent l'habitude de se faire des blagues et des farces.

Et savez-vous pourquoi le poisson? donnez-nous l'explication en commentaire.

## [L'œuf du Lapin]

Vous avez jusqu'au 5 avril 2021 minuit!

Tentez votre chance et gagnez un diner spectacle au Stelsia Casino Collioure ! 😊

Cliquez sur le lien:<https://shakr.cc/3n6gu>

ou

Rendez-vous sur l'onglet du jeu "bonto"

Trouvez l'oeuf de lapin et participez à notre tirage au sort qui aura lieu le 6 avril à 11h30. 😊

N'oubliez pas de partager notre jeu, plus vos amis participeront grâce à votre lien plus vous aurez de chances d'être tiré(e) au sort.

---

\*Jeu réservé aux personnes majeures. L'entrée à la salle de jeux est réservée aux personnes majeures, non interdites de jeux, présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

## [Fête de la Gastronomie]

Aujourd'hui plus que jamais!

[#stelsiacasinocollioure](#) [#stelsiacasinos](#) [#collioure](#) [#goodfrance](#) [#GastronomieLocale](#)



*Joyeux  
Premier Avril*

**Stelsia**  
CASINO  
CÔCOTE

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

*Combien y a-t-il de carrés ?*

**Stelsia**  
CASINO  
CÔCOTE

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**GAGNANTE DU JEU  
TROUVER L'OEUF DU LAPIN**

Félicitations  
à notre gagnante  
du dîner spectacle

**Sylvie  
Truchet**  
Envoyez-nous  
un MP

**Stelsia**  
CASINO  
CÔCOTE

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

Aujourd'hui plus que jamais  
Célébrons la Gastronomie Française!

**fête**  
de la  
**gas**  
**tro**  
**no**  
**mie**

**La Fête de la Gastronomie - Goût de France (Good France) est une initiative du Ministère de l'Économie lancée en 2011, proposée comme une mesure de sauvegarde majeure au repas gastronomique français inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2010 par l'UNESCO.**

**Stelsia**  
CASINO  
CÔCOTE

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



# Mai 2021

[Un brin de bonheur] ★

Joyeux 1er mai à toutes et tous, que ce soit le dernier que nous passons éloignés.ées 😞 de vous.  
Un peu de culture offerte par le Stelsia Casino Collioure, et à très très vite 😊.

[#stelsiacasinocollioure](#) [#collioure](#) [#stelsiacasinos](#) [#prenezsoindevous](#) [#bientotlafin](#)

[Bonheur en vue] 😊

😊 Après 210 jours de séparation dont chacune des 18 144 000 secondes loin de vous ont comptées doubles pour nous, nous avons l'immense joie 😊 de vous annoncer notre (probable\*) réouverture le mercredi 19 mai 2021 à 10h00 tapantes. 😊

★ Vivement que l'on se retrouve ! (dans le respect des mesures sanitaires) parce que Sébastien notre Directeur, n'en peut plus d'attendre 😂

[#bonheur](#) [#retrouvailles](#) [#stelsiacasinocollioure](#) [#collioure](#) [#stelsiacasinos](#) [#enfinlafin](#)

\* sous réserve de toute modification gouvernementale

[Jeu de la fête des Mères]

A partir du 29 mai 2021

Gagnez des tickets de jeu au Stelsia Casino Collioure

Cliquez sur lien (à partir du 29/5)

<https://shakr.cc/3q0ai>

Défiez vos amis!

Résultat des tirages au sort le 31 mai à 11h30 sur cette page.

Jeu gratuit réservé aux majeurs non interdits de jeux. Jouer comporte des risques: endettement dépendance..., appelez le 09 74 75 13 13



**ON A UNE BONNE ET UNE MAUVAISE NOUVELLE.**

**RÉOUVERTURE LE 19 MAI**

**MAIS IL FAUT ENCORE PATIENTER 5 JOURS...**

Stelsia CASINO Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

*Le saviez-vous?*

La plante à clochettes a toujours symbolisé le printemps et les Celtes lui accordaient un statut de porte-bonheur. Le 1er mai 1561, le roi Charles IX officialisa les choses. Ayant reçu à cette date un brin de muguet, il décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour. La tradition était née.

Un brin virtuel de bonheur à toutes et tous, en attendant de se revoir enfin.

L'équipe du Stelsia Casino Collioure

Stelsia CASINO Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**VOUS NOUS AVEZ TELLEMENT MANQUÉ.**

**J-3**

**RETROUVAILLES IMMINENTES**

Stelsia CASINO Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**JEU DE LA FÊTE DES MÈRES**  
du samedi 29 au dimanche 30 mai 2021

Participez en suivant le lien de la page facebook

Tirage au sort le lundi 31 mai  
RDV sur la page.

*Bonne Fête maman*

à gagner : 010 tickets\* de jeu de 5€

Stelsia CASINO Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



# Juin 2021

## [Réouverture] 🎉

Enfin, le restaurant L'Atelier 66 va rouvrir ses portes ce mercredi à 12h. 🍽️

Horaires: 12h00- 13h30 et 19h30 - 21h00.

Fermé les dimanches soirs, lundis et mardis. 🍷

En raison des mesures sanitaires le nombre de places disponibles est réduit. 🍽️ Les réservations sont donc fortement conseillées au 04 68 98 42 42.

## [Fête des Pères]

Un joli cadeau pour les Papas: un déjeuner en famille au restaurant du Stelsia Casino Collioure, en voilà une bonne idée! 🍽️

Réservez votre table au 04 68 98 42 42.

## Jeu virtuel des pronostics :

Date : du 25 juin au 12 juillet

Lieu : facebook

Déroulement : durant les phases finales les clients peuvent pronostiquer les résultats des matchs. S'ils trouvent le bon score ils gagnent 3 points, s'ils pronostiquent le vainqueur ils gagnent 1 point. 1 point supplémentaire s'ils partagent la publication et que leurs amis jouent en passant par leur partage.

Les 3 meilleurs gagnent un repas pour 2 au restaurant.

Résultats sur la page facebook le 12 juillet.



## RÉOUVERTURE DU RESTAURANT le mercredi 9 juin à 12h00



Sur réservations au 04 68 98 42 42. Table de 8 personnes maximum, enfants compris.



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**MENU SPECIAL  
FETE DES PERES**

Dimanche 20 juin 2021  
midi

Assiette de malon  
& serrano

Joue de porc confite,  
sauce au Banyuls

Tiramisu au Baileys

**€1,90**

Places limitées, sur réservation  
au 04 68 98 42 42

**HAPPY  
FATHER'S  
DAY!**

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

## JEU DES PRONOSTICS du 24 juin au 11 juillet

**Gagnez des points en trouvant le gagnant,  
gagnez encore plus de points en trouvant le bon score!**  
**Un repas pour 2 personnes à gagner pour les trois  
meilleur.e.s pronostiqueur.euses.**  
(Jeu en plusieurs manches)

Résultats le 12 juillet sur la page facebook du  
**STELSIA CASINO COLLIOURE**



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

### COLLIOURE

## Le casino a rouvert ses portes



Le directeur, Sébastien Garcia entouré de Rémi Manfé et Wlona Godart.

Le nouveau directeur du casino de Collioure, Sébastien Garcia, a rouvert son établissement le mercredi 19 mai avec une jauge de 35%. Les machines ont été positionnées à 1 m de distance, ce qui a eu pour conséquence l'immobilisation d'une douzaine d'appareils. Mettre en place un sens de circulation, effectuer un contrôle à l'entrée et vérifier l'application *Tous anti-covid*, autant de contraintes nécessaires pour que l'établissement puisse ouvrir. À partir du mercredi 9 juin, la restauration reprendra. Si tout va bien, les anima-

tions avec karaoké, concert le vendredi ou samedi sur réservation redémarreront au mois de septembre. Chaque joueur a son espace et peut s'essayer à de nouveaux équipements. Il est possible de demander la privatisation d'une surface pour un groupe de particuliers, associations, etc. Le casino apporte son soutien à la communauté associative comme Le chat bleu, les barques catalanes, le don du sang, les enfants malades en organisant soirées ou après-midi récréatifs dansants ou bingos...

# Juillet 2021

## 50 ans du cru Collioure :

Date : les 3 et 4 juillet

Horaires : ceux du restaurant

Lieu : l'Atelier 66

Déroulement : en partenariat avec l'office de tourisme et la mairie de Collioure nous participons à l'opération. Nous proposons donc une entrée+1 plat+1 dessert en accord avec les vins de Collioure.

Si les clients veulent la version avec les vins il faut ajouter 3 € à la formule habituelle. Ils peuvent également choisir juste les plats, hors boissons, dans ce cas le prix reste inchangé. Menu 3 services obligatoirement s'ils veulent avec les vins.

Ne pas servir des verres pleins, c'est une dégustation, servir la moitié de la dose habituelle.

- Terrine de campagne aux girolles (domaine st Sébastien rouge)
- Escalope de saumon, fondue de poireaux au curry et riz Thaï (domaine st Sébastien blanc)
- Crumble aux pommes (domaine St Sébastien rosé)

## Petit déjeuner offert aux machines :

Date : Lundi 5 et mardi 6 juillet

Horaires : 10h – 13h (dans la limite des stocks disponibles)

Lieu : Salle des jeux

Déroulement : cuire les viennoiseries que les cuisiniers auront fait pousser la veille. Les proposer à chaque personne qui entre en salle, avec une boisson chaude. Pas de libre-service !

## Les JEUX-DIS du Stelsia :

Date : tous les jeudis de l'été (hors karaokés)

Lieu : salle des jeux

Horaires : de 17 à 23h

Déroulement :

- A 17h00 crêpes party (distribution de crêpes à l'accueil)
  - A partir de 18h00 : toutes les 30 minutes tirage au sort des numéros de machines (par appolonia), l'animateur ira faire jouer le client aux dés, suivant le score il gagnera des titos promo, des repas, des boissons...
- Réservé aux porteurs de la carte Sclub ayant introduit leur carte dans la machine et en train de jouer.



**TOUS LES JEUDIS - JUILLET / AOÛT**

**KARAOKÉ & Tapas**

RÉSERVATION AU 04 68 98 42 42

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**PETIT DÉJEUNER OFFERT**  
**lundi 5 et mardi 6 juillet**

De 10h à 13h  
viennoiseries et boissons chaudes offertes  
en salle des jeux

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**14 JUILLET**  
**FÊTE NATIONALE**

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**JEUDI 15 JUILLET 2021**

**LES JEUX-DIS**  
À 17H00: CRÊPES PARTY!  
À PARTIR DE 18H: JEUX!

TOUTES LES 30 MINUTES TIRAGE  
AU SORT DES NUMÉROS DE MACHINES  
à gagner: des repas, des boissons, des titos...

réservé aux titulaires de la carte **Stelsia Plus**

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



**Karaokés & tapas :**

Date : 29 juillet

Horaires : à partir de 20h

Lieu : L'atelier 66

**Barbecue party : ANNULE suite aux mesures sanitaires**

Date : samedi 31 juillet

Lieu : L'espace Indigo

Déroulement : sur résa. Pareillade de viande, PDTerre+dessert à 25€/personne, hors boissons.

Pas de service à table, les clients se déplacent pour venir chercher leur assiette. Vente de bouteilles de vin au bar.

Animations : guinguette méditerranéenne (reprises de chansons en version rumba, cumbia, latino...)

**Soirée Catalane : ANNULE suite aux mesures sanitaires**

Date : 24 juillet, 18h30

Lieu : L'espace Indigo

Déroulement : Organisée par l'association des joueurs de rugby.

[FIER]

Venez vous prendre en photo avec le trophée remporté par L'USAP cette année. Ce sera ce vendredi de 10h à 12h durant le direct de notre partenaire [@littoralfmofficiel](#) .

[#leplaisirdefaireplaisir](#) [#stelsiacasinocollioure](#) [#littoralfmofficiel](#) [#bientoteBrennus](#) [#champion](#)



**SAMEDI 31 JUILLET 2021**

**Quinguette  
MÉDITERRANÉENNE**

**SOIRÉE GRILLADES À L'ESPACE INDIGO**

**25€**

PAREILLADE DE VIANDE  
+ POMMES DE TERRE  
+ DESSERT  
+ BOISSONS

SOIRÉE EN EXTÉRIEUR  
POSSIBILITÉ D'ANNULATION EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

RÉSERVATIONS AU 04.68.88.42.42

Stelsia  
CASINO

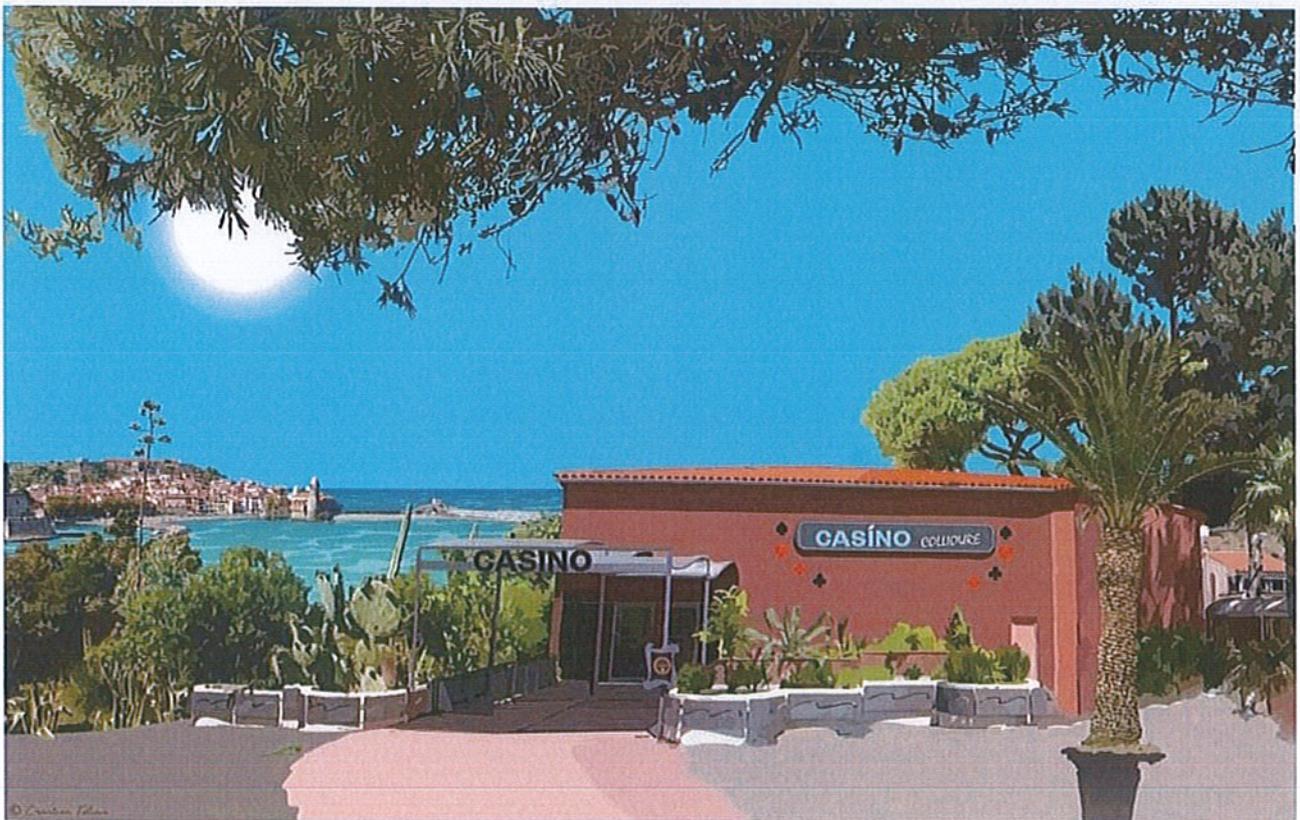
**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)

**GOVERNEMENT LE 21 JUILLET :**

**Attention !  
Nouvelles règles !**

Stelsia  
CASINO

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité. Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance. Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)



COLLIOURE *Casino Stelsia*



# Août 2021

**Vendredi 13 :**

Lieu : salle des jeux

Déroulement : toutes les 30 minutes, tirage au sort des numéros de machines à sous par le biais d'Appolonia, réservé aux clients SCLUB ayant inséré leur carte dans la machine.

« Rhéa » ; « opé marketing » ; « tirage au sort ».

Cocher la case « seulement client club plus ».

Faire tirer leur lot au client (coupons kdo)

Distribution de porte-clé à chaque personne **sclub** entrant en salle des jeux (1pers/jour)

**Barbecue party : ANNULE suite aux mesures sanitaires**

Date : samedi 14 août, 20h30

Lieu : L'espace Indigo

Déroulement : sur réservation. Parrillade de viande, PD Terre + dessert à 25€/personne, hors boissons.

Pas de service à table, les clients se déplacent pour venir chercher leur assiette. Vente de bouteilles de vin au bar.

Animations : années 80

**Karaokés & tapas :**

Date : 19 août

Horaires : à partir de 20h

Lieu : L'atelier 66

Déroulement : Réservations conseillées, 3 tapas minimum par personne (sauf s'ils prennent la planche, elle compte pour 2 : planche + 1 tapas)

**Soirée bandas reportée**

Date : 21 août 17h30

Lieu : L'espace Indigo

Déroulement : soirée organisée par l'association des joueurs de rugby de Collioure, 2<sup>ème</sup> édition. 3 bandas se succéderont sur scène, plus un groupe de musique.

Pôle initiation au Black-Jack animé par le casino de 18h à minuit.

Entièrement géré par l'association, entrée par la caisse de l'Indigo. Service de sécurité indépendant.

Planning susceptible de modifications.



**VENDREDI 30 JUILLET**  
de 10h à 12h



Littoral FM  
et  
le STELSIA CASINO COLLIOURE  
vous invite à venir vous  
prendre en photo avec le trophée  
de Champion de Pro D2 gagné  
par l'USAP



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 99 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



**STELSIA  
FEVER 80's**

**SAMEDI 14 AOÛT 2021**  
À L'ESPACE INDIGO

**PAREILLADE DE VIANDE**  
**POMMES DE TERRE**  
**+ DESSERT**  
**+ BOISSONS**

**25€**

SOIRÉE EN EXTÉRIEUR  
POSSIBILITÉ D'ANNULATION EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

RÉSERVATIONS AU 04.68.98.42.42



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 99 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



**DU 11 AU 29 AOÛT 2021**

Au restaurant  
**L'ATELIER 66**  
**1 MENU ACHETÉ**  
**=**  
**1 MENU OFFERT \***

\* Valable par ménage de 2, carrels limités de disponibilité sur le menu le midi et le soir. Réservations au 04 68 98 42 42.



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 99 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



**VENDREDI 13 AOÛT**  
DE 13H30 À 16H30

**JOUR DE CHANCE**

- 🍀 **CADEAU OFFERT** À CHAQUE MEMBRE\*
- 🍀 **GOURMANDISES GLACÉES**
- 🍀 **TOUTES LES 15 MINUTES TIRAGE**  
AU SORT DES NUMÉROS DE MACHINES  
à gagner: des repas, des magnums de Champagne,  
des tickets de jeux de 20, 30, 50€...

\*réservé aux titulaires de la carte **Scout**



**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 99 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



# Septembre 2021.

Reprise des goûters du dimanche. Reprise des animations tous les samedis soirs.

## Karaoké :

Date : le samedi 4 septembre, 20h00

Lieu : l'étage

Déroulement : Menu à 18<sup>e</sup>, hors boissons, pré-défini :

Reprise des soirées musicale au restaurant les samedis sans karaoké.

Samedi 11 septembre : début de l'animation 20h/20h30 :

Animation : sweet wave, reprises soul

Samedi 18 septembre : début de l'animation 20h/20h30 :

Animation : blue sol, reprise pop .

Samedi 25 septembre : début de l'animation 20h/20h30 :

Animation : duo Mar, musiques du soleil (cubaines, espagnoles, françaises...)

[James Bond - Mourir peut attendre] 🎬

📅 Du du 28 SEP AU 1er OCT 2021

Gagnez vos places pour l'avant première du très attendu James Bond - Mourir peut attendre en partenariat avec le MEGA CASTILLET de Perpignan.

Comment participer ?

- Aimez la page du Stelsia Casino Collioure
- Aimez la page du Cinéma le MégaCastillet 🎬 <https://www.facebook.com/MegaCastillet> 🎬
- Identifiez la personne qui vous accompagnera à l'avant-première du mardi 5 octobre dans un post sous cette publication. 💎
- Précisez séance de 19h ou de 21h15 dans votre post. 😊

A gagner: 5 invitations pour 2 personnes à la séance de 19h00 et 5 invitations pour 2 à la séance de 21h15 le mardi 5 octobre au MégaCastillet de Perpignan.

Vendredi 1er OCTOBRE A 15H

Tirage au sort de notre heureux(se) gagnant(e) !

Bonne chance! 🍀

1 participation/pers

🚫 Jeu réservé aux personnes majeures. L'entrée à la salle [...] d'identité obligatoire.

Présentation du pass sanitaire obligatoire.



**SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2021**



**KARAOKE  
À L'ÉTAGE**

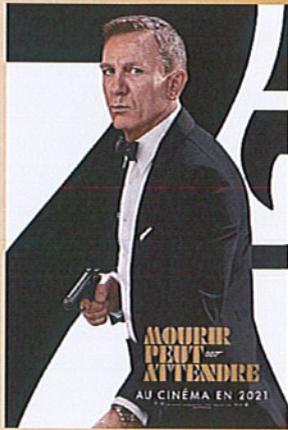
MENU UNIQUE  
18,00€

RÉSERVATIONS AU 04 68 98 42 42

Stelsia  
CASINO  
Casino

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**DU 28 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE 2021**



**CINE  
MOVIECLUB  
LE MONDE DU CINE**

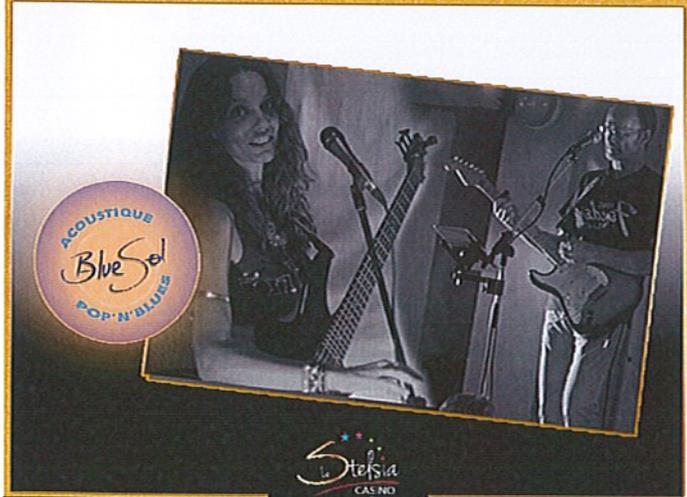
**MOURIR PEUT ATTENDRE**  
AU CINÉMA EN 2021

**GAGNEZ VOS  
INVITATIONS  
pour  
L'AVANT PREMIÈRE**

Stelsia  
CASINO  
Casino

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**SAMEDI 18 SEPTEMBRE**  
RESTAURANT L'ATELIER 66

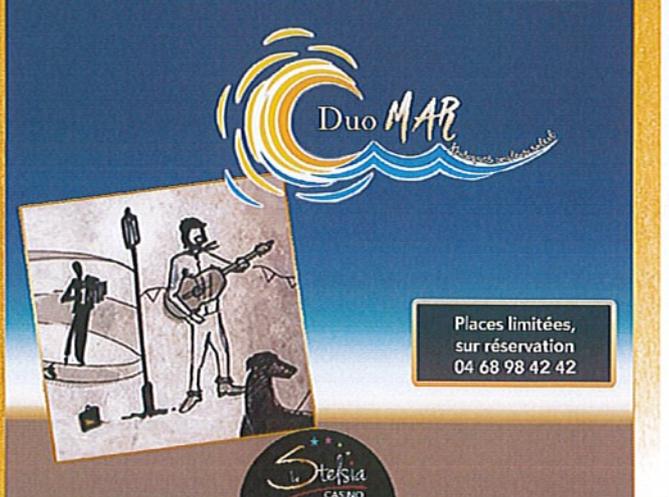


**ACOUSTIQUE  
Blue Sol  
POP-N-BLUES**

Stelsia  
CASINO  
Casino

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).

**SAMEDI 25 SEPTEMBRE**  
RESTAURANT L'ATELIER 66



**Duo MAR**  
Musiques acoustiques

Places limitées,  
sur réservation  
04 68 98 42 42

Stelsia  
CASINO  
Casino

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance.  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé).



# Octobre 2021.

Goûters tous les dimanches. Animations tous les samedis soirs.

## Music Live :

Samedi 3 octobre : début de l'animation 20h/20h30 :

Animation : stand up, pop rock

Cuisine : 2 artistes à prévoir dont 1 végétarien.

## James Bond :

Pour information : nous avons un partenariat avec le cinéma le Mégacastillet à l'occasion de la sortie du nouveau James Bond.

Nous avons mis en place un jeu sur Facebook et Instagram, les personnes peuvent gagner des invitations aux avant premières sur notre page, et des invitations au restaurant sur les pages des cinémas (Méga et Castillet)

Lorsque j'aurai la liste des gagnants du cinéma je laisserai les invitations à l'accueil.

Le mardi 5 octobre lors des avant premières nous serons sur place avec 2 croupiers pour une initiation au Black Jack.

## Music live :

Samedi 9 octobre : début de l'animation 20h/20h30 :

Animation : JET, duo piano voix .

Cuisine : 2 artistes à prévoir

## Dîner de gala :

Vendredi 15 octobre : début de l'animation 20h/20h30 :

Dans le cadre de l'opération « octobre rose », le casino s'associe à la mairie pour proposer un dîner de gala au prix unique de 50€/personne, vin inclus.

Les places sont en vente à l'accueil de la mairie et chez nous.

Animation : spectacle cabaret

## Karaoké :

Date : le samedi 23 octobre, 20h00

Lieu : l'étage

Déroulement : Menus habituels aux tarifs habituels

[Dînez, c'est gagné !] 🎉

Du 1er au 25 octobre 2021:

- ♥ Réservez votre table le samedi soir ou le dimanche midi au restaurant du [#stelsiaCasinocollioure](#),
- ♥ Commandez un menu à 21.90
- ♥ Gagnez 2 000 €Stars crédités sur votre carte S Club\*



**Samedi 9 octobre 2021**  
20h30



Restaurant du Stelsia Casino Collioure  
menus aux tarifs habituels.  
Places limitées, sur réservation  
04 68 98 42 42

Stelsia  
CASINO  
Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance...  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)

**VENDREDI 15 OCTOBRE**  
20H00

**DINER de GALA**

**50.00€**  
PAR PERSONNE

TOUS LES BÉNÉFICES  
SERONT REVERSÉS  
À LA LIGUE CONTRE  
LE CANCER

Infos et réservation  
CASINO: 04 68 98 42 42  
ET ACCUEIL MARIÉ

Stelsia  
CASINO  
Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance...  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)

**BONNE FÊTE**  
À TOUS LES  
PAPYS,  
PAPOU ET  
GRANDS-PÈRES



Stelsia  
CASINO  
Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance...  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)

du 1er au 25 octobre 2021

**Dîner c'est gagner!**

Les samedis soirs  
et  
dimanches midis,  
pour toute commande  
d'un menu à 21.90€,  
2 000 Éstars seront crédités  
sur votre carte SClub\*

Pensez à réserver votre table au 04 68 98 42 42

\*Voir conditions sur place  
Mangez au moins cinq fruits et légumes par jour.  
[www.mangebouger.fr](http://www.mangebouger.fr)

Stelsia  
CASINO  
Collioure

**+18** Accès réservé aux personnes majeures et non interdites de jeux sur présentation d'une pièce d'identité.  
Jouer comporte des risques : endettement, isolement, dépendance...  
Pour être aidé, appelez le 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé)





GARAGE AC DEPANN

1 RUE DES TOURTERELLES

66700 ARGELES SUR MER

04.68.98.51.54.

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DU DELEGATAIRE DE  
SERVICE PUBLIC DE LA  
COMMUNE DE  
COLLIOURE POUR  
L'ANNEE 2021**

La Société AC DEPANN 1 Rue des Tourterelles à Argelès-sur-mer a obtenu le renouvellement de son contrat de délégation du service public de la gestion de la fourrière automobile de la Commune de Collioure au 1<sup>er</sup> Août 2018.

Les comptes et commentaires joints concerneront la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ainsi qu'un comparatif avec l'année 2020 pour la partie financière.

Le présent rapport comprend donc un compte rendu technique et un compte rendu financier.

## **COMPTE RENDU TECHNIQUE**

### **EFFECTIF DU PERSONNEL :**

Au 31 décembre 2021, nous sommes 4 chauffeurs mécaniciens dépanneurs

### **VEHICULES :**

Au 31 décembre 2021, nous possédons 4 véhicules :

- RENAULT PLATEAU PANIER IMMATRICULE BL-222-MT
- ISUZU PANIER FOURRIERE IMMATRICULE FW-835-AN
- ISUZU PANIER FOURRIERE IMMATRICULE FL-543-QK
- IVECO avec plateau basculant coulissant IMMATRICULE  
DR-705-WW

Ces 4 véhicules possèdent les équipements suivants :

- Chariot et cojak fourrière
- Porte moto et sangle moto
- Kit ouverture de porte
- Gps
- Trousse pharmacie
- Boite à outils
- Gilet jaune
- Cric rouleur
- Sable absorbant

## - ENLEVEMENTS :

Il y a eu en 2021, 50 véhicules enlevés, dont 49 véhicules de moins de 3.5t et 1 scooter.

Sur ces 50 véhicules, 3 véhicules se trouvaient en stationnement abusif, et 47 véhicules en stationnement gênant.

Il y a eu 47 véhicules rendus à leur propriétaire, et 3 véhicules mis en destruction.

Ces chiffres sont pratiquement les mêmes que 2020 où il y avait eu 47 véhicules enlevés.

Il n'y a pas eu de véhicules remis au Domaines.

Les remarques des propriétaires de véhicules enlevés sont souvent les mêmes, ils râlent contre le manque de place pour se garer à Collioure l'été.

Il faut savoir que les 4/5<sup>e</sup> de l'activité fourrière à Collioure se passent en été et depuis 2020 à cause de la crise sanitaire et de l'annulation des festivités, tous ces chiffres accusent une forte baisse.

Il n'y a pas eu de procédure de contentieux en 2021.

Les relations avec la Police Municipale de Collioure sont toujours excellentes, il y a toujours une très bonne organisation.

Au niveau administratif, tout se passe aussi très bien, les documents sont correctement remplis, cela permet aux dossiers d'être clôturés rapidement.

La mise en place du SI FOURRIERE devrait faciliter encore plus le traitement administratif des dossiers.

Nous n'avons eu aucune fraude.

Vous trouverez en pages suivantes les tableaux financiers récapitulatif de l'année 2021 pour tous les véhicules.

# COMPTE RENDU FINANCIER

## DEPENSES

	2020	2021	EVOLUTION
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
PERSONNEL	1614	1934	320
ENTRETIEN	144	101	-43
<b>CHARGES D'INVESTISSEMENT</b>			
FRAIS GENERAUX	462	522	60
	1918	1474	-444
<b>TOTAUX</b>	<b>4138</b>	<b>4031</b>	<b>-107</b>

## RECETTES

	2020	2021	EVOLUTION
<b>SOMMES PERCUES AUPRES DES USAGERS</b>			
OPERATIONS PREALABLES	12,67		-12,67
ENLEVEMENT	4316,46	4748,53	432,07
GARDE	403,9	316,39	-87,51
<b>TOTAUX</b>	<b>4733,03</b>	<b>5064,92</b>	<b>331,89</b>

<b>DETAIL DES RECETTES TOTALES (USAGERS+CASSES)</b>	2020	2021	EVOLUTION
OPERATIONS PREALABLES	12,67		-12,67
ENLEVEMENT	4433,43	4865,5	432,07
GARDE	500,65	423,1	-77,55
VENTES AUX ENCHERES	0		0
VENTES DE FERRAILLES	0		0
<b>TOTAUX</b>	<b>4946,75</b>	<b>5288,6</b>	<b>341,85</b>

## COMPTES D EXPLOITATION

DESIGNATION	2020	2021	EVOLUTION
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4946,75</b>	<b>5288,60</b>	<b>341,85</b>
Dont opérations préalables	12,67		-12,67
Dont enlèvements	4433,43	4865,5	432,07
Dont garde	500,65	423,1	-77,55
Dont vente aux enchères	0		0
Dont vente de ferrailles	0		0
			0
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4138</b>	<b>4031</b>	<b>-107</b>
Dont charges de personnel	1614	1934	320
Dont charges d'entretien	144	101	-43
Dont charges d'investissement	462	522	60
Dont frais généraux	1918	1474	-444
<b>TOTAUX</b>			
	<b>EXCEDENT</b>	<b>808,75</b>	<b>1257,60</b>
	<b>DEFICIT</b>		<b>448,85</b>

Le chiffre d'affaires de la fourrière de la Commune de Collioure représente 1,02 % du chiffre d'affaires total du garage en 2020 et 0,93% du chiffre d'affaires total du garage en 2021.

Nous sommes toujours excédentaires en 2021 mais il y a eu beaucoup moins d'enlèvements certainement à cause de la crise sanitaire et l'annulation des festivités.